



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 29 juin 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Ca Vous Regarde Le Debat	5
<i>Ca Vous Regarde Le Debat - 26/06/2015</i>	
Parlement Hebdo	11
<i>Parlement Hebdo - 26/06/2015</i>	
64' Le Monde En Francais	13
<i>64' Le Monde En Francais - 26/06/2015</i>	
Le sport aide les patrons de e PME à réussir	14
<i>Aujourd'hui En France - 29/06/2015</i>	
L'Allemagne peut-elle relever le défi de son vieillissement ?	18
<i>Le Figaro - 29/06/2015</i>	
Quand la boulette de France Stratégie devient une plaidoirie pour une économie féministe	22
<i>Huffingtonpost.Fr - 29/06/2015</i>	
Rapport de France stratégie , Jeunes : comment encourager et facilité leur engagement c...	25
<i>Elunet.Org - 26/06/2015</i>	
13' 2 %	26
<i>La Gazette Des Communes - 29/06/2015</i>	
Offensives contre le Code du travail	27
<i>Informations Ouvrières - 25/06/2015</i>	
Code dutravail, unpavé dans la mare	28
<i>Liberation.Fr - 27/06/2015</i>	
Bénévolat : une expérience pour ouvrir la porte à l'emploi	31
<i>Journaldeleconomie.Fr - 26/06/2015</i>	
Des « petits pas » plutôt qu'un « grand bond en avant	32
<i>Latribune.Fr - 26/06/2015</i>	
La libéralisation du transport par autocar tiendra-t-elle ses promesses ?	35
<i>Latribune.Fr - 27/06/2015</i>	
Le bénévolat pourrait devenir une option au baccalauréat	37
<i>Lesinrocks.Com - 26/06/2015</i>	
Dix nouveaux indicateurs pour compléter le PIB	39
<i>Localtis.Info - 29/06/2015</i>	
Un rapport prône la retraite des politiques à l'âge de 70 ans	40
<i>La Manche Libre - 27/06/2015</i>	
Bac : une option bénévolat ?	41
<i>Planetecampus.Com - 26/06/2015</i>	
Les politiques doivent-ils partir à 70 ans ?	43
<i>La Presse De La Manche Cherbourg - 28/06/2015</i>	
Revue de Presse Education... Examens – Collège – Enseignement supérieur et d'autres cho...	45
<i>Profencampagne.Com - 27/06/2015</i>	
Jeunes : comment encourager et faciliter leur engagement citoyen [20150626]	48
<i>Vie- Publique.Fr - 26/06/2015</i>	
Déclaration de M. François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi, de la formation ...	49
<i>Vie- Publique.Fr - 27/06/2015</i>	
Situation globale de la France dans 10 ans	53
<i>Horizons Nord- Pas- De- Calais - 26/06/2015</i>	
" On ne reconnaît aucun statut social ou politique aux émeutes de 2005 "	54
<i>Actualités Sociales Hebdomadaires - 26/06/2015</i>	
La réforme du permis de conduire, un effet sur l'emploi ?	56
<i>Latribune.Fr - 26/06/2015</i>	
Mobiliser les compétences acquises par le bénévolat dans la sphère professionnelle	59
<i>Artflv.Org - 26/06/2015</i>	

Sommaire

Quel est l'âge du Capitaine ?...	60
<i>Le Petit Journal Pyrénées Orientales - 26/06/2015</i>	
Quels profils pour l'IT en 2015 ?	61
<i>Informatiquenews.Fr - 26/06/2015</i>	
La revue de presse du vendredi 26 juin 2015	64
<i>Cahiers- Pedagogiques.Com - 26/06/2015</i>	
Métiers de demain : des robots... et des hommes	67
<i>Letudiant.Fr - 26/06/2015</i>	
Enfin des indicateurs environnementaux et sociaux pour le PIB ?	70
<i>Vedura.Fr - 26/06/2015</i>	
Eco : De nouveaux indicateurs pour le PIB	71
<i>Cafepedagogique.Net - 26/06/2015</i>	
Un indicateur «biodiversité»	72
<i>Vendée Agricole - 26/06/2015</i>	
Des indicateurs environnementaux, bientôt présentés au gouvernement	73
<i>Agrapresse Hebdo - 29/06/2015</i>	
Sauvons les (vénérables) élites !	74
<i>L' Informateur Corse Nouvelle - 26/06/2015</i>	
La libéralisation du transport par autocar tiendra-t-elle ses promesses ?	75
<i>Cbanque.Com - 27/06/2015</i>	
Les Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence commencent vendredi autour du thème : "Et..."	76
<i>La Correspondance Économique - 29/06/2015</i>	
Le patriotisme économique : quels enjeux pour la France ?	80
<i>Diplomatie Grands Dossiers - 01/06/2015</i>	
22% des étudiants de grandes écoles ont pris une année de césure.	83
<i>Economiematin.Fr - 26/06/2015</i>	
La BCE prise entre deux feux	84
<i>Boursorama.Com - 29/06/2015</i>	
La BCE prise entre deux feux	85
<i>Lemonde.Fr - 29/06/2015</i>	
Regards croisés France-Chine sur l'évaluation	87
<i>Gouvactu.Adminet.Fr - 27/06/2015</i>	
L'Allemagne peut-elle relever le défi de son vieillissement ?	88
<i>Lefigaro.Fr - 28/06/2015</i>	
"@faerieMoonlight: France Stratégie et ses stats masculinistes http://t.co/7WLPZHC8XL v..."	91
<i>Sabineblanc - 28/06/2015</i>	
REVUE DE WEB : ENVIRONNEMENT – 26/06/2015	92
<i>Franceculture.Fr - 26/06/2015</i>	

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective



LCP-AN CA VOUS REGARDE : LE DEBAT – Le 26/06/2015 – 19 :30 :50 – Extraits
Invités: François SCHELLIER, député Les Républicains ; Jérôme GUEDJ, conseiller général PS de l'Essonne, auteur de Plaidoyer pour les vieux ; Beligh NABLI, chef de projet à France Stratégie ; Laura SLIMANI, présidente du Mouvement des Jeunes Socialistes, présidente de Yes (Yong European Socialists) Sujet : « politique, de 7 à 77 ans ! »

Arnaud ARDOIN

Bonsoir à tous, ravi de retrouver dans « Ca vous regarde », est-ce que la politique est un sport fait pour les jeunes ? Alors, je le dis avec sourire évidemment parce que, eh bien, pour certains passé 70 ans il serait trop tard, impossible de faire de la politique, on va revenir évidemment sur l'un des points de ce rapport qui a fait la Une des médias, rapport qui a été réalisé par France Stratégie qui a été remis au ministre des Sports. Il y a 25 propositions mais celle qui a focalisé l'attention, c'est évidemment la limite d'âge pour les hommes politiques. C'est une limite d'âge qui existe aussi pour les salariés du public et du privé, donc les politiques seraient soumis à cette même règle, on va faire le point. Alors, ça a fait réagir évidemment, pas uniquement d'ailleurs les députés ou les élus politiques les plus âgés mais c'est vrai que la moyenne d'âge au Parlement, 60% des parlementaires ou plus de 60 ans, évidemment ça fait réagir un certain nombre de personnes mais certains répondent « non, la politique c'est pas un métier c'est une fonction, on a été élu, c'est compliqué, c'est aux électeurs de choisir », on va bien sûr parler de ce sujet et puis, on parlera plus largement de l'esprit de ce rapport qui est de permettre, eh bien, à la nouvelle génération, aux jeunes de s'engager, de renouer le lien entre la vie publique, la vie associative, la vie sociale, c'est un vrai sujet. Les jeunes s'engagent moins, encore que, ils ont des activités associatives. On en parlera dans quelques instants. Est-ce qu'il est question dans ce rapport de redonner envie aux jeunes de faire de la politique parce que c'est vrai que sur le plan politique, les jeunes ont parfois du mal à trouver leur place ?

.../...

Arnaud ARDOIN

Beligh NABLI, bonsoir parce que vous êtes un petit peu au cœur du sujet

Beligh NABLI

Bonsoir !

Arnaud ARDOIN

...parce que vous êtes l'un des auteurs de ce rapport réalisé par France Stratégie, vous êtes chef de projet à France Stratégie, rapport remis au ministre de la Jeunesse, on le découvre, « reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes ». Alors, ça vous un peu agacé que les médias ne s'intéressent qu'à cette histoire de 70 ans parce qu'il y a plein d'autres propositions évidemment : le vote à 16 ans, une cérémonie lors du premier vote, c'est-à-dire voilà valoriser l'action civique, on y reviendra avec vous dans quelques instants.

.../...

Reportage

Arnaud ARDOIN

Alors, Beligh NABLI, vous allez pouvoir répondre à toutes les



questions qu'on vous a posées, parce que Jérôme GUEDJ il dit « mais finalement c'était un coup médiatique que vous avez fait parce que de ce rapport qui est très dense, qui est très construit n'a émergé que cette limite d'âge, il y a bien d'autres choses. » Est-ce que sur ce point – limite d'âge – quand vous avez commencé à rédiger et à envoyer chez l'imprimeur, vous vous êtes dit « sur ce point-là, ça va faire du bruit » ?

Beligh NABLI

Écoutez pour vous répondre, je dirais deux choses. Premièrement, cette proposition-là n'apparaît pas parmi les mesures, donc elle n'a pas été formellement mise en avant, ce qui signifie bien ...

Arnaud ARDOIN

Il n'y avait pas cette volonté ...

Beligh NABLI

De notre côté, il n'y avait pas cette volonté de promouvoir une mesure qui est débattue, qui est discutée et de manière légitime. Deuxièmement effectivement nous, ce qu'on propose, c'est plutôt un ensemble de mesures systémiques, c'est-à-dire que tout se tient et il faudrait d'une certaine manière combiner, conjuguer les différentes mesures qu'on préconise pour que finalement, on arrive à peser dans le sens du renouvellement de la classe politique.

Arnaud ARDOIN

Comment vous expliquez que les médias aient fait leurs choux gras avec cette limitation alors qu'il y a plein d'autres choses ? Moi, je ne sais pas, je suis très naïf, j'ai vu que tous les médias s'étaient intéressés à ce sujet, il y a bien une raison, non ?

Beligh NABLI

Peut-être par son caractère radical et binaire d'une certaine manière, donc assez simple à communiquer autour mais si vous lisez le rapport, vous voyez bien qu'on a essayé de justifier toutes les propositions, on essaie de les fonder, de raisonner et d'ailleurs on est parti d'un constat, cet engagement, il part d'un constat très simple : il y a un contraste très fort, un décalage entre la représentation des jeunes dans notre société, si vous regardez les enquêtes d'opinion, c'est assez flagrant, les jeunes sont perçus comme paresseux, désengagés de la vie de la cité ...

Arnaud ARDOIN

Coupés de la société parfois.

Beligh NABLI

...coupés oui et la réalité et cette réalité toujours sur la base d'enquêtes montre au contraire que non seulement ils sont animés par les valeurs de la République, de la démocratie mais aussi par une envie de s'engager, il y a un désir d'engagement. Donc derrière ce constat, il y a aussi la question des obstacles à l'engagement.

Arnaud ARDOIN

Quand vous dites l'engagement, ce n'est pas que politique pour ceux qui regardent l'émission, c'est engagement ...

Beligh NABLI

Non, non, s'engager dans la vie de la cité, l'engagement dans la vie associative ...

Arnaud ARDOIN



Service civique par exemple ...

Beligh NABLI

...par la voie du bénévolat,

Arnaud ARDOIN

...qui marche bien ...

Beligh NABLI

L'exemple du service civique est une très belle illustration de cette volonté, de ce désir d'engagement mais face à ce désir d'engagement, il y a des obstacles qu'il convient de lever. Pourquoi ? Parce que derrière l'engagement des jeunes, il y a un vrai enjeu, l'enjeu quel est-il ? C'est la cohésion de ce pays, la cohésion nationale. Certains parlent de vivre ensemble mais c'est la cohésion nationale si on continue parce que parallèlement à ce premier constat, il y en a un second que vous connaissez tous, c'est la défiance des jeunes vis-à-vis de la société, des institutions qui se traduit notamment par un très fort taux d'abstention, plus fort que pour le reste de la population, donc comment on répond à tout cela sachant que ce qui est en jeu c'est finalement la cohésion, la faculté à vivre ensemble ?

Arnaud ARDOIN

Vous êtes déjà rentré dans ...Ma question va être simple : est-ce qu'en poussant vers la sortie ceux qui ont plus de 70 ans, on fait vraiment de la place pour les jeunes ?

Beligh NABLI

Alors, je vais vous répondre ...

Arnaud ARDOIN

C'est ça la question qui est posée parce qu'après tout, on l'entend dans la rue, regardez, ils sont trop vieux, ça libère de la place ? Je ne comprends pas !

Beligh NABLI

A aucun moment, notre volonté ou même notre idée était d'instiller une logique discriminatoire et pour preuve si on lit bien la mesure, il y a une exception de prévu. On dit qu'il y a une limite d'âge qui serait préconisée mais qu'en même temps, en cas de première candidature, ce principe ...

Arnaud ARDOIN

Un premier élu âgé, c'est ça ?

Beligh NABLI

Exactement, ce qui signifie bien qu'on ne veut pas de manière dogmatique imposer une limitation d'âge parce que voilà, il s'agirait de faire une sorte de vulgaire chasse aux vieux, ce n'est pas notre esprit, loin s'en faut, au contraire, au contraire et l'exemple du maire de Madrid qui a 71 ans mais qui exerce son premier mandat est pour nous un très bel exemple d'engagement donc et qui entre parfaitement et qui illustre parfaitement l'exception qu'on a prévue.

.../...

Beligh NABLI

Au Front national, ils n'ont pas de mal à recruter, donc à mon avis ce n'est pas à ce niveau-là que ...A mon avis, le problème se pose au niveau des partis politiques qui ont une responsabilité.

.../...



Les témoignages des sentinelles

Arnaud ARDOIN

On a bien entendu, le son était très audible, il dit : écoutez, c'est bien de faire travailler des chercheurs, Beligh NABLI, mais il y a peut-être des choses déjà à appliquer avant de faire plancher les chercheurs, le non-cumul des mandats, il faut aller au bout et le droit de vote des étrangers. Il y a des questions qui sont posées, il y a beaucoup de jeunes issus de l'immigration qui ont envie, eux aussi, de prendre leur place, qui sont diplômés et qui n'arrivent pas à la trouver. [...] Beligh NABLI, allez-y, vous allez parler, allez-y, Beligh NABLI, vous êtes le chercheur en plus en disant au Français « mais pourquoi mettre des chercheurs à travailler, il y a plein de choses à faire » ?

Beligh NABLI

Non mais je suis d'accord, absolument avec le fait que finalement la première responsabilité revient aux structures partisanes, aux partis politiques. L'article 4 de la Constitution leur met déjà d'une certaine manière cette charte, cette responsabilité là, responsabilité démocratique mais d'une certaine manière ils ne l'assument pas pleinement parce que finalement ils ont aussi une part de responsabilité dans le non-renouvellement de la classe politique.

Jérôme GUEDJ

Alors, ils sont débordés par ...

Arnaud ARDOIN

Comment vous l'expliquez, Beligh NABLI, comment vous expliquez que ces partis politiques veulent par le renouvellement ?

Beligh NABLI

D'où le spectre que vous que vous soulignez des quotas, alors le mot n'a pas été lâché mais on parle quand même d'une charte, donc un instrument comme on dit de soft law donc pas une norme, une règle juridique obligatoire contraignante mais quand même un texte qui serait soumis aux partis politiques qui les appellerait à s'engager dans la voie de la prise en compte d'une meilleure représentation des jeunes et dans le cadre d'une démocratie d'opinion, voir un parti politique dire « non je ne signerai pas cette charte qui appelle à une meilleure représentation des jeunes », c'est difficile à assumer peut-être !

Arnaud ARDOIN

Se distingue en tout cas !

Beligh NABLI

Donc peut-être que l'instrument un peu de soft law, l'instrument ...

Arnaud ARDOIN

Oui, on ne dit pas une loi ...

Beligh NABLI

...une charte élaborée par les associations de jeunes parce qu'ils sont, eux aussi, appelés à prendre leurs responsabilités serait une voie médiane pour éviter les écueils que vous avez soulignés.

..../...

Arnaud ARDOIN

Beligh NABLI, est-ce qu'on peut faire de la politique autrement ? C'est ce qu'on entend souvent - j'imagine que dans votre travail de chercheur, vous l'avez entendu, auditionné - des jeunes qui disent : « je



ne me sens pas en prise avec cette classe politique, je ne me sens pas représenté, elle n'incarne pas ! ».

Beligh NABLI

Ce qui vient d'être dit, est tout à fait vrai, dans la mesure où les jeunes sont animés ou sont marqués par finalement le sentiment que le politique ne peut plus changer le réel, il y a une forme d'impuissance qu'ils constatent, du politique, face aux marchés etc. Mais ce n'est pas propre aux jeunes en même temps, vous savez bien que c'est un sentiment qui est partagé par la société, en cela les jeunes ne sont pas une catégorie la population à part. Ils font partie de la communauté nationale malgré tout et finalement ils participent à ce sentiment de défiance qui est transversale. Pour répondre plus précisément à votre question, nous avons commencé modestement à répondre à la question de savoir : comment peut-on faire de la politique autrement et comment peut-on représenter finalement le peuple autrement, en proposant notamment de créer, d'instituer un Parlement national des jeunes, mais tirés au sort...

Arnaud ARDOIN

Comme il y a un conseil municipal dans beaucoup de communes, des jeunes... ça fonctionne...

Beligh NABLI

Exactement, il y a des expériences en France au niveau infranational, il y a des expériences à l'étranger ; pourquoi tirés au sort ? Précisément pour essayer d'éviter les écueils du système représentatif, notamment la reproduction sociale, la déformation de la représentativité d'une assemblée où finalement...

Arnaud ARDOIN

Donc c'est le hasard, on tire au sort et on constitue...

Beligh NABLI

... Avec encore une fois... pour éviter - à chaque fois, on a essayé de nuancer nos mesures - là cette fois-ci, ce n'est pas une exception... mais une nuance dans la mesure où la personne ou le jeune tiré au sort, ne serait pas obligé d'accepter de représenter...

Arnaud ARDOIN

Il peut dire « ça ne m'intéresse pas »...

Beligh NABLI

Il peut se désister, encore une fois parce que les jeunes détestent être contraints ou soumis à ce type de prescription...

Arnaud ARDOIN

Ce n'est pas un juré d'assises... il n'est pas dans l'obligation...

Beligh NABLI

Exactement. Et juste un dernier mot : vous l'avez dit d'entrée, mais le rapport effectivement a une approche plus globale et j'invite vos téléspectateurs à aller regarder les mesures sur « Stratégie.gouv.fr », pourquoi ? Parce qu'effectivement l'engagement des jeunes, ce n'est pas une mesure par-ci, une mesure par là. Ça demande finalement une politique globale transversale qui consiste notamment et qui passe notamment par la question scolaire ; comment peut-on finalement parler ou susciter l'engagement par la voie de l'école ? Comment peut-on favoriser, valoriser le bénévolat notamment – et c'est ce qu'on propose



dans la mesure 18 - en accordant des points supplémentaires aux jeunes bénévoles...

Arnaud ARDOIN

Dans leur parcours...

Beligh NABLI

Non seulement mais aussi au niveau de l'admissibilité au concours de la fonction publique.

Arnaud ARDOIN

C'est-à-dire on regarde, ils ont fait du bénévolat...

Beligh NABLI

On doit rapporter une attestation... et c'est quoi être fonctionnaire et exercer une mission de service public, c'est finalement être en capacité de servir l'intérêt général. Et le bénévolat rejoint cet esprit-là. Et donc d'une certaine manière, il faut aussi valoriser les jeunes bénévoles en les incitant, en favorisant leur intégration dans la fonction publique.

Arnaud ARDOIN

Et le service civique ? Il y a beaucoup de demandes et peu de places.... Ça aussi, il faut démultiplier ce service civique ? Vous y croyez, vous ?

Beligh NABLI

Le dispositif existe. Le président la République est toujours en pointe en la matière, ça fait son chemin. 20 :20 :56 FIN<*

**PUBLIC SENAT PARLEMENT HEBDO – Le 26/06/2015 – 14 :24 :41 – Extrait Invitée : Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice PS de Paris****Journaliste**

Alors, on va passer à l'actualité de la semaine avec une question à la Une, faut-il rajeunir les institutions démocratiques ? Pas plus de 70 ans pour être candidat, pour être élu, c'est l'une des propositions d'un rapport remis au ministre Patrick KANNER. Le but est d'encourager les jeunes à s'engager notamment en politique, la proposition n'est pas forcément bien accueillie par les concernés. Regardez ce sujet d'Aurélien ROMANO.

Aurélien ROMANO

La question est sur la table après la publication du rapport de France Stratégie ; il propose de limiter l'âge pour être candidat à 70 ans pour tous les parlementaires. Si les 2 chambres devaient être renouvelées demain et avec cette règle, une grande partie des élus actuels ne pourraient plus se représenter ; une décision inutile que les sénateurs de tous bords et de tous âges préfèrent prendre avec le sourire.

Eric JEANSANNETAS, sénateur PS de la Creuse

La limite d'âge ne semble pas être pertinent pour dire « bon là tu avais dépassé l'âge et tu ne peux plus rien apporter au collectif, à la société » je ne vois pas véritablement cette barrière d'âge très opportune.

Francis DELATTRE, sénateur "Les Républicains" du Val d'Oise

Je leur dis simplement une chose, c'est que ça va beaucoup plus vite qu'on l'imagine !

Gérard LONGUET, sénateur "Les Républicains" de la Meuse

Faudrait-il également interdire aux électeurs de voter au-delà de 70 ans ? Ca rajeunirait l'esprit du pays, on pourrait d'ailleurs également interdire aux gens de plus de 70 ans de payer des impôts, ça rajeunir également les contribuables. Non, je crois vraiment, ce n'est pas la solution.

Francis DELATTRE

Enfin, Churchill a gagné la guerre à plus de 70 ans.

Aurélien ROMANO

Au Parlement, la moyenne d'âge est sensiblement la même : 59 ans à l'Assemblée, 61 au Sénat. Le nombre septuagénaire est, lui aussi, similaire 54 et 66 élus. En revanche, la proportion est, elle, très différente 9 % de plus de 70 ans au Palais-Bourbon contre 19% au Palais du Luxembourg, près de un sur 5. Une autre piste du rapport est de limiter le nombre de mandats à 3 consécutifs.

Journaliste

Alors si la mesure existait il y aurait beaucoup de visages qu'on

Marie-Noëlle Lienemann

Ca me fait doucement rigoler parce que la nouvelle maire de Madrid, Podemos, tout le monde dit le renouvellement de la pratique politique, ce que par ailleurs je pense que c'est une vraie interrogation, elle a 71 ans et tous les petits jeunes qui sont derrière trouvent qu'elle est super pour rénover la politique. Donc arrêtons, ce n'est pas une question d'âge. 14 :26 :54



**TV5MONDE 64' LE MONDE EN FRANCAIS – Le 26/06/2015 – 18 :21 :04****Isabelle SOLERE**

70 ans, âge de péremption pour l'homme politique quelle idée !

François SCELLIER, député du val d'oise

Sur certains produits, on voit bien que l'on peut très bien les consommer bien plus tard !

Isabelle SOLERE

La proposition du laboratoire d'idées France Stratégie, d'autres contre toute attente la valident.

Thierry SOLERE, député Les Républicains

L'énergie qu'on met à durer on l'a mais rarement à faire !

Roger KAROUTCHI, sénateur Les Républicains

Il faut plus de mélange, plus de diversité dans le recrutement et plus de diversité dans les candidatures.

Isabelle SOLERE

En ce cas, adieu à 61 sénateurs et 53 députés et Alain Juppé perdrait toute chance d'accéder en 2017 à la présidentielle, alors on le fait ? 18 :21 :34 FIN*



À LA UNE **ÉCONOMIE**

Le sport aide les patrons de PME à réussir

75 % des entrepreneurs déclarent pratiquer un sport selon un sondage exclusif réalisé par l'association Parrainer la croissance pour le Parisien Economie. Et beaucoup aimeraient entraîner leurs salariés...

« L'idée de créer mon entreprise m'est venue lors d'un jogging sur une plage de Normandie. » Si Edouard Mandelkern se définit modestement comme un « sportif du dimanche », le fondateur de Davidson Consulting ne risque pas d'arrêter de courir de sitôt. « Je pratique la course à pied tous les week-ends car cela m'est totalement indispensable. C'est un moment rare, avec soi-même, où l'on peut prendre du recul et réfléchir sereinement. » Il n'est pas le seul. Selon un sondage réalisé pour Le Parisien Economie par l'association Parrainer la croissance auprès de 650 patrons de PME ou de TPE, 75 % déclarent pratiquer un sport et 57 % y consacrent une à cinq heures par semaine. « Je ne suis

pas surpris, confie Denis Jacquet, le président de ce réseau d'entrepreneurs. Je me serais même attendu à plus ! Le sport a pris tellement d'importance dans notre société depuis vingt ans que les entrepreneurs n'y ont pas échappé. Et beaucoup en ressentent, forcément, les bienfaits. »

Parmi les sports cités, individuels pour la plupart, arrive d'abord le jogging, suivi par le vélo, le tennis, le golf et la boxe. Et dans les disciplines collectives, le football est plébiscité devant le rugby. « Le sport est complètement indexé à ma vie d'entrepreneur, confirme Philippe Lourenço, président de la PME Mister Bell (Paris XVII^e). Je fais beaucoup de marche et je joue au golf. Mais je pratique surtout la boxe thaï depuis huit ans. Quand je sors de deux heures d'entraînement, j'ai la tête complètement

vidée, ce qui me permet de prendre de la hauteur et du recul. » Sans surprise, la résistance au stress et le sens de l'équipe figurent parmi les principaux bienfaits cités dans notre étude. « Manager des équipes demande une disponibilité d'esprit et une écoute de qualité », abonde Laurent Lévy. Le fondateur d'Optimal Center pratique, lui, la gymnastique, le football et la natation chaque semaine. « Il me serait impossible de transmettre mon énergie sans un entraînement sportif régulier. »

Jogging, vélo, tennis...

Plus surprenant pourtant, seuls 27 % des sondés pensent que leur pratique influe sur leur façon de diriger. « Un patron de PME prend rarement le temps d'analyser sa façon de fonctionner, analyse Denis Jacquet pour qui ce sentiment reste sous-estimé. Déjà créateur de plusieurs sociétés, lui sait ce qu'il doit au sport. Ancien membre de l'équipe de France junior d'athlétisme, il pratique encore la course, la natation et la boxe. « Non seulement c'est indispensable à mon équilibre physique, mais c'est



aussi un excellent défouloir de l'agressivité et une belle école pour surmonter l'échec. »

Dans 65 % des entreprises interrogées, la pratique du sport n'est pas particulièrement encouragée. « Pourtant, quand je vois les bienfaits que j'en retire, ce serait dommage d'en priver mes salariés, pour eux et dans l'intérêt de la société », commente Philippe Lourenço. Les 60 collaborateurs de Mister Bell se sont ainsi vu proposer une initiation à la boxe thaï. Cette société, qui affiche une moyenne d'âge de 29 ans, a aussi lancé des compétitions d'« urban foot » en interne ou contre des sociétés concurrentes, des fournisseurs ou des clients. « C'est un moyen agréable de se dépasser en-

moins installé des douches dans l'entreprise pour permettre à nos collaborateurs de courir le midi », propose Edouard Mandelkern. Chez Davidson, il n'est donc pas rare de croiser des salariés en short ou devant un tournoi de sport diffusé à l'accueil. « Pour moi, le sport n'a rien d'un hobby banal. Il nourrit aussi chacun physiquement et intellectuellement. » De quoi, peut-être, tenter davantage d'entrepreneurs. Pourquoi ne pas y réfléchir cet été en courant ou en nageant ? Après tout, 85 % d'entre eux confient pratiquer plus de sport pendant les vacances...

■ CÉLINE CHAUDEAU

« Un défouloir de l'agressivité et une belle école pour surmonter l'échec »

semble et de renforcer notre esprit d'équipe. » « Une équipe qui joue bien ensemble finit par gagner, abonde Laurent Lévy qui inclut toujours des compétitions sportives dans les séminaires d'Optical Center. Au football comme dans la vie professionnelle, cela s'entretient, se parfait chaque jour. J'ai beaucoup appris en matière de stratégie et d'organisation en tant que joueur. » Encore faut-il avoir des moyens ou des idées. Quand elle est possible, la pratique d'un sport se résume, dans notre étude, à 51 % par des abonnements payés par l'entreprise. « Je suis sûr que l'on pourrait réfléchir à un concept de salles partagées sur le modèle des crèches d'entreprise », suggère Denis Jacquet. « En attendant, à défaut de pouvoir installer une salle de sport, nous avons au

EN SAVOIR PLUS

A LIRE

- « **Le sport en entreprise : enjeux de sociétés** », de Julien Pierre, éditions Economica, février 2015, 208 pages. 27 €.
- « **La force du mental : être gagnant, cela s'apprend dans l'entreprise comme dans le sport** », de Jean-Marc Sabatier, éditions Dunod, 2013, 200 pages. 16 €.

A CONSULTER

- **Le dernier baromètre sur la santé des dirigeants** :

www.malakoffmederic.com

- **L'étude « Comment mettre le sport au service de la santé des salariés »** : www.strategie.gouv.fr



REPÈRES

64%

des chefs d'entreprise français

toutes tailles confondues, font du sport au moins une fois par semaine
(source Baromètre 2015 Malakoff Médéric)

- **30 minutes** d'exercice par jour reste l'objectif fixé par l'OMS
- **43 %** des français manqueraient de temps pour faire du sport quotidiennement (source Centre d'Analyse Stratégique du gouvernement)
- **13 %** des français seulement font du sport sur leur lieu de travail

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Philippe Lourenço, patron de Mister Bell, pratique la boxe thaï depuis huit ans. (LP/Matthieu de Martignac.)



► 29 juin 2015 - N°nc - Economie

3 patrons sur 4 pratiquent un sport régulièrement

Sondage réalisé par questionnaire Internet auprès de 650 chefs d'entreprise du réseau Parrainer la croissance, dans la semaine du 22 au 26 juin. 458 réponses obtenues.



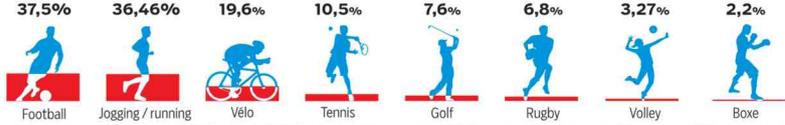
Individuel ou collectif ?



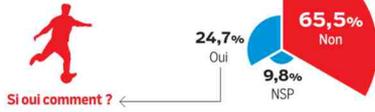
À quelle fréquence ?



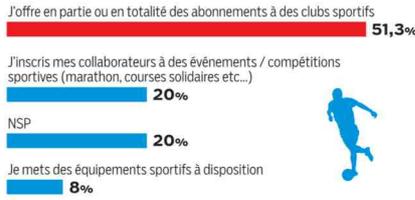
Votre pratique sportive diffère-t-elle pendant les vacances ?



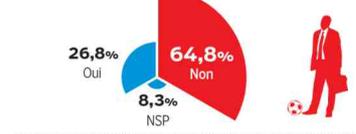
Encouragez-vous la pratique du sport dans votre entreprise ?



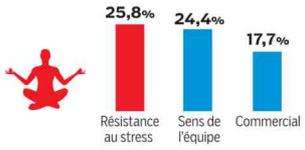
Si oui comment ?



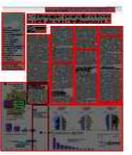
Votre pratique sportive influence-t-elle votre façon de diriger ?



Quelle valeur issue du sport associez-vous spontanément au management ?



studio.v2



INTERNATIONAL CHAMPS LIBRES

L'Allemagne peut-elle relever le défi de son vieillissement ?

Le déclin démographique allemand, qui s'accompagnera d'un recul de sa puissance économique, est depuis longtemps annoncé. Au milieu du siècle, les Allemands, aujourd'hui 82 millions, seront moins de 70 millions. Le gouvernement Merkel prépare le pays à affronter ce bouleversement.



Nicolas Barotte
nbarotte@lefigaro.fr

DÉMOGRAPHIE

gne, dans le petit village de Zabelkow, près de Kattowitz, une maison de retraite polonaise s'est fait remarquer ces dernières années. Depuis son ouverture en 2013, on y parle essentiellement allemand, des pensionnaires - une quarantaine - au personnel. Le lieu est devenu le symbole d'un phénomène que les médias ont baptisé « *Oma Export* », l'exportation des grands-mères allemandes. Confrontés au coût des soins dans leur pays et à la pénurie de places dans les résidences, des retraités allemands choisiraient de s'installer à l'étranger, où les prix sont moins élevés. Pour environ 1 300 euros par mois, ils peuvent bénéficier d'un confort qui leur reviendrait à près de 4 000 euros dans leur pays. Le phénomène est encore très marginal. C'est l'une des facettes concrètes du tournant démographique que s'apprête à vivre l'Allemagne dans les prochaines décennies.

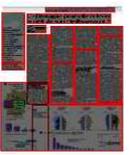
Pendant quelques années encore, entre 5 et 7, selon la dernière étude de l'Office fédéral des statistiques, la population allemande devrait augmenter. Puis la diminution devrait être rapide. Au milieu du siècle, la population française devrait dépasser celle de son voisin, qui ne devrait plus compter qu'entre 70 et 65 millions d'habitants contre 82 millions aujourd'hui. C'est un bouleversement complet de la société allemande qui se profile, à tel point que le gouvernement d'Angela Merkel s'est emparé du sujet. Deux « *sommets sur la démographie* » sont d'ores et déjà programmés, le premier le 22 septembre 2015, le suivant en 2017, pour définir les objectifs et les moyens nécessaires pour relever le défi.

POURQUOI LES ALLEMANDS NE FONT-ILS PLUS D'ENFANTS ?

nère de famille allemande a déla chronique le mois dernier : s avoir déjà eu 13 enfants, elle se vait enceinte de quadruplés. Elle plus qu'un cas isolé. En Allema-, les couples ont de moins en ins d'enfants, par choix, par dé- ou par atavisme. La dernière ide réalisée pour le ministère de . Famille par l'institut Delta, renue publique la semaine dernière, st alarmiste : 29 % des Allemands e 30 à 50 ans n'ont pas d'enfants.

Entre 20 et 29 ans, le taux grimpe à 79 %. Cette tendance n'est pas récente et, dès les années 1980, des démographes ont tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette évolution, sans être entendus, au contraire. En 1986, le ministre du Travail s'est rendu célèbre en assurant que « *les retraites sont sûres* ». Mais depuis 1970, le taux de fécondité a glissé sous le seuil des 2 enfants par femme, celui qui assure le renouvellement des générations. Aujourd'hui, il s'est établi à 1,3 enfant. Conséquence directe : le taux de natalité est désormais le plus bas du monde avec 8,28 enfants pour 1 000 habitants et en Allemagne on meurt plus que l'on ne naît.

À la différence de pays comme la France, l'Allemagne n'a pas mené pendant longtemps de politiques favorables aux familles. Le pays n'a pas adapté ses infrastructures pour permettre aux femmes de concilier carrière et maternité. Les progrès sont survenus récemment. Un débat a notamment été lancé sur l'ouverture de l'école toute la journée. « *La politique familiale a été totalement réformée en Allemagne* », explique la démographe Michaela Kreyenfed. En 2013, le droit pour chaque parent d'obtenir une place en crèche pour son en-



fant à partir d'un an a été introduit en Allemagne. Près de 800 000 places ont dû être ouvertes pour répondre au besoin, notamment en Allemagne de l'Ouest ou en Bavière beaucoup moins bien pourvue que l'ancienne Allemagne communiste. Le gouvernement d'Angela Merkel a doublé le budget fédéral, à 1 milliard d'euros, pour aider les Länder à construire les infrastructures nécessaires. L'objectif est aussi d'augmenter le taux d'emploi des femmes. C'est un changement culturel. De l'autre côté du Rhin, celles qui confient leurs bébés avant trois ans à des structures d'accueil sont encore qualifiées de « mère corbeau ». Plus profondément encore, il existe une autre raison au faible taux de fécondité allemand. « Il y a une aversion pour les politiques natalistes qui sont associées à la propagande nazie », explique Henrik Utterwede, de l'institut DFI.

QUELLE SERA LA PHYSIONOMIE DE L'ALLEMAGNE AU MILIEU DU SIÈCLE ?

L'espérance de vie est aujourd'hui de 78,8 ans pour un Allemand et de 83,4 ans pour une Allemande. Combiné au faible taux de natalité, le visage de la société allemande est en train de changer. Depuis 2010, le nombre des plus 65 ans a dépassé celui des moins de

vingt ans. Les premiers représentent aujourd'hui 21 % de la population et les derniers 18 %. L'écart va se creuser et, en 2050, les plus de 65 ans devraient représenter environ un tiers de la population contre 15 % pour les moins de 20 ans, selon les prévisions établies par le gouvernement. La pyramide des âges va quasiment se transformer en une colonne filiforme. La population active devrait diminuer pour atteindre 40 millions de personnes en 2030, contre 42,6 millions en 2015. La tendance s'accroîtra ensuite. Le débat sur le manque de main-d'œuvre qualifiée ne fait que commencer en Allemagne.

Le pays ne sera pas équitablement touché par ce phénomène. Dans l'ancienne Allemagne de l'Est, le vieillissement se conjugue avec un exode des plus jeunes,

qui partent chercher de l'emploi dans les centres urbains ou les régions les plus dynamiques. Depuis 1990, l'âge moyen dans l'ex-RDA a augmenté de 10 ans, alors qu'avant la chute du Mur il était légèrement inférieur à celui de l'Ouest. Il est aujourd'hui de 47 ans à l'Est et de 44 ans à l'Ouest. En France, il est de 40 ans. Les villes allemandes se préparent à cette transformation qui va toucher tous les aspects de la vie quotidienne : du nombre de résidences pour personnes âgées aux infrastructures de transport, qu'il faudra adapter.

QUELLE EST L'INFLUENCE DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE SUR LA POLITIQUE ?

L'Allemagne se « fossilise », avaient pronostiqué les chercheurs Stephan Sievert et Reiner Klingholz dans une note du Cerfa publiée en 2010. Après avoir été le moteur économique de l'Europe, l'Allemagne, si rien n'est fait pour contre-carrer les effets du déclin démographique, s'apprête à s'arrêter. Son potentiel de croissance devrait se réduire comme peau de chagrin : 0,3 % par an en 2050, ont calculé les économistes Henrik Enderlein et [Jean Pisani-Ferry](#) dans leur rapport rendu aux gouvernements français et allemand en décembre. Toute la politique économique défendue par le gouvernement d'Angela Merkel est fondée sur cette projection : l'Allemagne ne pourra plus compter sur la croissance pour faire face aux défis qui l'attendent. C'est pourquoi tant d'empressement est mis aujourd'hui à réduire le poids de la dette et à défendre le principe d'un budget équilibré, confirme-t-on au ministère des Finances.

Le vieillissement de la population aura un coût. Le nombre de personnes dépendantes devrait doubler, de 2 à 4 millions. Toutefois la principale difficulté sur le long terme sera de garantir les retraites. « Aujourd'hui, il y a environ 2,3 travailleurs pour un retraité en Allemagne, d'ici à 2060, il y aura seulement 1,3 travailleur par retraité », ajoutent les deux économistes. La réforme, qui a reporté l'âge de départ à 67 ans, est censée permettre au système d'être équilibré



« jusqu'en 2030 », estime le Centre de recherche sur le tournant démographique de Rostock (ZDWA). Aux alentours de cette date, les dépenses de retraites devraient être comprises entre 368 et 380 milliards d'euros. Ensuite, une adaptation devra être envisagée. « La question de la retraite à 70 ans est incontournable », a ainsi déclaré le directeur de l'institut DIW Marcel Fratzscher. Dans ce contexte, la réforme des retraites permettant aux carrières longues de partir à 63 ans, adoptée en 2013, a été dénoncée par l'ensemble des experts allemands.

L'impact du vieillissement sera aussi culturel. « D'un pays qui connaît le déclin démographique, on anticipe des changements de mentalité, comme un comportement d'épargne plus fort. Il deviendrait moins dynamique dans ses dépenses », observe Henrik Utterwede. Mais pour le professeur, l'Allemagne n'en sera « pas forcément moins créative » : l'évolution démographique créera de nouveaux besoins.

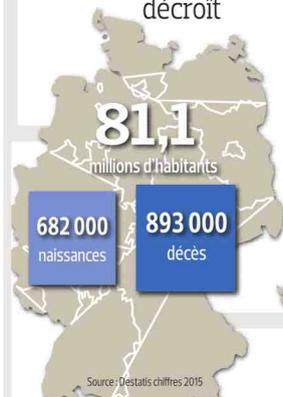
L'IMMIGRATION EST-ELLE UNE RÉPONSE ?

Grâce au solde migratoire positif, l'Allemagne a déjà ralenti son dépeuplement, a noté au printemps dernier l'Office fédéral des statistiques. Depuis 2010, la tendance s'accélère même : en 2013, le solde migratoire a atteint 428 000 personnes. C'est à peu de cho-

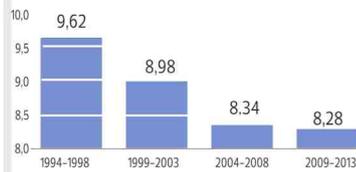
se près le besoin en main-d'œuvre nécessaire au pays chaque nouvelle année. Jusqu'à présent, les projections démographiques prenaient comme hypothèse un solde compris entre 100 000 et 200 000 personnes. Mais le statut de puissance économique européenne a transformé l'Allemagne en pays particulièrement attractif. Elle est devenue la deuxième destination d'immigration du monde après les États-Unis. Cette tendance est appuyée par le gouvernement et par les milieux économiques. Le patronat a même suggéré de favoriser l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile. Ceux-ci n'ont pas le droit de travailler durant leurs premiers mois après leur arrivée en Allemagne. Cette évolution ne va toutefois pas sans poser des difficultés. L'afflux de migrants a nourri les courants xénophobes qui ont retrouvé une vitalité en Allemagne. ■



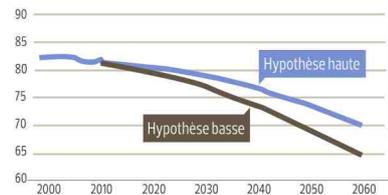
1 La population allemande décroît



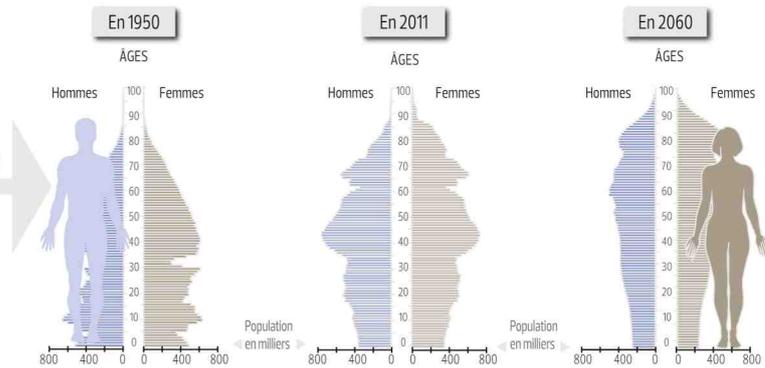
ÉVOLUTION DU TAUX DE NATALITÉ BRUT
 Nombre de naissances pour 1000 habitants
 Source: HWI/Banque mondiale



ÉVOLUTION DE LA POPULATION, EN MILLIONS
 Source: ministère de la Famille

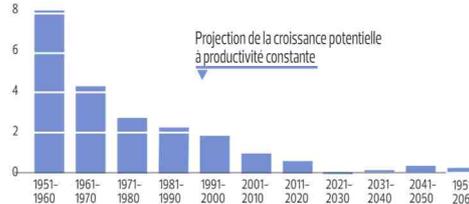


2 La pyramide des âges se transforme

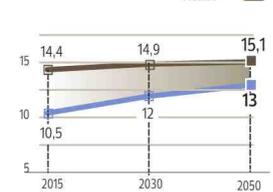


3 Le vieillissement pèse sur l'économie

CALCUL DU POTENTIEL DE CROISSANCE DU PIB PAR PERSONNE en %
 Source: Destatis



PART DES DÉPENSES PUBLIQUES DE RETRAITES en % du PIB
 Source: OCDE





Quand la boulette de France Stratégie devient une plaidoirie pour une économie féministe

Les papas lésés financièrement par les pensions alimentaires? Non, ce n'est pas Le Gorafi qui l'affirme, mais bien le très sérieux Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) -organisme rattaché au Premier ministre et qui fait des recommandations au gouvernement- dans un rapport sur les conséquences financières de la rupture de la vie commune. On croit halluciner.

50% des conflits lors des séparations de couples portent sur la question des finances, la fixation de la pension alimentaire étant le point le plus brûlant. C'est pour innover en matière du calcul de la contribution égalitaire au coût de l'enfant que les "génies" de chez France Stratégie ont simulé "des centaines de cas" avec leur nouveau gadget OpenFisca, en incluant les dépenses faites par les parents non-hébergeants pour aller voir leurs enfants. Le résultat de la simulation est stupéfiant: en l'état actuel de la législation socio-fiscale, on demanderait un sacrifice de niveau de vie sensiblement plus important au parent non gardien qu'au parent gardien. OpenFisca est le dernier joujou de France Stratégie. C'est un logiciel qui permet de simuler des situations socio-fiscales. Il est libre ET gratuit pour l'utilisateur (bien qu'il a du coûter bonbon au contribuable). Pour tenter de promouvoir la performance de ce logiciel, messieurs Pierre-Yves Cusset et Mahdi Ben Jelloul chez France Stratégie publient cette "étude" (qui est en fait une simulation) intitulée " Comment partager les charges liées aux enfants après une séparation? " sur le taux d'effort fourni par chacun des parents séparés pour élever leurs enfants. En voulant simuler une meilleure répartition des coûts, les stratèges ont inclus les dépenses faites par les parents non-hébergeants (en majorité les pères) tout en oubliant de paramétrer l'impact économique qu'auraient l'éducation et les soins apportés aux enfants sur la carrière des femmes, sur leurs pensions de retraite, sur leur vie sociale. Drôle d'oubli... et heureuse coïncidence pour France Stratégie : les résultats de la simulation conforte l'une de leurs propositions déjà émise lors d'un précédent rapport " Désunions et Paternités " (2012) : augmenter le niveau de vie du parent hébergeant. Le maintien du lien père-enfant après la séparation c'est effectivement un enjeu de taille - mais l'intitulé de "l'étude" : "Comment partager équitablement le coût de l'enfant après la séparation" ne promettait pas ça à la base. Et peu importe donc la réalité du terrain - la pauvreté des mères seules - pourvu que le simulateur OpenFisca atterrisse dans les mains de tous les juges aux affaires familiales et surtout des médiateurs familiaux - profession en voie de développement, mais pas forcément favorable à la promotion des droits des femmes. Dans le cadre de la promotion du logiciel OpenFisca, un communiqué de presse France Stratégie est repris par l'ensemble des médias nationaux, et c'est ainsi que le 18 juin, on pouvait lire: "Les parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants (qui sont en grande majorité les pères) s'appauvrissent davantage que les parents gardiens (qui sont en grande majorité les mères)". OpenFisca serait donc un simulateur tellement performant qu'il arriverait même à renvoyer des résultats diamétralement opposés à la réalité constatée sur le terrain ? Au diable les études empiriques menés par des organismes tels que l'INSEE, ou encore le Collectif Onze - dont les intervenantes de ce colloque organisé par l'organisation France Stratégie elle-même, quelques jours avant la parution de "l'étude". Ces chercheurs font état d'une paupérisation massive des mères séparées (de nouveau en couple, ou non): la perte de niveau de vie après la séparation est plus prononcée pour les femmes que les hommes. Cette baisse représente 20% en moyenne. Pour 1/4 des femmes la baisse de niveau de vie est de 26% alors que 37% des hommes gagnent en niveau de vie après la séparation. "Les pensions alimentaires et aides sociales ne permettent pas de compenser la baisse du niveau de vie." Les femmes, qu'elles soient en couple ou séparées, sont déjà désavantagées au niveau de leur ressources. Elles sont majoritaires dans le travail à temps partiel non désiré. Elles perçoivent des

revenus inférieurs de 27% à ceux des hommes, et les salaires des mères sont de 6 à 12% inférieurs aux salaires des femmes sans enfants. Surtout, elles prennent en charge 75% des tâches domestiques et parentales -des travaux non rémunérés.Au vu des résultats contraires renvoyés par OpenFisca - simulation \neq réalité - on se demande bien pourquoi personne dans l'équipe de développement du simulateur, ou encore les rédacteurs de l'"étude" ne s'est posé la question quant à la justesse de leurs algorithmes, ou des paramètres de données, avant la publication de leur note d'analyse...Mais la justesse n'est peut-être pas le but de cette simulation loufoque.En mars 2015 l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a publié une enquête qui chiffre le budget nécessaire afin que diverses structures de foyer (célibataire, couples avec enfants, familles monoparentales) vivent décemment dans la France de 2015. Pourquoi alors aller chercher des données australiennes vieilles de 15 ans pour effectuer la simulation?Pour mieux comprendre ces résultats de simulation totalement fictifs, il faut savoir que **France Stratégie** avait édité un rapport nommé "Désunions et Paternités" il y a quelques années au sujet du "maintien du lien père-enfant après séparation". En effet, 14% des pères ne voient pas leur enfant si le père vit seul, contre 24% s'il vit en couple et a eu un enfant dans le cadre de cette nouvelle union (INED, 2013). L'étude cherchait à promouvoir l'implication des pères dans la vie de leurs enfants avant la séparation, afin qu'ils assument mieux leurs devoirs et obligations après la désunion du couple. Partant d'une idée plutôt intéressante, à la lecture du rapport, on y découvre une vision de la problématique totalement andro-centrée.Le rapport "Désunions et Paternités" préconisait (entre autres) l'augmentation du niveau de vie du parent non-hébergeant (souvent les pères) afin de les encourager à voir leurs enfants après la séparation (et éventuellement payer les pensions alimentaires). Cette carotte prenait la forme d'une "meilleure répartition des droits aux prestations sociales". Dans le rapport du Haut Conseil à la Famille (2014) sur les ruptures familiales on retrouve, aussi, cette notion de carotte financière pour les parents non-hébergeants.Selon l'INSEE et l'INED, le niveau de vie des femmes ayant divorcé en 2009 a baissé en moyenne de 20% un an après la séparation, contre 3% pour les hommes. Attribuer des prestations sociales à des pères solo, dont la majorité n'est pas lésée financièrement par une séparation, semble être une proposition difficile à vendre. Donc, pour mettre en oeuvre la préconisation de **France Stratégie** -plus de moyens pour le parent non-hébergeant- il aurait fallu chercher les sous ailleurs.Le but de "l'étude" et de la simulation OpenFisca n'est donc pas de trouver une solution à la répartition égalitaire des charges liées à l'enfant (et, pourquoi pas, enrayer la pauvreté des mères seules), mais de faire baisser les montants des pensions alimentaires fixées dans les jugements. L'infographie qui accompagne leur "étude" semble aussi le confirmer, car, deux des trois points mis en avant se servent de la répartition du coût de l'enfant pour promouvoir le maintien du lien père-enfant.Sauf que : toutes les carottes qui existent déjà (déduction fiscale des pensions alimentaires versées, baisse des pensions lors de leur fixation de 10% en 10 ans sous la pression normative du barème indicatif édité par le Ministère de la Justice depuis 5 ans, la quasi impunité pour ceux qui ne versent pas les sommes dues, aucune sanction pour les parents qui ne viennent pas voir leurs enfants) ne fonctionnent pas. D'ailleurs c'est même l'inverse qui se produit. Les mères seules sont de plus en plus pauvres et les enfants ne voient pas forcément plus leurs pères.Aussi: vouloir occulter systématiquement l'élément "violence économique" faite aux femmes et aux enfants par l'utilisation de la puissance économique pour nuire à l'autre lors des désunions de couples, minimise encore plus la paupérisation des mères séparées (seules ou de nouveau en couple) qui est due, en grande partie, à l'inégalité de la répartition des coûts de l'enfant - surtout quand cette contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant n'est que peu ou pas payée.Déjà sévèrement critiquée par le Collectif Onze , SOS Les Mamans , Zéro Macho , Xavier Molénat , Manderley et Alex Vigne des blogueur-e-s féministes, et un ensemble d'associations féministes *, au final, cette simulation totalement biaisée n'aura servi qu'à démontrer l'obsolescence de nos outils de pilotage socio-économiques.Aurore Chaillou : "Le travail non rémunéré représente près d'un tiers du produit intérieur brut (Pib) des pays de l'OCDE. C'est à cette 'économie invisible' que l'économie féministe veut redonner sa place."Sans prendre en considération les éléments qui échappent à l'économie dite "classique" -postes souvent liés au travail domestique, non-rémunéré, fourni par les femmes-, la classe gouvernante continuera à nous pondre des politiques familiales, économiques et sociales toxiques pour l'émancipation financière des femmes -surtout lorsqu'elles deviennent

mères. _____*Collectif National pour les Droits des Femmes, FIT une femme un toit et Osez le féminisme!, Mémoire traumatique et Victimologie, Les effronté-e-s, Chiennes de garde, Maison des Femmes de Montreuil, Assemblée des Femmes, Ligue du Droit International des Femmes (LIDF), Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), L'Escalier Solidarité Femmes, Du côté des Femmes, Femmes Solidaires, le Planning Familial, Réussir l'Égalité Femmes-Hommes (REFH), Coordination du Lobby Européen des Femmes (CLEF), Élués contre les violences faites aux femmes (ECVF).



Rapport de France stratégie , Jeunes : comment encourager et faciliter leur engagement citoyen

Dans son rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes" remis le 22 juin 2015 au ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, France stratégie propose 25 mesures pour mieux sensibiliser à l'engagement dès le plus jeune âge, faciliter et récompenser le bénévolat chez les étudiants, améliorer la représentation des jeunes dans les structures parlementaires, artisanes et associatives, ou encore promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques.

Pour favoriser l'engagement des jeunes, le rapport recommande notamment de :

- Faire du lycée un lieu d'apprentissage de la démocratie par l'organisation de débats en amont des élections et des discussions parlementaires.
- Lancer un débat national sur l'abaissement du droit de vote à 16 ans.
- Permettre à tous les étudiants de s'engager pendant une année, comme bénévoles ou en service civique, tout en bénéficiant de leur affiliation étudiante. Cette "césure" n'est aujourd'hui pratiquée que par 15% des étudiants de 18 à 24 ans à l'université.

Pour reconnaître et valoriser l'engagement, il est notamment préconisé de :

- Systématiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles, afin de valoriser les compétences acquises dans le bénévolat.
- Instaurer une "note bénévolat" pour l'obtention du brevet, baccalauréat, CAP et BEP.
- Octroyer des crédits ECTS ("European Credit Transfer System" ou "Système européen de transfert et d'accumulation de crédits") à tous les étudiants bénévoles. Sur le modèle de ce qui est pratiqué dans les écoles de commerce et d'ingénieur, l'engagement des étudiants de toutes les universités et filières courtes (BTS et IUT) devrait entraîner l'octroi de crédits ECTS supplémentaires, utiles à l'obtention de leur diplôme.

Enfin, encourager l'engagement des jeunes dans le processus de décision nécessiterait notamment de :

- Faciliter le renouvellement des responsables politiques français en encadrant plus strictement le cumul des mandats, en abaissant la condition d'âge pour le droit d'éligibilité au Sénat à 18 ans, en interdisant les candidatures pour un mandat électif après 70 ans, etc.
- Inciter les partis politiques à investir des candidats de moins de 35 ans, notamment pour les sièges de députés ou de sénateurs.
- Instituer un "Parlement national des jeunes" dont les membres seraient désignés par tirage au sort.

 [Télécharger le rapport](#)



13,2%

C'est le pourcentage des élus de plus de 70 ans, seuil à partir duquel France Stratégie préconise d'interdire la possibilité de se présenter aux élections. Une proposition issue du rapport intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes » et présentée par Bélich Nabli et Marie-Cécile Naves.

Offensives contre le Code du travail

■ Une contribution de **Yacine Hadj-Hamou**, syndicaliste à l'inspection du travail

Ça n'arrête pas : loi Macron, loi Rebsamen sur le dialogue social, commission Combrexelle (1), et maintenant, le livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen sur le « *Code du travail obèse* » qu'il conviendrait de simplifier (2) pour les PME et ramener à cinquante grands principes...

Le Code du travail serait-il trop complexe ?

1. On connaît la célèbre définition donnée par le grand juriste en droit du travail, Gérard Lyon-Caen (et pas le neveu Antoine, par ailleurs membre de la commission Combrexelle) : « *Le droit du travail est l'ensemble des règles qui régissent : 1° L'exploitation du travail humain en régime capitaliste ; 2° Les instruments de la lutte ouvrière contre cette exploitation ; 3° Les résultats de cette lutte, c'est-à-dire les modifications incessantes subies par le régime d'exploitation lui-même.* » Le Code du travail, fruit de cette lutte, est donc par nature d'une certaine complexité.

2. La complexification importante intervenue ces dernières années est le produit de la contre-offensive du capital. Pour tenter de promouvoir la flexibilité et augmenter l'exploitation des travailleurs, les gouvernements successifs ont multiplié les dérogations au Code du travail lui-même. On peut citer, concer-

nant la durée du travail : les équipes de suppléance, l'annualisation, la modulation, le travail du dimanche, le temps partiel annualisé, le forfait jours. Plusieurs centaines d'articles sont en fait introduits dans le Code du travail pour y déroger.

Mais on peut citer aussi le travail temporaire, le contrat à durée déterminée pour lesquels, en trente ans, plus d'une dizaine de textes de loi sont intervenus pour, à chaque fois, élargir les possibilités des employeurs.

3. Cette complexification est également le produit de la transcription des directives européennes. C'est la multiplication des normes, l'introduction de la responsabilité propre du salarié en matière de sécurité, avec le contenu que, désormais, l'obligation de sécurité ne relèverait plus de la seule obligation du chef d'entreprise mais d'une logique contractuelle illustrée par

la démarche au plan européen de normalisation, de bonnes pratiques, de certification (un employeur utilisant une machine aux normes étant censé avoir « *satisfait* » à ses « *exigences essentielles* » « *en matière de sécurité* »).

4. Cette complexification s'est accélérée avec la recodification de 2008, qui, sous couvert de « simplification », a conduit au découpage des anciens articles du Code du travail (de 1 891 articles, on est passé à 3 652, pour la seule partie législative) pour donner une certaine orientation : ainsi, en hygiène-sécurité, en vis-à-vis du chapitre « *obligation des employeurs* », a été créé un chapitre « *obligations des travailleurs* » (voir ci-dessus), la durée du travail a été déplacée de la partie hygiène-sécurité (donc envisagée sous l'angle des conditions de travail) dans la partie salaires (donc envisagée sous l'angle du coût du travail), et on pourrait multiplier les exemples. ■

Quel est alors l'enjeu ?

Cette entreprise de démolition conduite par tous les gouvernements sans exception se heurte à la résistance des travailleurs

Encore récemment, un rapport du ministère du Travail (il est publié régulièrement) a souligné que 90 % des embauches se faisaient en CDD, et la presse a titré sur la fin du CDI. Mais le même rapport souligne que plus de huit salariés sur dix du secteur privé sont en CDI.

L'augmentation du nombre d'embauches en CDD et en intérim, leur plus faible durée moyenne, ont des conséquences dramatiques pour des centaines de milliers de jeunes, et de moins jeunes, très qualifiés, en matière de salaire, d'arbitraire patronal, de déqualification. En fait, une lutte dure et incessante se mène, où les travailleurs et leurs organisations, appuyés sur le Code du travail (qui contient encore le principe qu'un « *emploi lié à l'activité permanente de l'entreprise* » ne peut être pourvu par un CDD ou en intérim), sur les conventions collectives, sur l'activité des travailleurs et de leurs syndicats cherchent en permanence à transformer en CDI ces emplois précaires.

Et c'est vrai dans tous les domaines, y compris sur le plan judiciaire, en partant des prud'hommes jusqu'à la très conservatrice Cour de cassation (et pour cette dernière, peut-être à cause de cela) ; ce sont les principes issus de deux siècles de lutte des classes acharnée qui servent encore de référence, que ce soit en matière de présomption de salariat, d'appréciation du licenciement, de durée du travail, de précarité.

C'est, au fond, l'objet de la commission Combrexelle que de renverser cet état de fait

Le droit du travail en France, pour des raisons qui tiennent à l'histoire, s'est constitué à la façon d'une pyramide (avec, bien sûr, des interactions entre les différents niveaux) : à la base, le Code du travail, au-dessus, la convention collective, au-dessus encore, l'accord d'entreprise, et enfin, au final, le contrat de travail. Chaque niveau ne pouvant être moins avantageux que celui du dessous.

En 1982, une ordonnance de janvier va, pour la première fois, introduire la possibilité de conclure des accords dérogeant à la loi. Les attaques se sont poursuivies avec la loi du 4 mai 2004, qui permet à un accord d'entreprise d'être moins favorable qu'un accord de branche, aidée par la

loi sur la représentativité qui vise à leur fournir les « *syndicats maisons* » pour signer ces accords ; mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances du Medef et du gouvernement. Il s'agit maintenant d'accélérer les choses.

Alors, Valls a fixé l'objectif à la commission Combrexelle « *d'élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales* », « *en particulier la négociation d'entreprise* », pour « *un changement non seulement juridique mais aussi social et culturel* ».

Tous ces projets n'ont bien sûr pas la finalité de bâtir « *un nouveau modèle social* », ni même simplement de revenir au contrat de louage de services, au contrat prétendument libre entre deux parties égales, mais de faire de la réglementation du travail un outil au seul service des intérêts des grands groupes en organisant la concurrence internationale des travailleurs, au seul bénéfice de la rentabilité, et en rejetant les salariés vers une exploitation d'un autre âge via les vertus réinventées de la libre entreprise (auto-entrepreneuriat par exemple).

Le réel projet de cet ensemble de lois, c'est de démolir tout ce qui existe. Et toutes les forces sont mobilisées dans ce but, du Medef au gouvernement, à des « *syndicalistes* » prêts à collaborer (la CFDT) et quelques personnalités plus ou moins « *éminentes* » avec, dirait-on, une devise : « *Après moi le déluge.* » Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres... ■

«En 1982 est introduite pour la première fois la possibilité de conclure des accords dérogeant à la loi. Les attaques se sont depuis poursuivies»

1) En avril dernier, Manuel Valls a nommé le président de la section sociale au Conseil d'Etat, Jean-Denis Combrexelle, à la tête d'un groupe de travail devant rendre un rapport en septembre prochain. Son objectif : dégager des propositions pour « *faire une plus grande place (...) en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises* » (lettre de mission du Premier ministre) (NDLR).

2) Dans le Code du travail « simplifié » de Badinter-Lyon-Caen, on ne trouve rien sur la santé et la sécurité, aucune référence au Smic, rien sur la protection des représentants du personnel, aucune trace de l'inspection du travail.



Code du travail, un pavé dans la mare



Trop épais, trop complexe, le code du travail ? Depuis plusieurs années déjà, le patronat dénonce une législation française obèse et absconse. Alors que le gouvernement a mis en place une commission chargée de réfléchir à la hiérarchie des normes entre la loi et la négociation collective, deux éminents juristes, un ancien ministre de la Justice, Robert Badinter, et un professeur émérite à l'université Paris-X-Nanterre, Antoine Lyon-Caen, proposent dans le Travail et la Loi (1) une refonte totale de notre droit social. Au lendemain de la publication des derniers chiffres du chômage (lire aussi page 13), Libération a organisé un débat entre l'un des auteurs, Antoine Lyon-Caen, Alexandra Soumeire, l'avocate des ex-salariés de Continental, et le coresponsable de l'union syndicale Solidaires Eric Beynel.

Pouvez-vous nous présenter rapidement votre ouvrage ?

Antoine Lyon-Caen : C'est un petit opuscule que Robert Badinter et moi-même avons commencé à élaborer en septembre, sur la base d'un double constat. D'abord, la très grande difficulté pour ceux qui sont destinataires du code du travail de l'appréhender. Non pas de manière littérale - il n'est pas mal écrit -, mais de comprendre comment le mobiliser. A la fois pour les salariés, afin qu'ils puissent s'appropriier la loi qui les concerne, mais aussi pour les petits entrepreneurs, à qui l'on fait croire, à tort ou à raison, que ce code serait pour eux source de tracas et de complexité.

Second point : nos gouvernants, depuis trente ans, sont convaincus que le droit du travail est responsable du chômage et que, pour changer les choses, il faut changer la loi, en surchargeant les textes de missions économiques et sociales. Et bien sûr, à chaque fois, c'est un échec. Face à ce double diagnostic, nous avons donc pensé qu'il fallait redonner un sens à notre droit du travail, en énonçant, à droit constant, cinquante grands principes. Principes qu'il faudra ensuite décliner de façon législative, via le Parlement, ou conventionnelle, c'est-à-dire par la négociation entre partenaires sociaux. Si l'on est d'accord sur les principes, leur déclinaison est moins compliquée. D'autant qu'ils laissent une vraie place au juge pour les interpréter. A noter, enfin, que nous n'avons pas couvert l'ensemble du droit du travail. Nous avons laissé de côté ce que l'on appelle les relations professionnelles [droit de grève, liberté syndicale..., ndlr], pour lesquelles il existe des principes constitutionnels, mais aussi la formation professionnelle - maquis très compliqué - ou encore les juridictions du travail.

Il y a effectivement de gros trous, comme par exemple sur le Smic...

A.L.-C. : Il y a bien mieux ! Nous avons inscrit que «chaque salarié a droit à un salaire qui lui assure une vie libre et digne». C'est beaucoup plus important que le salaire minimum, qui est une

notion technique. Et la déclinaison légale de ce principe merveilleux, c'est justement le Smic.

Alexandra Soumeire : Vous dites que cet ouvrage serait un moyen de lutter contre l'«inintelligibilité» du code du travail, ce qui suppose un travail de simplification. Mais simplification suppose, comme vous l'avez dit, que cela soit fait à «droit constant». Or, ce qui est proposé, c'est une réduction drastique du code du travail, au profit, notamment, de la convention collective, de branche ou de terrain, ou très épisodiquement, de la loi. Autrement dit, alors que le code du travail garantit des droits, vous le remplacez par des principes, en renvoyant ensuite à une négociation collective de branche, très hypothétique par nature. On l'a vu avec le «pacte de responsabilité», qui a accordé une baisse de cotisations sociales aux entreprises, mais sans contrepartie, ensuite dans les négociations de branches, en termes d'emploi... Cette substitution est inégalitaire, puisque la convention collective de branche suppose des différences suivant les métiers. Même inquiétude pour l'employeur. Car le code du travail, par nature, fixe des règles moins susceptibles d'interprétation. Or plus vous le réduisez, plus vous augmentez le rôle du juge, ce qui est source d'incertitude pour l'entrepreneur qui ne connaîtra pas, à l'avance, l'interprétation qui en sera faite. Je ne crois pas que la simplification sécurise l'entrepreneur, qui sera soumis au pouvoir du juge et à la négociation.

Eric Beynel : Ce qui m'étonne, moi, c'est d'abord le contexte. Vous avez commencé à rédiger ce livre au mois de septembre, et il arrive pile au moment de la discussion de deux projets de loi importants que sont les textes Macron et Rebsamen. Vous sortez aussi ce livre alors que vous faites partie de la commission «Combrexelle» mise en place par Rebsamen, qui a pour mission de réfléchir «à la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail en France». Bref, même si vous dites qu'il n'y a pas eu de commande de la part de l'exécutif, mon expérience de syndicaliste m'incline à croire que des livres ou des rapports de ce type n'arrivent pas par hasard. Qui plus est dans un contexte de réduction globale des droits des travailleurs.

A.L.-C. : Ce n'est pas notre objectif.

E.B. : Vous avez aussi indiqué, en le regrettant, que le code du travail était souvent présenté comme un frein à l'emploi. Or l'ouvrage débute en parlant d'une grave maladie sociale qui serait le chômage. Ce qui, au passage, est une réalité. Puis se concentre sur les petits entrepreneurs, présentés comme incapables de comprendre la complexité du droit. Autrement dit, en le simplifiant, on pourrait résorber le chômage. Mais est-ce que pour supprimer les accidents on simplifierait le code de la route ?

A.L.-C. : Si l'on s'interdit d'écrire parce qu'on risque d'apparaître - à tort - comme les porte-parole d'untel ou untel, alors on n'écrit jamais. Pour nous, c'était un devoir citoyen. Ni Robert Badinter ni moi-même ne sommes à la recherche de quoi que ce soit. C'est vraiment un livre de personnes libres, et je ne pense pas que les ministres ou Jean-Denis Combrexelle [ancien directeur général du travail, ndlr] aient eu connaissance de la teneur du livre avant sa parution. Ou alors, cela voudrait dire qu'il y a eu des fuites... Je ne voudrais pas que, par vos réactions, vous empêchiez un débat qui est nécessaire, qui permette au droit du travail de retrouver sa dignité.

A.S. : On peut toujours faire œuvre de simplification, sur les seuils sociaux, par exemple, ou sur l'organisation du code qui renvoie, sur un même sujet, tantôt à la loi, tantôt aux décrets, donc pas au même endroit. Mais je reste dubitative sur la réduction du nombre d'articles. Si vous passez de 3 000 pages à 50 articles, il y a comme présumé une baisse des garanties.

A.L.-C. : C'est exactement ce contre quoi ce livre s'élève ! Contre l'idée que plus vous avez de pages, plus vous êtes protégé ! Vous pensez que l'on perd quelque chose quand on maigrit... Moi je pense que l'on peut gagner du muscle.

Il y a aussi des gros changements, comme la fin de la durée légale...

A.S. : En effet, sous prétexte de simplification, vous remettez en cause les 35 heures, puisque vous parlez désormais de durée «normale» du travail - et non plus «légale» - définie par chaque branche professionnelle. Cela veut dire qu'une convention collective pourrait instaurer les 39 heures et une autre les 37 heures.

A.L.-C. : Depuis la loi de 2008, on peut déjà fixer, par accord collectif, une durée «normale», qui

ne soit pas 35 heures. On ne fait que reprendre le droit existant.

A.S. : La convention collective peut fixer une durée de 39 ou 37 heures, mais le déclenchement des heures supplémentaires reste à partir de 35 heures. Si vous supprimez la durée légale, le déclenchement des heures sup ne se fera pas à partir du même seuil suivant les branches de métiers.

E.B. : Autre point contestable : parmi les principes qu'il vous semble important de codifier, vous mettez la rupture conventionnelle. Or dans la majorité des cas, elle n'est pas choisie par les salariés. En l'institutionnalisant, vous allez à l'encontre des intérêts des travailleurs.

A.L.-C. : Encore une fois, il s'agissait d'exhumer, à partir du droit actuel, les principes essentiels. Il y a différents modes de rupture du contrat de travail, dont la rupture conventionnelle. On ne va pas refaire l'histoire de la rupture amiable, mais elle existe depuis longtemps. Le méfait de la loi est peut-être de l'avoir rendue civilisée. Et donc attractive pour l'employeur, puisque la rupture conventionnelle lui permet de mettre fin à tout contentieux possible, mais aussi pour certains salariés qui se disent : «Quitte à partir, je préfère...» Notre tâche n'était pas de transformer le droit positif. Cela aurait été un autre exercice, plus militant. Notre livre est d'abord un travail citoyen.

E.B. : Vous actez aussi l'évaluation des salariés. Or, c'est un des principaux facteurs de dégradation des situations de travail. Pourquoi l'édicter comme un principe ? Par ailleurs, pourquoi avoir choisi de définir la période d'essai par le terme «raisonnable» et non pas par une durée ?

A.L.-C. : La question, pour le juriste, est la suivante : doit-on être réaliste ou pas ? Doit-on partir des faits pour essayer de réfléchir à ce qu'est le droit ? Ma réponse est oui. L'évaluation est une pratique qui existe. Je préfère l'encadrer plutôt que de n'en rien dire. Sur la période d'essai, nous sommes dit que ce qui est important, c'est de fixer une durée «raisonnable». Mais il est possible que, sur ce point, il y ait besoin d'une déclinaison législative.

L'idée récurrente, dans votre livre, c'est de donner plus de place à la négociation collective ?

A.L.-C. : Non, il n'y a pas d'affirmation d'une prééminence de l'accord collectif.

Nombre de thèmes sont néanmoins renvoyés à la négociation collective. Or, on peut se demander s'il est légitime d'accorder autant de pouvoir à des partenaires sociaux parfois peu représentatifs...

A.L.-C. : S'il y avait un accord sur des grands principes, la négociation collective pourrait être plus forte, moins chaotique.

(1) Le Travail et la Loi, éd. Fayard, 80 pp., 8 €.



Bénévolat : une expérience pour ouvrir la porte à l'emploi

Pour les étudiants, le bénévolat peut être la porte vers l'emploi ou des études supérieures. Un rapport, déposé par le think tank **France Stratégies**, a été remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, liste 25 idées et dispositions qui permettraient d'épauler les jeunes à embrasser une période de bénévolat durant leurs études.



Parmi les propositions des auteurs du rapport, se trouve une idée intéressante : la valorisation d'une expérience acquise durant une période de bénévolat. Mais pour y parvenir, encore faut-il que les étudiants puissent en pratique donner de leur temps à une activité bénévole. C'est pourquoi **France Stratégies** propose de faciliter l'accès à une année de césure.

Cette pratique, qui a déjà cours à petite échelle dans les grandes écoles et les universités, serait bonifiée avec le maintien de l'inscription de l'étudiant ainsi que celui de sa couverture sociale. Un moyen de ne pas perdre pied dans le monde des études tout en pratiquant une activité bénévole. Et pour ceux qui voudraient mener de front du bénévolat avec leurs études, le rapport préconise une dispense partielle d'assiduité.

Les bénévoles obtiendraient ensuite une attestation de bénévolat auprès des associations, attestation qui viendrait muscler un CV dans le cadre d'une inscription à un concours ou tout simplement pour valoriser un parcours auprès d'une entreprise pour une embauche. Ces propositions semblent intéresser le ministre de la Jeunesse et le gouvernement : seront-elles adoptées ?



Des « petits pas » plutôt qu'un « grand bond en avant »

La loi Macron marque une étape supplémentaire dans le processus de transformation du marché du travail. À la différence de l'Allemagne, les gouvernements de François Hollande tablent sur le « pas à pas », tout en refusant de remettre en cause certains « marqueurs » de gauche.



« La loi Macron, ce n'est pas la loi du siècle », déclarait en début d'année François Hollande. Le président a certes raison, même si le texte est imposant avec ses quelque 300 articles. Il n'empêche que certaines dispositions vont faire date, telles celles sur la réforme de la procédure prud'homale ou sur la généralisation des accords de maintien de l'emploi. Car la loi Macron, à l'instar de la loi Rebsamen sur le dialogue social, marque une étape supplémentaire dans la longue marche vers la flexibilisation du marché du travail.

Ce texte symbolise à la perfection la démarche du président de la République. Celle de la politique des petits pas... Elle est moins spectaculaire que ce que souhaiteraient la Commission européenne, l'Allemagne ou l'OCDE, qui n'ont de cesse d'exhorter la France à mener « des réformes structurelles, certes douloureuses, mais nécessaires », selon la formule consacrée. Mais en vérité, des réformes, la France en mène, à son rythme.

Un processus engagé avec l'ANI, le 11 janvier 2013

Certes, on est loin des emblématiques lois « Hartz » décidées par Gerhard Schröder. Pas de « Jobs Act » spectaculaire, à l'italienne, mais, mine de rien, depuis 2012, beaucoup a été fait en France pour casser les rigidités du droit du travail, réelles ou supposées. Et la loi Macron fait partie intégrante de ce long processus qui n'est pas encore achevé.

Tout a commencé avec l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, devenu loi de sécurisation de l'emploi en juin de la même année. Un texte qui a « pacifié » les procédures de licenciements économiques. Grâce à l'ANI, a été obtenu un meilleur encadrement des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Les licenciements économiques collectifs sont juridiquement sécurisés, grâce à l'homologation par l'administration du travail. D'ailleurs, la conflictualité qui entoure les plans sociaux a considérablement chuté. Avant cette mesure, environ 30 % des plans sociaux étaient contestés en justice... Maintenant ils ne sont plus que 8 %.

Ce même texte a également institué les accords de maintien de l'emploi. Ils permettent, dans les entreprises connaissant de « graves difficultés conjoncturelles », de conclure un accord

(majoritaire) autorisant l'employeur à modifier la durée du travail et/ou à baisser les rémunérations. Par exemple, si le ou les syndicat (s) majoritaire (s) l'accepte (nt), les heures supplémentaires ne seront plus bonifiées. Seulement une petite dizaine d'accords de ce genre ont été conclus - mais de nombreux accords similaires, bien que ne rentrant pas dans cette case, ont été signés - du fait, selon le patronat, du trop grand nombre de garde-fous entourant leur conclusion.

La législation sur la durée du travail en question

Aussi, la loi Macron a ménagé davantage de souplesse. Ces agréments pourront désormais être conclus pour une durée de cinq ans... On s'éloigne donc de la notion de « graves difficultés conjoncturelles », ce qui devrait avoir pour effet d'élargir le nombre des entreprises pouvant potentiellement conclure des accords de maintien de l'emploi. C'était une demande du patronat. C'est aussi une façon de remettre en cause la législation sur la durée du travail, sans le dire ouvertement. Car, concrètement, si les syndicats l'acceptent, au nom de la défense de l'emploi, il sera par exemple possible de ne plus verser les bonifications liées aux heures supplémentaires pendant cinq ans. Ce n'est pas rien. D'autant plus qu'avec la loi Macron, un salarié qui refuse une telle modification de son contrat de travail pourra être licencié pour ce seul motif. En d'autres termes, la cause réelle et sérieuse sera constituée par le seul refus. Jusqu'ici, l'entreprise devait procéder à un licenciement économique. L'employeur était alors astreint à une obligation de reclassement, voire à élaborer un plan social au-delà de neuf refus. Ce qui faisait s'arracher les cheveux aux entreprises.

On pourrait multiplier les exemples de cette politique des « petits pas ». Ainsi la loi Rebsamen sur le dialogue social, actuellement en discussion au Parlement, va geler pendant trois ans - c'est un début - les conséquences du franchissement des seuils sociaux ou fiscaux à 10, 20 et 50 salariés. Pas d'augmentation du versement transport donc, pas d'obligation de participer au financement de la politique du logement, pas d'augmentation de la contribution à la formation professionnelle... Au-delà des postures, le patronat applaudit. Tout comme il se montre satisfait de la possibilité, à l'avenir, de pouvoir renouveler deux fois (au lieu d'une) un contrat à durée déterminée, dès lors que la durée globale du contrat ne dépasse pas dix-huit mois, voire parfois vingt-quatre mois.

Pas de remise en cause du CDI dans les tiroirs

Alors, certes, il reste quelques terrains sur lesquels le gouvernement renâcle à s'engager... Pour des raisons idéologiques, diront certains, par simple analyse économique, rétorqueront les autres. Ainsi, le patronat et certains économistes n'ont cessé de demander la possibilité de déroger au Smic, pour les salariés les moins productifs. Manuel Valls, pourtant sensible aux préoccupations des entreprises, a refusé de s'aventurer sur cette voie. Pour plusieurs raisons. D'abord, déjà 8 % des salariés sont rémunérés en dessous du salaire minimum (apprentis, titulaires de contrats de professionnalisation, contrats aidés, etc.), sans parler des « vrais faux stagiaires ». En outre, le gouvernement a choisi une autre option en appliquant, depuis le 1er janvier 2015, dans le cadre du pacte de responsabilité, le dispositif « zéro cotisation patronale de sécurité sociale » au niveau du Smic, ce qui a eu pour effet de baisser le coût du travail.

L'institution d'un contrat de travail unique ou d'un CDI à droits progressifs fait également débat. Ce projet de contrat unique a quelque chose de « mystique » chez ses zéloteurs. Car on ne comprend pas en quoi un tel contrat réduirait la précarité ou, à tout le moins, la répartirait mieux parmi les salariés. De même, en quoi un tel contrat serait utile alors qu'actuellement tout est fait en France pour faciliter les licenciements, voire éviter cette procédure, avec « l'invention » depuis 2008 de la rupture conventionnelle du contrat de travail ou, on l'a vu, avec la sécurisation des procédures de licenciements économiques. C'est ce raisonnement qu'a adopté le gouvernement.

Un conseiller proche du président de la République explique :

« C'est vrai qu'il a fallu d'abord convaincre certains ministres de l'inutilité d'une telle réforme. Dès lors que nous avons sécurisé la procédure prud'homale en instituant des plafonds pour les

dommages et intérêts, l'employeur connaît le coût d'un licenciement. C'est tout aussi efficace qu'un contrat unique. Vous imaginez le développement des contentieux prud'homaux en cas de rupture d'un tel contrat à l'initiative de l'entreprise. Par ailleurs, le recours aux CDD est très aisé en France. Alors, en quoi serait-il utile de faciliter la rupture du CDI ? En fait, fusionner le CDI et le CDD conduirait à accumuler les inconvénients des deux contrats. Idéologiquement et économiquement, ce projet de réforme ne se justifie pas. »

La messe est dite. Pour autant, les réformes ne sont pas terminées. Manuel Valls a en effet confié au conseiller d'État et ancien directeur général du travail, Jean-Denis Combexelle, une mission de réflexion sur la place à accorder aux accords d'entreprise. L'objectif est de donner un rôle central à ce niveau normatif en étendant le champ des accords majoritaires, y compris dérogatoires à la loi.

En d'autres termes, il s'agit d'étudier dans quelle mesure il serait possible pour les entreprises de créer en grande partie leur propre droit du travail, dès lors que quelques principes fondamentaux posés par la loi devraient être respectés. C'est un peu calqué sur le modèle anglais. On connaîtra en septembre les conclusions de la commission. Le gouvernement pourrait alors proposer aux organisations patronales et syndicales de s'emparer du sujet pour en faire un objet de négociation... Une sacrée gageure.



La libéralisation du transport par autocar tiendra-t-elle ses promesses ?

Lors de la présentation de la mesure de libéralisation du transport, **France Stratégie** tablait sur la création de 22 000 emplois. Prudent, le gouvernement en évaluera très vite les effets.



Quel sera l'effet sur la croissance et l'emploi de la loi Macron ? Prudent, l'exécutif ne s'est pas risqué à faire de pronostics. **France Stratégie**, le groupe de réflexion gouvernemental, ne s'avance pas plus. Il faudra attendre 2017 pour avoir une première estimation un peu sérieuse des effets des mesures contenues dans le texte. L'une d'entre elle fait exception : la libéralisation du transport par autocar. Selon les estimations de **France Stratégie**, celle-ci pourrait permettre à terme la création de 22 000 emplois.

Pour établir cette prévision, les experts de la rue de Martignac, dans le prestigieux VII^e arrondissement de Paris, se fondent sur les exemples allemand et britannique. En Allemagne, depuis l'ouverture du transport interurbain en 2013, le transport par autocar est en pleine expansion. Entre 2013 et 2014, le nombre de passagers a explosé de 180% !

Développer le transport régional

Outre-Rhin, plus de 8,3 millions de personnes se sont déplacées en autocar en 2014. À titre de comparaison, ils n'étaient que 110 000 en France. Au Royaume-Uni, dès les premières phases d'ouverture, en 1980 puis en 1985, le nombre de passagers transportés a crû de plus de 50 %.

En autorisant le « cabotage » sur le territoire national, le gouvernement vise plusieurs objectifs. Il espère augmenter la mobilité de la population, désenclaver certains territoires, abaisser les coûts de déplacement et développer le secteur du transport régional. Un exemple ? Pour relier par le train Clermont-Ferrand à Périgueux, distant de 252 kilomètres, les usagers ne peuvent compter que sur un seul train par jour qui fait le trajet en cinq heures avec une correspondance.

« L'ouverture de lignes de transport interurbain par autocar permet de créer une nouvelle offre, venant soit satisfaire les besoins de mobilité des ménages qui ne sont pas actuellement servis, soit mettre à disposition un nouveau service répondant mieux aux besoins de certains consommateurs. Ces configurations dépendent en partie de l'offre existante sur une liaison donnée », explique **France Stratégie**.

Un chantier qui n'en est qu'à ses débuts

Les grandes compagnies d'autocar, françaises et étrangères, sont d'ores et déjà sur les rangs.

Eurolines, la filiale de Transdev, et iDBUS, la filiale de la SNCF, fourbissent leurs armes. C'est également le cas de la société allemande Flixbus et du britannique Stagecoach, propriété de Megabus. Quant aux autocaristes indépendants, ils essaieront de jouer des coudes pour obtenir une part du gâteau...

Cette mesure tiendra-t-elle toutes ses promesses ? Il faut maintenant que ce type de transport séduise. En Allemagne, une étude récemment publiée par l'association VCD indiquait que 76,6 % des passagers préféraient les trajets en autocar en raison de leurs bas tarifs. Ce succès dépendra aussi du nombre d'autorisations que l'autorité régulatrice des transports accordera, sachant qu'aucune autorisation ne sera délivrée dans les zones desservies par le réseau de TER. À Bercy, on accueille avec prudence les anticipations formulées par **France Stratégie**. Pour assurer le succès de cette mesure qui entrera en vigueur dès la promulgation de loi par le chef de l'État, Emmanuel Macron a décidé de réunir tous les acteurs du secteur du transport par autocar au début du mois de juillet avec pour objectif de clarifier encore et toujours les dispositions du texte et d'inciter les forces vives à se saisir des opportunités de développement qu'il offre.



Le bénévolat pourrait devenir une option au baccalauréat



Comment impliquer les étudiants dans la vie citoyenne ? La solution se trouve peut être dans le rapport *“reconnaître, valoriser encourager l’engagement des jeunes”*. Il a été remis en pleine période d’épreuves du bac 2015 au ministre de la ville de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner, par le laboratoire d’idée **France Stratégie**. Dirigé par l’économiste **Jean Pisani-Ferry**, le document comporte 25 mesures pour développer l’intérêt des jeunes pour les associations, les actions bénévoles et le débat politique.

Comme l’explique Le Monde, *“instaurer une note de bénévolat au baccalauréat, aux côtés du français, des mathématiques et des autres matières traditionnelles, c’est l’une des 25 mesures préconisées par le rapport”*. Le ministre avait commandé ce rapport en décembre, dans le but d’évaluer l’*“engagement”* des jeunes et les *“outils opérationnels”* afin de l’optimiser.

Des points supplémentaires distribués

L’idée est de motiver les jeunes à s’impliquer dans le bénévolat en leur proposant un avantage gratuit pour la collectivité. Il s’agirait de distribuer des points supplémentaires aux épreuves du brevet des collèges, du CAP, du BEP ou du baccalauréat, grâce à une *“option soumise à l’évaluation des enseignants”*. Les étudiants pourront aussi profiter de cette option qui leur rapportera des crédits ECTS afin de valider leur diplôme de l’enseignement supérieur. Une autre initiative prévoit de *“généraliser le tutorat scolaire”* dès la seconde. Un élève qui apporte son soutien à un camarade d’une classe inférieure se verrait attribuer des points supplémentaires au contrôle continu.

En plus de l’amélioration des notes, le rapport prévoit des actions sur le long terme. Il propose de sensibiliser les jeunes à la solidarité en instaurant des journées portes ouvertes dans les associations. Il souligne que *“De leur côté, les responsables associatifs seraient ainsi sensibilisés au fait qu’il est de leur intérêt de prendre des jeunes en stage, dès la classe de troisième, car ils constituent un vivier de potentiels bénévoles, voire des salariés par la suite”*. Pour ce qui est de l’engagement politique, il est nécessaire pour les rapporteurs d’organiser des rencontres avec des responsables politiques de tous niveaux. Cela permettrait d’expliquer de manière concrète le fonctionnement des institutions, et de découvrir les missions des élus. *“De telles expériences pourraient contribuer à déconstruire nombre de préjugés sur la vie politique”* explique le document.

L'enjeu est aussi de reconnecter les lycéens à la vie de leur établissement. Il est ici question de remédier à la faible participation aux élections au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Pour parvenir à cet objectif, le rapport emploie la manière forte. Au lieu d'une élection, un tirage au sort serait organisé pour désigner des lycéens, alors contraints de prendre part au conseil des délégués.



Dix nouveaux indicateurs pour compléter le PIB

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a validé le 24 juin en assemblée plénière un jeu de 10 "indicateurs phares" complémentaires du produit intérieur brut (PIB), élaborés avec **France Stratégie**. Conçu pour mesurer la performance économique, le PIB est régulièrement critiqué pour ses insuffisances – il ne permet pas, notamment, d'appréhender la notion de qualité de vie ou de soutenabilité du bien-être. En avril dernier, l'adoption définitive de la proposition de loi de la députée écologiste Eva Sas sur la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques a constitué une première avancée contre ce que certains qualifient de "tyrannie du PIB". Dès octobre prochain, au moment du dépôt du projet de loi de finances au Parlement, le gouvernement devra ainsi remettre un rapport "présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable". Il devra également fournir "une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées (...), notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut".

France Stratégie et le Cese souhaitent que le tableau de bord qu'ils ont élaboré serve de base au futur rapport. Le travail qu'ils ont mené est l'aboutissement d'un large processus de concertation. Après une première table ronde le 28 janvier dernier, un groupe de travail d'une soixantaine de personnes s'est réuni régulièrement. Outre des membres du Cese et de **France Stratégie**, il a associé des représentants d'associations, des services de la statistique publique, des collectivités territoriales, d'organisations internationales, ainsi que des universitaires. Une phase de consultation citoyenne – questionnaire en ligne, enquête auprès d'un panel représentatif de la population française, ateliers avec des panels citoyens – a pris fin début juin.

Les 10 indicateurs

Au final, pour mesurer le progrès économique et social, ainsi que sa soutenabilité, le Cese et **France Stratégie** proposent un tableau de bord avec 10 indicateurs. Trois concernent l'économie : le taux d'emploi de la population active, le patrimoine productif (actifs productifs physiques et incorporels en pourcentage du produit intérieur net) et la dette des différents agents économiques non financiers (administrations publiques, entreprises, ménages, rapportées au PIB). Quatre indicateurs se rapportent au social : l'espérance de vie en bonne santé à la naissance, un indice subjectif de satisfaction à l'égard de la vie, les écarts de revenus (rapport de la masse des revenus détenue par les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres) et la part des diplômés (taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans). Enfin, les trois indicateurs environnementaux proposés sont la consommation carbone ou empreinte carbone, l'abondance des oiseaux, considérée comme un indicateur pertinent de la biodiversité, et le taux de recyclage des déchets.



Un rapport prône la retraite des politiques à l'âge de 70 ans

" *Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes* " : titre du rapport rendu le 22 juin au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner. L'une des propositions du rapport est de plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, parlementaire ou locale. Elaboré par le club France-Stratégie que dirige l'économiste Jean Pisani-Ferry, ce rapport préconise également - entre autres innovations - d'abaisser à 16 ans l'âge du droit de vote, et de solenniser le premier vote du jeune citoyen. " *Une nation qui n'a pas confiance en sa jeunesse, n'a pas confiance en son avenir* ", a déclaré le ministre.



Bac : une option bénévolat ?



Parmi les 25 mesures du rapport « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », figure la mise en place d'une option « bénévolat ». Ce rapport a été remis pendant la semaine du bac au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.

Le ministère avait commandé ce rapport à **France Stratégie**, inquiet de l'abstentionnisme des jeunes et de leur manque d'implication dans la vie publique. Les chercheurs se sont demandé comment motiver les jeunes à s'impliquer dans une activité bénévole. Alors, pourquoi pas valoriser un engagement par des points en plus ?

L'option bénévolat serait évaluée par les enseignants et elle pourrait compter pour le brevet, le CAP, le BEP pour le bac, voire même dans les études supérieures.

Les chercheurs conseillent également de mettre en place un tutorat dès la classe de seconde. Les élèves, aidant les plus jeunes, seront ainsi davantage sensibilisés à l'entre-aide et à la solidarité. Les tuteurs seraient encouragés avec des points supplémentaires sur leur bulletin.

Autre élément du rapport, une proposition d'organiser des portes ouvertes dans les collèges et les lycées. Le but consiste à ouvrir le collège et le lycée davantage à la vie extérieure. Afin de favoriser le débat démocratique, le rapporteur préconise l'intervention d'hommes et de femmes politiques dans les lycées.

Quant aux élections des délégués, elles ne sont pas considérées comme efficaces pour renforcer le débat démocratique dans les lycées. Les lycéens s'en désintéressent souvent. Ceux qui sont élus font souvent partie des élèves les plus intégrés au système et ne sont pas représentatifs. Le rapporteur propose de procéder à des « tirages au sort ». Ainsi, les lycéens auront l'obligation de participer.

Que pensez-vous de ces propositions ? Est-ce une bonne idée d'évaluer un engagement



»» MICRO-TROTTOIR

Les politiques doivent-ils partir à 70 ans ?

Plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection : le débat a été lancé cette semaine. Cette proposition n'est qu'une parmi d'autres émanant d'un rapport remis au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, mais c'est celle qui a focalisé l'attention des politiques. Certains y ont vu « un déni de démocratie », d'autres un « moyen d'encourager la transmission ». Intitulé « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes », ce rapport avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées [France Stratégie](#). Et vous, pensez-vous que les hommes et femmes politiques doivent se retirer à l'âge de 70 ans ? Micro-trottoir.

BERNARD, EMPLOYÉ D'AREVA, EQUEURDEVILLE

« Il faut renouveler la classe politique. Ils sont souvent fatigués. On le voit bien sur les bancs de l'assemblée ou au sénat ! Pourquoi ne sont-ils pas soumis aux mêmes règles comme tout le monde ? Pourquoi ils ne partent pas à 63 ans comme ils l'ont voté pour les Français ! Bien sûr, il peut y avoir des cas particuliers, des mairies où personne ne souhaite reprendre le flambeau ! »



EUGÉNIE, 45 ANS, CHARGÉE DE COMMUNICATION, DE PASSAGE À BRICQUEBEC

« Je ne trouve pas que cela soit une bonne idée. D'une part, à 70 ans, on a développé une grande expérience et l'on dispose d'une certaine maturité, utiles selon moi pour prendre les bonnes décisions. De plus, aujourd'hui, à 70 ans, on a conservé toute son énergie. Regardez, Hillary Clinton qui, à 70 ans, se présente à la présidence des Etats-Unis ! Nous sommes loin de la « femme de 30 ans » qui était considérée comme finie au siècle dernier par Balzac ! »



DOMINIQUE, RETRAITÉ, CHERBOURG



« C'est absolument nécessaire. Déjà, arrivé à un certain âge, il peut y avoir une perte de capacités. Et puis, il y a des jeunes prêts à prendre leur place. À 70 ans, il est aussi temps qu'ils se consacrent à eux plutôt qu'à la politique. »

MARIE, 17 ANS, LYCÉENNE, BRICQUEBEC



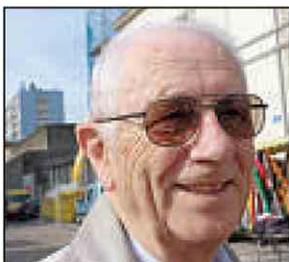
« Je ne peux pas dire que je sois passionnée par la politique. Néanmoins, je trouve dommage de fixer ainsi une limite aussi nette pour un arrêt des activités. Politiques ou autres d'ailleurs. Nous ne sommes pas tous les mêmes. A 70 ans, il y a des personnes qui ont gardé dynamisme et capacités. La connaissance en plus. Alors qu'il y en a d'autres qui ont un comportement de « vieux » bien avant 70 ans. Il y a des personnes encore très actives dans la vie associative bien au-delà de 70 ans. »

ROMAIN, EN TERMINALE, CHERBOURG

« Oui, ça éviterait qu'ils restent accrochés à leurs postes. Le renouvellement peut permettre d'avoir des politiques plus proches des jeunes. Ces derniers pourront aussi s'engager en politique en s'identifiant plus facilement aux gens qui les représentent. »



JEAN, RETRAITÉ DES CMN, CHERBOURG



« Oui, ce serait normal qu'ils partent à la retraite ! Moi, on m'a mis à la retraite d'office à 55 ans sans me demander mon avis et j'aurais bien fait quelques années de plus ! Pourquoi les élus pourraient-ils rester en fonction sans limite d'âge ! Certains ont plus de 80 ans ! Sans parler du cumul des mandats ! Oui, à 70 ans ils devraient prendre leur retraite ! »

THIERRY, SANS EMPLOI, CHERBOURG

« Je suis absolument pour que les politiques prennent leur retraite à 70 ans ! Cette génération d'élus n'apporte rien. Ils parlent beaucoup, font des promesses qu'ils savent très bien qu'ils ne pourront pas tenir et on voit où ça nous mène. Ils n'ont qu'à partir et laisser la place à des jeunes qui seront peut-être plus efficaces pour administrer la France ! »



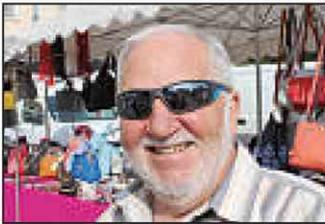


GILLES, AGENT AREVA, ET SA FILLE LISA, EQUEURDEVILLE



« On peut croire que nos hommes politiques âgés de 70 ans ont acquis la sagesse et le réalisme nécessaire pour administrer un pays ? Malheureusement, je pense qu'ils sont restés sur des idées et des principes datant de la guerre et visiblement ils ne sont pas réalistes. La plupart se représentent parce qu'ils sont surtout attachés au pouvoir et au statut d' élu ! »

JACQUES, RETRAITÉ DE L'ADMINISTRATION, DIGOSVILLE



« A 70 ans, tous ces politiques devraient être à la retraite. S'ils souhaitent rester en place, c'est pour les indemnités et avantages liés à ces mandats ! Je pense que si on limitait leur rémunération, il y aurait moins de volontaires ! »

PATRICE, COMMERÇANT, CHERBOURG

« Oui, à cet âge, les élus devraient prendre leur retraite ! Et puis à partir du moment où ils instaurent une date limite du travail pour les Français, pourquoi ne se l'appliquent-ils pas ? Pourquoi bénéficieraient-ils d'un statut différent ? Pourquoi deux poids deux mesures ? D'autant plus que beaucoup cumulent plusieurs mandats ! Leurs départs permettraient d'amener du sang neuf avec des idées nouvelles ! »



ALEXIS, EN RECHERCHE D'EMPLOI, CHERBOURG

« C'est une bonne idée. Il faut que ça change un peu quand même, que ça se renouvelle dans ce milieu. Pour moi, ils sont tous pareils : ils se sentent bien à leur place et ne veulent pas partir ! »



NORBERT, EMPLOYÉ DCNS, OCTEVILLE



« Place aux jeunes et aux idées nouvelles ! Que les vieux élus partent en retraite ! C'est anormal qu'à plus de 70 ans ils restent en place. De plus, la plupart cumulent plusieurs mandats. Malheureusement tous les élus de tous les partis sont bien d'accord pour rester en place et jamais ils ne voteront une limite d'âge ! Et rien ne changera ! »

THIERRY, CHRISTIAN, PRITA ET MARYJO, RETRAITÉS ET AUXILIAIRES DE VIE, BRICQUEBEC



« C'est une très bonne idée de fixer un âge butoir. Il est temps d'arrêter le cumul des mandats. Il faut laisser la place aux jeunes. Certes l'expérience est une bonne chose mais s'il n'y a pas de limite, cela bloque le renouvellement des idées et des méthodes. Les politiques finissent complètement déconnectés de la réalité, tout en monopolisant les postes de décision. Il est vrai que lorsque l'on pense au général de Gaulle... mais c'était une exception ! »



Revue de Presse Education... Examens - Collège - Enseignement supérieur et d'autres choses...



27 juin 2015 6 27 /06 /juin /2015 06:30

Examens - Collège - Enseignement supérieur et d'autres choses

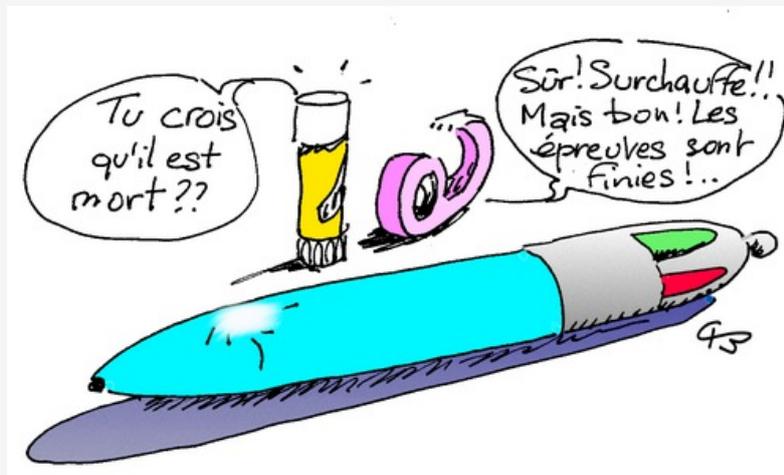
C'est la dernière !

L'Express fait la dictée de l'épreuve de français. « *Ce jeudi, 835 000 collégiens de troisième ont planché sur la première des trois*

épreuves écrites du brevet national des collèges. Au menu : une dictée, un exercice de réécriture, des questions de compréhension sur un texte, et enfin une rédaction. Par solidarité envers les élèves de France, perturbés depuis quelques jours notamment par une question lors de l'épreuve d'anglais du bac, ou encore malmenés par un "Tigre bleu" au bac français, nous avons soumis quelques journalistes à l'épreuve de la dictée. [...]

Les résultats

Une moyenne générale de 19,33 sur 20. En tenant compte des barèmes de correction, la meilleure note s'élève à 20 (obtenue par notre journaliste Laurent Martinet, aucune erreur donc), la moins bonne à 18,5 (trois fautes, de la part d'un journaliste anonyme). »



Fin des épreuves du DNB, par Geneviève Brassaud

Inspiré ou pas par ces résultats, *L'Express* publie aussi un article d'Anthony Lozac'h, « professeur de collège et membre du syndicat enseignant UNSA » : Brevet des collèges, il est urgent de revoir la copie. Le journal rappelle que « le DNB est appelé également à être remanié par le ministère », tandis qu'Anthony Lozac'h rappelle que « le DNB est avant tout chose le révélateur des inégalités de notre système scolaire : les filles y réussissent mieux, les enfants de cadre ont un meilleur taux de réussite que les enfants d'ouvriers, et il y a des inégalités territoriales. Quelles surprises ! »

Même point de vue dans *La Croix* qui titre : « *Le brevet des collèges, un diplôme à réformer* ». Le quotidien rappelle qu' « alors que le gouvernement a lancé une réforme du collège et des programmes, le brevet – souvent critiqué pour sa lourdeur, voire son inutilité – est amené à évoluer, avec une nouvelle version attendue pour 2017. »

Bientôt une option bénévolat au baccalauréat ? C'est *Le Monde* qui pose la question : « *Instaurer une note de bénévolat au baccalauréat, aux côtés du français, des mathématiques et des autres matières traditionnelles, c'est l'une des 25 mesures préconisées par le rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", remis, au beau milieu du bac 2015, au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.*

*Le rapport avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**. Dans la lettre de mission, le ministre soulignait l'abstentionnisme "préoccupant" des jeunes. Il demandait un état des lieux sur leur "engagement" et des "outils opérationnels" pour l'améliorer. »*

Une réponse peut-être aux préoccupations du ministre avec le lancement officiel aujourd'hui de la Fédération des Maisons des lycéens. L'engagement des jeunes peut commencer dès le lycée !



Option bénévolat au bac, par JiMo

Prof de collège, c'est « un métier à géométrie variable ». Le *Café pédagogique* s'interroge : « Alors que la réforme du collège fait largement débat, que sait-on du métier de professeur de collège ? Eurydice, un organisme de la Commission européenne, publie une étude comparée du métier enseignant au niveau du collège qui montre la variété des situations en Europe. Et qui confirme quelques particularités bien françaises. La particularité la plus forte est dans la conception même de la fonction. En France il est institué que le fonctionnaire ayant réussi son concours est de plein droit professeur. Chez la plupart de nos voisins, il y a une zone de stage d'un an minimum où le nouveau professeur est accompagné et à l'essai. » C'est en effet une sacrée différence ! Mais est-ce la seule ?

A lire aussi, le billet de Jean-Michel Zakartchouk : Gardiens du Capitole. « Récemment, un avis de l'Académie Française sur la réforme du collège a été émis. On nous dit "à l'unanimité" sans qu'on sache bien s'il s'agit des présents lors d'une réunion (on sait que dans les séances, on est loin de faire le plein) ou si les soi-disant Immortels ont bien tous approuvé ce texte que j'ai tendance à trouver consternant. »

Enseignement supérieur

« La classe inversée n'a pas réponse à tout » dans l'enseignement supérieur, nous dit Morgane Taquet sur le site *Educpros* : « Nouvelle méthode en vogue pour qui veut innover dans l'enseignement supérieur, la classe inversée a aussi ses limites. Notamment celle de ne pas être

toujours pertinente pour les étudiants les plus faibles. Retours d'expériences d'enseignants avec AgroParisTech et l'École de biologie industrielle. »

Toujours sur *Educpros*, Pierre Mathiot plaide pour la création d'une fondation nationale des Sciences po en Région : « *Directeur de Sciences po Lille depuis 2007, Pierre Mathiot quitte ses fonctions à l'été 2015. Le médiatique universitaire, qui dénonce depuis plusieurs années le manque de moyens de son établissement, espère qu'un nouveau cap va être franchi par les instituts d'études politiques, avec le développement d'un réseau plus intégré.* »

Numération

« *Le Cnesco va s'intéresser à la numération au primaire* », nous dit le site *Savoirs & Connaissances*. « *Un appel à candidature a été lancé pour faire intervenir des acteurs de terrain. Après les résultats accablants de l'évaluation Cedre en mathématiques, le Cnesco va lancer en novembre prochain un cycle de conférences portant sur la numération au primaire.* »

Numérique

« *Le succès du numérique à l'école repose aussi sur la formation des enseignants.* » C'est ce qu'affirme Didier Fleury, Responsable commercial éducation chez Itancia, dans *Les Echos*. « *Une chose est certaine, avec ou sans appréhension, le virage numérique dans l'Éducation nationale ne peut se faire qu'avec un accompagnement qualifié de la part de l'ensemble des intervenants. Le conseil avant vente, le suivi après-vente, la formation, sont autant de services indispensables pour assurer un bon déploiement et une continuité dans l'usage.* »

Pédophilie

L'Agence Reuters nous informe que « *l'Assemblée a adopté dans la nuit de mercredi à jeudi quatre amendements présentés par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur l'adaptation de la procédure pénale au droit européen.* »

Cette revue de presse a été préparée par Bernard Desclaux, Géraldine Duboz et Emilie Kochert.

Toute l'équipe de la revue de presse vous donne rendez-vous à la rentrée parce que pendant deux mois, elle sera en vacances !

Dans la librairie des Cahiers Pédagogiques

Nos offres spéciales

Nos formules d'abonnements

Adhérez au CRAP



Les Cahiers pédagogiques

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/>

Partager cet article

Published by christophe - dans Education Medias



Jeunes : comment encourager et faciliter leur engagement citoyen [20150626]

Dans son rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes" remis le 22 juin 2015 au ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, **France stratégie** propose 25 mesures pour mieux sensibiliser à l'engagement dès le plus jeune âge, faciliter et récompenser le bénévolat chez les étudiants, améliorer la représentation des jeunes dans les structures parlementaires, artisanes et associatives, ou encore promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques.

Pour favoriser l'engagement des jeunes, le rapport recommande notamment de :

- Faire du lycée un lieu d'apprentissage de la démocratie par l'organisation de débats en amont des élections et des discussions parlementaires.
- Lancer un débat national sur l'abaissement du droit de vote à 16 ans.
- Permettre à tous les étudiants de s'engager pendant une année, comme bénévoles ou en service civique, tout en bénéficiant de leur affiliation étudiante. Cette "césure" n'est aujourd'hui pratiquée que par 15% des étudiants de 18 à 24 ans à l'université.

Pour reconnaître et valoriser l'engagement, il est notamment préconisé de :

- Systématiser la délivrance d'attestations pour les bénévoles, afin de valoriser les compétences acquises dans le bénévolat.
- Instaurer une "note bénévolat" pour l'obtention du brevet, baccalauréat, CAP et BEP.
- Octroyer des crédits ECTS ("European Credit Transfer System" ou "Système européen de transfert et d'accumulation de crédits") à tous les étudiants bénévoles. Sur le modèle de ce qui est pratiqué dans les écoles de commerce et d'ingénieur, l'engagement des étudiants de toutes les universités et filières courtes (BTS et IUT) devrait entraîner l'octroi de crédits ECTS supplémentaires, utiles à l'obtention de leur diplôme.

Enfin, encourager l'engagement des jeunes dans le processus de décision nécessiterait notamment de :

- Faciliter le renouvellement des responsables politiques français en encadrant plus strictement le cumul des mandats, en abaissant la condition d'âge pour le droit d'éligibilité au Sénat à 18 ans, en interdisant les candidatures pour un mandatDurée d'exercice d'une fonction élective électif après 70 ans, etc.
- Inciter les partis politiques à investir des candidats de moins de 35 ans, notamment pour les sièges de députés ou de sénateurs.
- Instituer un "ParlementOrgane collégial qui exerce le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif). En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. national des jeunes" dont les membres seraient désignés par tirage au sort.

Mots clés : Elu politique Jeunesse



Déclaration de M. François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, sur le plan de lutte contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi, Paris le 19 mai 2015.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : REBSAMEN François.

FRANCE. Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Les discriminations au travail font partie de ces sujets sur lesquels la République doit se montrer intraitable.

Pourquoi ? Parce que les discriminations minent la cohésion sociale de notre pays, parce qu'elles brouillent le message républicain d'égalité, et parce qu'elles mettent à mal la conception du mérite et du travail qui doit être la nôtre.

Chacun d'entre nous peut à un moment ou à un autre de sa vie professionnelle être victime de discrimination au travail.

Discriminé, on ne l'est pas seulement parce qu'on est issu de la diversité, ou parce qu'on habite un quartier politique de la ville. On l'est aussi en raison de son âge, de son physique, de son état de santé, de son sexe, de son orientation ou de son identité sexuelle

Et il faut en avoir pleinement conscience : les conséquences sociales et psychologiques des discriminations peuvent être particulièrement lourdes, surtout quand elles sont répétées et qu'elles finissent par former une sorte de plafond de verre qui empêche l'insertion ou l'évolution dans l'emploi. La perte d'estime de soi, le sentiment de rejet, la démotivation peuvent être à l'origine d'un éloignement durable du marché du travail, ou d'un mal-être persistant au sein de l'entreprise.

Certaines entreprises ont mis en place des politiques de promotion de la diversité. Ce sont des initiatives qu'il faut saluer. Mais l'engagement de certains ne doit pas nous faire oublier une réalité bien plus contrastée. Tout indique en effet, qu'avec la crise, dans un contexte de concurrence accrue sur le marché du travail, le phénomène s'est amplifié, jusqu'à devenir systémique.

Pour les entreprises, les discriminations représentent à la fois un risque et un coût :

- Un risque juridique, parce qu'elles s'exposent à de lourdes peines si les discriminations sont avérées, même si elles ne sont pas délibérées.
- Un coût, parce que discriminer à l'embauche, c'est recruter quelqu'un pour de mauvaises raisons, et discriminer dans l'emploi, c'est ne pas valoriser un employé comme il devrait l'être.

C'est un point sur lequel je veux insister : les stéréotypes attachés aux caractéristiques physiques

et sociales des individus peuvent parfois tenir lieu de grille de lecture invisible d'un CV, ou d'une courbe d'évolution salariale. Les entreprises font alors des choix qui leur portent préjudice, comme, par exemple, se priver d'un talent qui a les compétences requises et qui aurait servi leur performance, ou ne pas récompenser un salarié, qui, dès lors, s'investit moins dans son travail. Libérer la prise de décisions au sein des entreprises de ces stéréotypes, c'est donc, aussi, un enjeu de performance et de compétitivité.

C'est parce que la lutte contre les discriminations en entreprise répond à un impératif à la fois républicain, éthique et économique que le gouvernement a décidé d'agir.

En octobre dernier, Patrick Kanner et moi-même avons installé un groupe de travail composé des partenaires sociaux, d'associations et de personnalités compétentes. Le rapport, qui rend compte de leurs travaux, nous a été remis aujourd'hui. Et je voudrais, avant même de vous présenter les mesures prises par le gouvernement, féliciter tous les membres du groupe de travail pour leur investissement et pour la qualité de leurs échanges.

Je voudrais m'arrêter un instant sur l'approche qui a été retenue. Le groupe de travail a constaté, et le gouvernement s'accorde sur ce constat, que l'approche morale du problème qui est privilégiée depuis vingt ans, n'a pas permis de le résoudre.

Nous avons donc souhaité adopter une approche nouvelle, que je qualifierais de pragmatique.

Cette nouvelle approche privilégie l'objectivation des discriminations : c'est la condition d'une prise de conscience de la part des entreprises, qui discriminent, dans la plupart des cas, sans le savoir. C'est aussi la clef d'un profond changement dans la société, qui doit être sensibilisée à la question des stéréotypes. Cette question franchit, bien entendu, les portes des entreprises et concerne chacun d'entre nous.

Cette nouvelle approche a également fait primer la voie de la conciliation. L'objectif n'est pas de montrer du doigt, ou de susciter des conflits, mais bien d'amener l'ensemble des acteurs à corriger leurs pratiques. Dans cette perspective, et parce qu'il s'agissait de prendre en compte la spécificité du monde du travail, le rôle primordial des partenaires sociaux a été réaffirmé.

Cependant, le pragmatisme n'exclut pas un ferme rappel à la loi.

C'est un point sur lequel je veux être très clair : lutter contre les discriminations, ce n'est pas seulement valoriser des bonnes pratiques, mais bien respecter et faire respecter la loi.

Et je veux le dire pour que les choses soient bien claires : rien ne peut justifier les pratiques discriminantes, ni les habitudes de recrutement, ni la crainte de sa hiérarchie, ni les attentes supposées des clients, ni l'« identité » d'une entreprise. Le gouvernement se doit d'agir pour appuyer, outiller tous les acteurs qui interviennent dans le champ du recrutement et de la carrière, chefs d'entreprise, organisations syndicales, intermédiaires de l'emploi, salariés et candidats.

Les mesures prises par le gouvernement sont toutes issues du rapport remis par Jean-Christophe Sciberras, dont je salue la qualité. Elles s'organisent autour de quatre axes :

Premier axe : les discriminations à l'embauche.

- L'article prévoyant la systématisation du CV anonyme sera abrogé dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi, conformément aux préconisations du rapport du groupe de travail. C'est une question complexe. Le rapport qui nous a été remis aujourd'hui préconise cette modification de la loi, en raison des difficultés de mise en œuvre qu'elle pose, du développement des réseaux sociaux professionnels sur internet, ou des questions qu'elle soulève pour les entreprises qui conduisent d'ores et déjà une politique de lutte contre les discriminations en leur sein.

- Le CV anonyme peut toutefois être utile et efficace s'il est mis en œuvre sur la base du volontariat par des entreprises ou des collectivités territoriales, dans le cadre d'une politique de recrutement cohérente. J'ai moi-même pu en mesurer les effets positifs quand j'étais maire de Dijon.

Bref, le CV anonyme est une solution, au même titre que la méthode de recrutement par simulation ou le CV vidéo. Mais en aucun cas il n'est la solution, et c'est pour cette raison que le gouvernement n'a pas souhaité qu'il soit l'unique méthode de recrutement retenue.

- Deuxième mesure : conformément à l'engagement pris par le premier Ministre, dans le cadre du Comité interministériel Egalité et Citoyenneté du 6 mars dernier, le gouvernement lancera une grande campagne de testing à l'automne prochain auprès des entreprises. L'objectif est de permettre aux entreprises de prendre conscience de leurs pratiques et de mettre en place des actions correctives. Toutes les entreprises seront en outre encouragées à pratiquer l'auto-testing, sur le modèle de ce qu'a mis en place Casino, pour avoir une vision réaliste des phénomènes de discriminations en leur sein, pour constater leurs progrès dans le temps, pour appuyer tous les acteurs du recrutement pour qu'ils respectent le droit.

- Troisième mesure : Pôle Emploi proposera aux employeurs une offre de service intégrée pour leur garantir un recrutement non discriminant, de la publication de l'offre jusqu'à l'entretien d'embauche. Grâce notamment aux nouveaux conseillers « entreprise », les recruteurs seront ainsi sensibilisés aux différentes techniques de recrutement non-discriminantes, comme la méthode de recrutement par simulation, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Deuxième axe : les discriminations dans l'emploi.

- Le gouvernement a souhaité que des actions collectives puissent être engagées en cas de discriminations au travail. Cependant, il est apparu nécessaire de prendre en compte les spécificités du monde du travail en réaffirmant le rôle central des partenaires sociaux dans la lutte contre les discriminations dans l'emploi. C'est pourquoi le nouveau recours placera les syndicats en première ligne. Il s'agit également de donner la priorité au dialogue social sur la voie contentieuse, sans pour autant restreindre les possibilités de recours actuelles notamment sur le plan individuel.

- Deuxième mesure : la possibilité d'intégrer de nouveaux indicateurs dans le bilan social sera étudiée en lien avec les partenaires sociaux

- Troisième mesure : les entreprises seront invitées à désigner un « référent égalité des chances ». Ce référent sera désigné par la direction, avec avis du comité d'entreprise.

Le troisième axe concerne la sensibilisation, l'information et la formation, qui seules garantissent une évolution profonde et durable de notre société sur le sujet des discriminations. La question des stéréotypes est une question qui déborde en effet largement le champ de l'entreprise.

- Une campagne de communication grand public sur la lutte contre les stéréotypes sera lancée par le gouvernement avant la fin de l'année.

- Une étude sur le coût économique de la discrimination sera commandée à **France Stratégie**

- Le gouvernement portera également une attention toute particulière aux propositions qui pourront être formulées par les partenaires sociaux dans le cadre du bilan de l'ANI Diversité de 2006, notamment en matière de développement de la formation sur la lutte contre les discriminations, de transparence dans le processus de recrutement, etc.

Le quatrième et dernier axe concerne la valorisation des bonnes pratiques :

- Le gouvernement s'engage à communiquer plus systématiquement sur les entreprises titulaires du Label Diversité et sur les actions qu'elles ont mises en place. Il faut saluer la démarche exigeante qu'elles conduisent pour l'essaimer.

- Dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations non-financières et d'informations relatives à la diversité par certains groupes, les politiques d'entreprise de lutte contre les discriminations seront valorisées comme indicateur de respect des droits de l'Homme.

J'ai enfin personnellement souhaité que le groupe de travail poursuive ses travaux, dans sa configuration actuelle. La pérennisation de ce groupe est en effet la condition d'une action de fond, cohérente et efficace. C'était une demande récurrente de tous les partenaires que ce groupe soit mis en place et pérennisé, dans sa forme actuelle, c'est-à-dire réunissant les partenaires sociaux, les associations, les intermédiaires de l'emploi, des personnalités qualifiées, et les services des différents ministères concernés. La qualité des travaux, et l'investissement de tous les membres de ce groupe démontre à quel point nous avons eu raison de lui donner la place qui lui

revenait.

La réunion d'aujourd'hui marque une étape importante dans la lutte contre les discriminations en entreprise. Mais ce n'est qu'une étape.

- Ce n'est qu'une étape parce que, sur la base des propositions qui lui seront faites par le groupe de travail, le gouvernement continuera d'agir pour mettre fin à ces pratiques qui n'ont pas leur place dans notre République.

- Ce n'est qu'une étape, aussi. Parce que la question des discriminations nous concerne tous, c'est à nous en tant que citoyens, d'interroger et de corriger nos comportements, nos pratiques. Le groupe de dialogue dans sa composition actuelle contribuera également à la réflexion sur la mise en œuvre de toutes les mesures qui vous ont été annoncées.

C'est nécessaire si nous voulons combattre et déconstruire les stéréotypes qui constituent la racine des comportements discriminatoires.

Et c'est vital si nous voulons être à la hauteur de la promesse républicaine d'égalité, qui seule garantit la cohésion sociale de notre pays.

Source <http://travail-emploi.gouv.fr>, le 27 mai 2015

L'ANALYSE DE L'ÉCONOMISTE

Situation globale de la France dans 10 ans

La France connaît actuellement une période charnière de son histoire entre un monde qui se meurt et le nouveau qui se cherche. La capacité de ce pays à s'adapter à ce changement déterminera grandement son avenir économique, démographique, social et sociétal.

En dépit d'une démographie dynamique, la France va connaître au cours de la prochaine décennie un vieillissement d'autant plus rapide que les générations du baby-boom finiront de sortir de la vie active. Le vieillissement de la population aura des conséquences inévitables. Sans mesures capables de stimuler la croissance économique, ni report de l'âge légal de départ à la retraite et ni diminution des pensions de retraites, cela impliquera nécessairement une hausse très sensible des prélèvements (sur les actifs, les retraités et les entreprises) pour financer les pensions de retraite. En outre, cette évolution représente un défi pour le système sanitaire.

Baisse du poids économique dans le monde

La France devrait ainsi représenter en 2023 un peu moins de 2 % du PIB mondial contre 3 % actuellement. Les implications de cette évolution seront nombreuses. Tout d'abord, la baisse tendancielle du poids économique relatif aura des conséquences évidentes dans le jeu des grandes puissances de ce monde. Ensuite, une taille relative plus faible implique une nécessaire spécialisation productive plus étroite et la capacité à ne pas soutenir des activités non compétitives appelées à disparaître : si la France des années 1980 était assez peu spécialisée, celle des années 2020 devra l'être davantage.

Meilleure formation et équipement
Parallèlement, la France sera plus et mieux formée. En effet, avec la substitution de générations nouvelles bénéficiant d'un allongement de la durée moyenne de la scolarisation, la population active aura gagné en qualification moyenne du fait d'efforts poursuivis sur plusieurs décennies présentant un réel avantage vis-à-vis des pays émergents. La France sera ensuite très bien équipée. En revanche, il convient de souligner que cet atout sera certainement relatif au vu des efforts d'investissements permettant un rattrapage de la part des pays émergents.

Urbanisation

L'urbanisation du territoire français devrait se poursuivre. Les grandes villes et aires métro-politaines sont des sources importantes de richesses, d'emploi et de gains de productivité grâce aux effets d'agglomération et à la concentration des facteurs de production et d'innovation. Elles sont attractives tant pour les activités économiques que pour la population.

Mutation de la sphère du travail

La réduction du niveau de chômage dans les dix années qui viennent dépendra de la capacité à améliorer le fonctionnement du marché du travail et plus largement de la capacité à s'adapter à un environnement économique globalisé. Dans dix ans, cadres et professions intermédiaires

représenteront plus de 40 % des actifs contre 30 % en 1990. La montée en gamme des emplois ne sera pas uniforme : la proportion des postes d'ouvriers et d'employés qualifiés sera probablement en baisse, tandis que la part des emplois les moins qualifiés devrait se maintenir, soutenue par la demande de services à la personne ou le secteur du tourisme. In fine, cette évolution tendra à induire une certaine polarisation des emplois en haut et en bas de l'échelle des qualifications.

Autonomie accrue des individus

La transformation de la cellule familiale à l'œuvre depuis 30 ans se poursuivra dans la décennie à venir : augmentation du nombre de divorces, des unions libres et des familles monoparentales. D'après les projections, la taille des ménages devrait continuer à diminuer, ce qui se traduira notamment par une hausse de la demande de logements, et posera la question du soutien aux populations fragilisées et paupérisées par cette évolution.

Économiste (www.leconomiste.eu)

Sylvain Fontan



A l'automne 2005, de violentes émeutes éclataient en France après la mort de deux jeunes à Clichy-sous-Bois, dans la Seine-Saint-Denis. D'une durée inhabituelle, elles se sont étendues à de nombreux quartiers. Le sociologue Eric Marlière a coordonné avec son confrère Régis Cortéséro, pour la revue *Agora débats/jeunesses* (1), un dossier qui tente de dresser le bilan de ces journées passées trop rapidement par pertes et profits.

**Eric
Marlière**

« On ne reconnaît aucun statut social ou politique aux émeutes de 2005 »

En quoi les émeutes de 2005 sont-elles particulières ?

Elles avaient débuté par la mort de deux jeunes, Zyed et Bouna, électrocutés dans un transformateur EDF à la suite d'une course-poursuite avec la police. Le jugement définitif sur cette affaire vient d'ailleurs d'être rendu, les policiers ayant été totalement disculpés. D'un point de vue symbolique, cela montre bien la difficulté des jeunes des quartiers populaires à se faire entendre. Ce qui distingue ces émeutes de celles qui les avaient précédées depuis le début des années 1970, c'est leur durée – trois semaines – et leur extension à de nombreux quartiers populaires en France. Il y a eu aussi certains éléments particuliers comme leur surmédiatisation, l'utilisation du portable par les jeunes et le lancement d'une bombe lacrymogène dans une mosquée en période de ramadan.

A l'époque, les observateurs se demandaient si ces événements constituaient une forme d'expression politique. Quel est aujourd'hui votre point de vue ?

Cette question est justement au cœur de notre dossier, et elle n'est pas facile à trancher. Pour certains chercheurs, il ne s'agissait pas d'émeutes politiques dans

la mesure où elles n'avaient pas de porte-parole, pas de revendication, pas de dynamique politique... En même temps, peut-on réellement dire qu'elles n'étaient pas politiques ? Il y avait plusieurs niveaux dans ces événements, par exemple l'envie d'en découdre avec la police, comme le montre l'article de Fabien Truong. Mais si on ne peut pas qualifier ces émeutes de politiques, on ne peut pas non plus leur dénier une existence politique. C'est là toute la difficulté du débat. Par leur colère, les jeunes ont voulu mettre leur corps en avant et ainsi exprimer un réel malaise à l'égard des institutions.

Plusieurs explications ont été mises en avant : crise sociale et économique, ethnicisation de la société, montée de la délinquance...

Ces émeutes apparaissent en effet plurifactorielles, en raison d'enjeux à la fois sociaux, politiques, économiques, institutionnels... Il n'y a pas une explication centrale qui dominerait les autres. Dans le dossier, nous publions un article de chercheurs anglo-saxons qui comparent les émeutes de 2005 en France avec celles qui se sont produites en 2011 en Grande-Bretagne. Ils avancent plusieurs clés d'analyse autour de l'institution, du politique, de l'idéologie, du situationnel, de l'interactionnel... Ils soulignent également la mauvaise gestion des émeutes par les pouvoirs publics et le manque de prise en compte des enjeux idéologiques de ces événements.

Certains considèrent ces émeutes comme la conséquence d'une problématique postcoloniale jamais vraiment traitée...

Cette question postcoloniale et ethno-raciale a en effet commencé à voir le jour après ces événements et a pris de l'ampleur depuis. Un ouvrage collectif sur les ruptures postcoloniales, paru en 2010, montre qu'il existe un lien direct avec cette thématique qui n'était pas pensée comme telle avant les émeutes. Toutefois, cette analyse n'a pas été validée par l'ensemble des sociologues travaillant sur ce sujet. Peut-être parce qu'en filigrane apparaît la question religieuse. On se rappelle que, en 2005, certains intellectuels médiatiques avaient voulu mettre en avant une supposée islamisation de la société. Les chercheurs avaient alors plutôt essayé de déconstruire cette dimension afin d'éviter de stigmatiser la religion musulmane.

Pourtant, ne peut-on voir aussi dans les événements de 2005 l'expression d'une révolte de nature religieuse ?

Cette dimension a été un peu oblitérée par le monde de la recherche, mais je crois en effet qu'elle constitue un élément central dans l'extension des émeutes. Elle se faisait d'ailleurs déjà jour depuis la fin des années 1990. L'anthropologue Alain Bertho, que nous avons invité à une conférence, considère que l'attrait actuel de certains jeunes pour le djihadisme est en partie la conséquence du déni des dynamiques émeutières de la décennie précédente. Les émeutes de 2005, pas plus que celles de 2007 à Villiers-le-Bel ou de 2010 à

Grenoble, n'ayant pas débouché sur un résultat tangible, certains se sont radicalisés, utilisant le prétexte religieux pour en découdre avec une société perçue comme inégalitaire, raciste et injuste. Il faut toutefois souligner que l'on trouve des jeunes djihadistes ailleurs que dans les quartiers populaires français.

Peut-on considérer les jeunes des cités comme les héritiers d'une classe ouvrière disparue ?

C'est un peu cette idée que je défends dans mon ouvrage *Des « métallos » aux « jeunes des cités »*. Je me suis intéressé à un quartier d'une ancienne banlieue rouge à Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine. Traditionnellement, les jeunes des milieux ouvriers étaient assez turbulents, voire délinquants, mais habituellement, passé l'âge de 20 ans, ils se rangeaient. Ces banlieues ouvrières étaient régulées par un système social encadré par le parti communiste, les syndicats et l'éducation populaire. Dans les années 1980, tout cela a volé en éclats. Le monde ouvrier s'est effrité sous les coups de la désindustrialisation, du chômage, de la précarité... Les populations issues de l'immigration ont été les premières touchées par ces transformations. Les banlieues telles que nous les connaissons se sont constituées à cette époque, marquées par une augmentation de la délinquance et du désœuvrement. Dans les années 2000, une deuxième génération a émergé, mais rien n'a remplacé la structuration traditionnelle du monde ouvrier. Eloignés du politique et de l'institution, ces jeunes sont de plus en plus livrés à eux-mêmes et à la violence des institutions. Ils sont bien les déshérités du monde ouvrier et de son système social.

Les émeutes peuvent-elles être vues comme une réaction à la domination du capitalisme mondialisé ?

C'est l'une des dimensions que nous avons voulu aborder dans ce dossier. Ces émeutes, comme je l'indiquais, sont multifactorielles. Avec la montée du néolibéralisme dans les pays occidentaux, ces jeunes se retrouvent exclus du système car ils ne sont pas compétitifs, sont insuffisamment qualifiés ou perçus comme inemployables en raison de leur mode de vie, de leur lieu d'habitation ou de leurs origines. Ils sont dans un entre-deux entre la France et le pays d'origine de leurs parents. Il y a aussi une problématique de domination. Les habitants des quartiers populaires ont très peu la parole dans les médias et auprès des institutions. Tous ces éléments se cristallisent chez les émeutiers.

Les pouvoirs publics ont-ils réellement tiré le bilan de ces événements ?

A la suite des émeutes de 1992 aux Etats-Unis, l'Etat fédéral avait lancé une grande enquête pour comprendre les objectifs et les enjeux de ces événements. En France, cela n'a pas été le cas, en dehors de quelques études parcellaires menées par le Centre d'analyse stratégique. On ne s'est pas véritablement penché sur la signification de ce qui s'est passé. D'une certaine façon, on reste dans le déni en ne reconnaissant

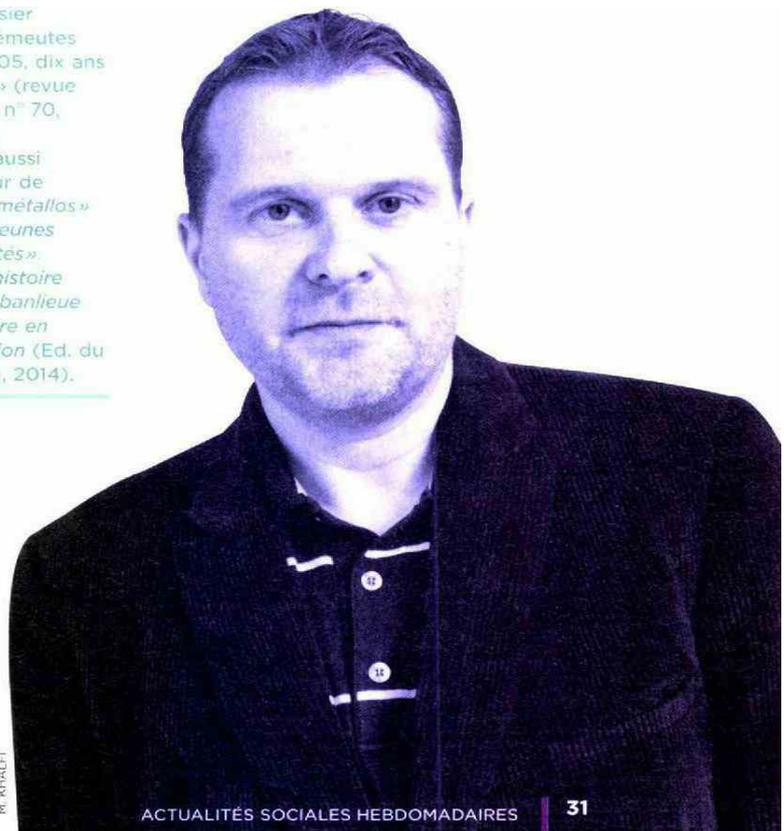
« Par leur colère, les jeunes ont voulu mettre leur corps en avant et ainsi exprimer un réel malaise à l'égard des institutions »

aucun statut social ou politique à ces émeutes et en continuant à stigmatiser les habitants des quartiers populaires. Tout un arsenal répressif a été mis sur pied, comme le montre Guillaume Teillet dans notre dossier. Pour les pouvoirs publics, ce qui compte, c'est que les émeutes ne se reproduisent pas. Dès qu'il se produit un incident, on lance un plan antiémeute pour éviter que les quartiers ne s'embrasent, mais on n'a certainement pas pris la mesure de la situation et je pense que les responsables publics ne le veulent pas. Bien sûr, des choses ont bougé sur le terrain. Des élus issus des quartiers ont émergé et des associations ont vu le jour, comme AC Le feu ou Banlieue plus, qui essaient de trouver des réponses politiques. Certains jeunes se sont mobilisés aussi en mouvements autonomes. Mais d'une façon générale, on ne peut pas dire que ces émeutes aient débouché sur quelque chose de concret pour les habitants des quartiers populaires. Ils sont toujours confrontés aux mêmes difficultés. Aucun mouvement politique et social concret n'a vu le jour permettant aux habitants de ces quartiers de se faire entendre dans l'espace public. ■ **Propos recueillis par Jérôme Vachon**

(1) Publiée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Repères

Le sociologue Eric Marlière est maître de conférences à l'université de Lille-3 et directeur adjoint du Centre de recherche individus, épreuves, sociétés (CeRIES). Il a coordonné avec Régis Cortéséro le dossier « Les émeutes de 2005, dix ans après » (revue *Agora* n° 70, 2015). Il est aussi l'auteur de *Des « métallos » aux « jeunes des cités »* (Sociohistoire d'une banlieue ouvrière en mutation) (Ed. du Cygne, 2014).



M. KHALEFI



La réforme du permis de conduire, un effet sur l'emploi ?

Selon plusieurs études universitaires, cette mesure pourrait favoriser l'emploi. Indirectement.



Pour trouver un emploi, les jeunes n'ont plus une mais deux priorités. Au « passe ton bac d'abord » s'ajoute désormais le « passe ton permis ». Selon **France Stratégie**, qui évalue à 6 millions le déficit de places d'examens sur la période 1997-2014, le lien entre la détention du permis et l'accès à l'emploi est certes difficile à déterminer statistiquement, mais il existe.

Pour aboutir à cette conclusion, le groupe de réflexion gouvernemental se fonde sur plusieurs études universitaires, notamment américaines. Ces études scientifiques aboutissent aux résultats suivants : la détention du permis conjuguée à celle d'un véhicule peut avoir des effets très positifs sur l'emploi, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés et les familles monoparentales.

« L'absence de véhicule ou la non-détention du permis peuvent contribuer à accroître les inégalités d'accès au marché du travail entre groupes sociaux, en particulier au détriment des femmes seules et des personnes les moins qualifiées.

Pour ces publics, l'absence de moyen de locomotion limite les possibilités de recherche d'emploi et contribue à renforcer leur éloignement du marché du travail », explique France Stratégie.

La mobilité, clé de l'emploi ?

En outre, il est possible que la mobilité que favorise la détention du permis et la possession d'un véhicule puissent avoir des effets sur les salaires. De fait, en élargissant le champ de la recherche d'emploi, la mobilité permet d'accéder à un spectre de postes plus large et d'élever ainsi le niveau des exigences salariales.

La possession d'un véhicule accroît fortement la probabilité de passer de l'assistance à l'emploi, et le développement de véhicules privés a un effet plus significatif que l'accroissement de l'offre de transports publics sur l'insertion professionnelle. Enfin, la perte du permis peut contribuer à un déclassement, voire à un éloignement durable du marché du travail.

Concrètement, avec cette réforme du permis de conduire, l'administration pourra désormais faire appel, pour faire passer l'examen, à des collaborateurs issus d'autres services publics de sorte à réduire les goulots d'étranglement. Les auto-écoles sont également sollicitées. Elles seront encouragées à souscrire à une démarche qualité et devront afficher leur taux de réussite à l'épreuve du permis. Outre la suppression de certains « verrous » administratifs concernant les conditions de durée et de distance minimales encadrant la conduite supervisée, cette réforme supprime le minimum de vingt heures de conduite avant de passer l'examen pratique, afin de rendre le permis moins cher et de réduire les listes d'attente.

Délais réduits

Quels sont les effets bénéfiques que l'on peut attendre de cette mesure ? Elle doit permettre de réduire les délais d'attente, à quarante-cinq jours au maximum.

Selon Bercy, le délai entre l'inscription en auto-école et le premier passage de l'examen est actuellement de plus d'un an pour près de 40 % des candidats. Dans de très nombreux départements, les délais entre deux présentations du permis par un même candidat peuvent même dépasser deux cents jours en moyenne. Elle doit aussi réduire les coûts liés à l'obtention du permis. Passer et obtenir le permis de conduire coûte en moyenne 1 500 euros en France. Un coût qui oscille entre 1 100 euros en moyenne pour ceux qui passent la conduite accompagnée et plus de 3 000 euros pour ceux qui échouent dans le cadre d'un apprentissage classique.

Réagir Recevoir un email si quelqu'un répond à mon commentaire. Envoyer commentaire

Votre email ne sera pas affiché publiquement

Tous les champs sont obligatoires

Commentaires

Auto école a écrit le 26/06/2015 à 23:06 :

Article complètement erroné, basé sur un projet de loi amendé par les députés ! Entretemps, le texte a été corrigé avant de passer avec le 49-3 ... j'ai le texte sur mon bureau puisque professionnellement concerné !

Et heureusement que votre version n'a pas été adoptée, car ubuesque :

- comment exiger des auto écoles qu'elles affichent leurs taux de réussite... tout en leur demandant de présenter les candidats à l'examen dès que le candidat le souhaite !??

- pourquoi supprimer la référence des 20h de conduite... puisque la moyenne des leçons est de 35h par élève !??

- concernant le délai de 1 an entre l'inscription et la première présentation à la conduite, cette statistique omet (volontairement?) un détail : le temps de préparation du code... souvent négligé par les élèves !!! 3 mois de conduite, c'est plutôt ça un rythme normal !!

Par contre, parallèlement à ces belles annonces, on sait que la sécurité routière va s'effondrer !

Alors que prépare le gouvernement: imposer 12h de formation obligatoire, basées notamment sur le secourisme, la gestion des situations d'urgence !!

En clair, on bâclé la formation initiale, on brade les examens du permis... et on impose ensuite des formations pour pallier ou réparer les catastrophes provoquées par cette déliquescence !

Enfin, quand au prix annoncé des permis : chez moi, la formation B traditionnelle est à 890€ incluant 20% de TVA (quel taux élevé pour une formation... la baisse des prix sans toucher à la qualité, c'est de ce côté là qu'il faut chercher !!)

Les leçons supplémentaires sont à 30€ ht de l'heure !! Avec les frais, les charges et les impôts, on se paie au smic !!

...alors si nos énarques veulent nous intégrer à l'éducation nationale, je dis banco ! A nous leur salaire, les vacances, le statut de fonctionnaires !! Allez...chiche ???!

Signaler un contenu abusif Répondre Suivre

Pour être alerté par email d'une réaction à ce commentaire, merci de renseigner votre adresse email ci-dessous :

Cap2006 a écrit le 26/06/2015 à 10:32 :

Encore une fois, le gouvernement protège des monopoles.... organise la pénurie... et protège une poignée de privilégiés...

C'est quand même simple de laisser les auto école accorder l'autorisation de circuler, elles mêmes, sous leurs responsabilités... et facile à contrôler avec le permis probatoire...

Signaler un contenu abusif

@ Cap2006 a répondu le 26/06/2015 à 19:18:

Ce serait encore plus simple d'enlever la limitation du nombre d'inspecteur sur notre territoire...

Signaler un contenu abusif

Cap2006 a répondu le 26/06/2015 à 22:47:

et surtout bien plus coûteux Alors que l'utilité est tout à fait contestable.

Dites moi en quoi un inspecteur garantit la sécurité routière?

Dites moi en quoi, sans inspecteur, la sécurité routière serait dégradée?

Signaler un contenu abusif

auto école a répondu le 27/06/2015 à 18:11:

@Cap 2006 : ... sauf qu'une auto école est certes un établissement de formation et de sécurité routière,... mais ça reste un établissement commercial !! Comment refuser à un client qui paie et vous fait vivre !?!!

Même en tant qu'auto école, je préfère un fonctionnaire neutre et désintéressé qui juge du niveau en toute neutralité ! ... s'il n'y a pas assez d'inspecteur, il suffit d'en recruter ! (nb: avant, il y avait un timbre fiscal de 100 francs à régler (15€).. réactualisé, ça ferait 30€... et les examens à volonté !!!

Signaler un contenu abusif

@cap2006 a répondu le 28/06/2015 à 0:48:

Vous connaissez le sujet ??

Signaler un contenu abusif Répondre Suivre

Pour être alerté par email d'une réaction à ce commentaire, merci de renseigner votre adresse email ci-dessous :

Merci pour votre commentaire. Il sera visible prochainement sous réserve de validation.

a le à :



Mobiliser les compétences acquises par le bénévolat dans la sphère professionnelle

27 % des 15-30 ans en Europe disaient en 2014, avoir bénéficié d'une reconnaissance formelle de leur implication bénévole contre 16 % pour la France. C'est un des constats soulevés par **France Stratégie** dans un rapport, remis le 22 juin 2015 à Patrick Kanner sur la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes.

Le rapport propose plusieurs mesures pour permettre une valorisation des expériences bénévoles dans les parcours de formation et d'emploi. Il recommande notamment de systématiser la délivrance d'attestation de savoirs non formels. Les jeunes pourraient ainsi disposer de nouveaux critères de compétences.

Le rapport invite les établissements de l'enseignement supérieur à reconnaître le bénévolat et indique que, comme dans les écoles de commerce ou d'ingénieur, l'engagement des étudiants de toutes les universités et filières courtes devrait entraîner l'octroi de crédits ECTS supplémentaires. Affirmant que les compétences acquises par une activité bénévole sont mobilisables dans la sphère professionnelle, il indique qu'elles devraient donc faire partie des qualifications valorisées par Pôle emploi. Il recommande de favoriser la diffusion du CV par compétences.

Il propose également d'étendre le portefeuille de compétences au-delà du public étudiant, ou encore, prendre en compte dans le cadre des parcours VAE le certificat de formation à la gestion associative, accordé aux membres d'associations âgés de plus de 16 ans.

Le document souligne aussi que la valorisation de ces expériences dans le cadre d'entretien de recrutement et de CV par les jeunes est indispensable : de nombreuses compétences courantes dans le bénévolat (management d'équipe, montage de projet...) sont recherchées par les entreprises et concourent à l'employabilité des personnes concernées.

Consulter le rapport



POLITIQUE

Quel est l'âge du Capitaine ?...

Limiter à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection: cette proposition, une parmi bien d'autres d'un rapport ministériel, a focalisé lundi l'attention de politiques qui ont commencé illico à croiser le fer sur ce thème.

Certains y ont vu "un déni de démocratie" d'autres un , "moyen d'encourager la transmission". Intitulé "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes" le rapport , publié lundi avait été commandé en décembre par le ministre Patrick Kanner (Ville, Jeunesse, Sports) au laboratoire d'idées France Stratégies, dirigé par l'économiste Jean Pisani-Ferry.

Patrick Kanner relevait notamment que le président François Hollande avait "placé la jeunesse au coeur des priorités de l'action gouvernementale" et demandait de dessiner "une stratégie pour l'engagement des jeunes".

Le rapport de 77 pages détaille en 25 chapitres aux titres assez abstraits une multitude de propositions précises (débat sur l'abaissement à 16 ans du droit de vote, note de bénévolat aux examens scolaires, cérémonie à l'occasion du premier vote...).

C'est la première mesure du volet 21 ("Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques") qui a attiré l'oeil des élus: il est suggéré, avec beaucoup de précautions, de limiter à 70 ans maximum la possibilité de briguer un mandat parlementaire ou local. "La question mérite d'être posée" relèvent prudemment les experts, en énumérant des propositions de loi ou rapports ayant déjà tenté de lever ce

lièvre.

"Agisme : Attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées», a aussitôt tonné (par tweet) Jérôme Guedj, un frondeur PS de 43 ans.

Pour le député (Les Républicains) Bernard Debré, c'est "un déni de démocratie. Ce sont aux électeurs de choisir !"

"Ca voudrait dire que Charles de Gaulle n'aurait pas pu se présenter, que Churchill aurait été mis sur la touche" a argumenté sur , Europe 2 l'élu parisien (70 ans).

Au contraire, le député Jean Glavany (PS, 66 ans) a considéré que la limite d'âge n'était "pas une mauvaise idée".

"Il est difficile d'empêcher quelqu'un qui a la confiance des électeurs de continuer et de lui dire qu'il n'a plus cette confiance. Mais il faut encourager la transmission en politique", a ajouté l'élu des Hautes-Pyrénées.

"J'espère m'appliquer ces principes à moi-même" a , glissé l'ancien ministre sur RMC.

Le doyen du Sénat, Paul Vergès, a 90 ans, celui de l'Assemblée, François Scellier, 76 ans. Les benjamins de ces deux assemblées sont les FN David Rachline, 27 ans, et Marion Maréchal Le Pen, 25.

LPJ



Quels profils pour l'IT en 2015 ?



- Email
- Print
- Facebook
- Twitter

Ingénieur développement Web Java, systèmes embarqués, et DevOps ainsi que les spécialistes du cloud et du big data sont les profils identifiés par le cabinet Computer Futures pour les années à venir.

Dans la lignée du rapport de **France Stratégies** « Les métiers en 2022 » (voir encadré ci-dessous sur l'analyse du secteur informatique), le cabinet de recrutement spécialisé dans l'IT Computer Futures, a réalisé une enquête sur les métiers les plus recherchés dans le secteur de l'IT. Le développement est à l'honneur et ce quelles que soient les technologies, les domaines d'application ou les méthodes. Si le marché de l'informatique est censé rester stable pour les 10 années à venir, des projections plus heureuses prévoient une croissance du secteur supérieure à la

moyenne. Au total, environ 191 000 postes seraient à pourvoir sur la période 2012-2022. Un secteur qui a tous les atouts pour attirer les jeunes diplômés.

Recrutement IT : 1 année 2015 profite au secteur

De son côté, Syntec Numérique a prévu pour le secteur une progression de 1,5% en 2015 contre seulement 0,7% en 2014. Une croissance qui s'accompagne de nouveaux besoins en ressources humaines pour les entreprises. Syntec Numérique prévoit plus de 36 000 créations d'emplois dans le numérique d'ici 2018 ».

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par une augmentation considérable des levées de fonds dans les secteurs de l'édition de logiciel et du web/e-commerce, deux secteurs qui se distinguent par leur dynamisme et leur bonne santé, et dans lesquels Computer Futures place respectivement 36% et 27% des candidats. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie, des Télécoms, et des ESN (Entreprises de services en numérique).

Un paradoxe : la bonne santé du secteur, mais une pénurie de candidats

Le secteur informatique détient le record absolu en termes de croissance de l'emploi (16 trimestres consécutifs de croissance, selon le Syntec Numérique). « Le Big Data, le développement web, le développement logiciel et les systèmes embarqués sont de véritables moteurs du secteur, et ils prennent une ampleur sans précédent » affirme Sébastien Franck, avant de poursuivre : « Les salaires confirment cette dynamique et sont un plus non négligeable : un ingénieur en développement peut gagner jusqu'à 60K€ par an, 85K€ pour un data scientist et jusqu'à 120K€ pour un responsable du développement ». Conséquence de cette bonne santé du secteur, seuls 8% des ingénieurs craignent pour leur emploi.

Paradoxalement, malgré le dynamisme du marché, le secteur de l'IT fait face à des problèmes de recrutement, notamment dans le domaine des logiciels, des ESN, la faute à un turnover important, et à la difficulté à trouver des personnes correspondant au profil demandé.

Les conseils du cabinet Computer Futures

Bien gérer sa réputation en ligne

Réussir son entretien d'embauche

Rédiger le CV parfait

Les profils les plus recherchés

Ingénieur Développement Web

Maîtrisant tous les langages informatiques, l'ingénieur développement web est en charge de développer l'ensemble des fonctionnalités des sites internet, de la réalisation purement technique au développement informatique. Polyvalent, l'ingénieur développement web analyse, en amont, les besoins du client, avant de proposer une recommandation technique en adéquation avec le cahier des charges.

Ingénieur en Développement Java/J2EE

Familier des environnements informatiques Open source, l'ingénieur en développement Java/J2EE participe aux phases de conception, de réalisation d'applications en environnement web, de maintenance corrective et évolutive des différents modules logiciels développés par ses clients.

Ingénieur en Développement Systèmes embarqués

Les systèmes embarqués sont constitués d'une partie matériel et d'une partie logiciel. Ces deux parties communiquent en permanence en utilisant des composants à la fois actifs et passifs. Le travail de l'ingénieur en développement systèmes embarqués consiste à maîtriser les caractéristiques de ces composants pour éviter les problèmes de communication de données dans le système. Qu'il travaille dans l'automobile, l'aérospatial ou le multimédia, son rôle reste le même : veiller à ce que les bons ordres parviennent aux bons objets, afin qu'ils exécutent les bonnes tâches.

Ingénieur DevOps

Généralement expérimenté, l'ingénieur DevOps a une double mission : d'une part, il oeuvre au développement de l'entreprise, en optimisant par exemple le fonctionnement des équipes de

travail. De l'autre, il met ses compétences en matière d'architecture système et de test au service de son client. Manager, il travaille aussi à la mise en place d'une coopération efficace entre les différentes équipes.

Cloud & Big Data

L'explosion du volume de données échangées engendre des problématiques de transports, de stockage (sécurité) et de traitement (analyse et rapidité). Les forts investissements dans le cloud viennent essentiellement d'éditeurs de logiciel. À la fois informaticien et statisticien, l'expertise du spécialiste du Cloud et du Big Data est extrêmement prisée.

Les prévisions de France Stratégie

Le nombre d'emplois dans le domaine de l'informatique devrait encore progresser au cours des dix prochaines années, à un rythme bien supérieur à celui de l'ensemble des métiers (+ 1,8 %), mais avec des évolutions contrastées selon les familles professionnelles.

Ainsi, les techniciens et surtout les ingénieurs de l'informatique devraient continuer à bénéficier de perspectives d'emploi favorables (respectivement + 1,1 % et + 2,3 % de créations nettes par an), compte tenu des besoins toujours croissants en fonctions d'expertise. A contrario, l'emploi des employés et opérateurs de l'informatique devrait rester stable.

Dans un scénario plus favorable aux technologies de l'information et de la communication, la hausse de l'emploi dans les métiers de technicien et d'ingénieur serait encore accentuée tandis que le nombre d'employés resterait stable.

Exercées dans des secteurs d'activités très variés, ces professions sont relativement sensibles à la conjoncture économique et connaîtraient des perspectives d'emploi légèrement amoindries dans un scénario économique globalement plus dégradé.

Sur la période 2012-2022, les départs en fin de carrière concerneraient 81 000 personnes en emploi dans ces métiers. Au total, selon le scénario central, 191 000 postes seraient à pourvoir à l'horizon 2022 (hors mobilité professionnelle), représentant chaque année 3,1 % des effectifs, soit une proportion légèrement supérieure à celle projetée pour l'ensemble des métiers (3,0 %).



La revue de presse du vendredi 26 juin 2015

Examens - Collège - Enseignement supérieur et d'autres choses

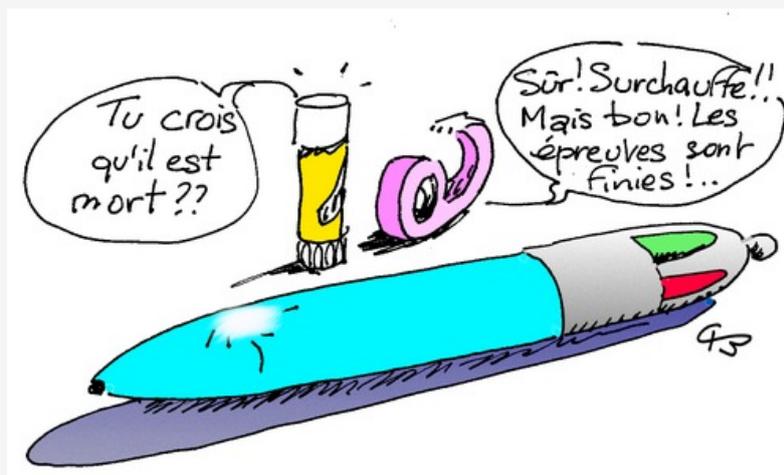
C'est la dernière !

Examens

L'Express fait la dictée de l'épreuve de français. « Ce jeudi, 835 000 collégiens de troisième ont planché sur la première des trois épreuves écrites du brevet national des collèges. Au menu : une dictée, un exercice de réécriture, des questions de compréhension sur un texte, et enfin une rédaction. Par solidarité envers les élèves de France, perturbés depuis quelques jours notamment par une question lors de l'épreuve d'anglais du bac, ou encore malmenés par un "Tigre bleu" au bac français, nous avons soumis quelques journalistes à l'épreuve de la dictée. [...] »

Les résultats

Une moyenne générale de 19,33 sur 20. En tenant compte des barèmes de correction, la meilleure note s'élève à 20 (obtenue par notre journaliste Laurent Martinet, aucune erreur donc), la moins bonne à 18,5 (trois fautes, de la part d'un journaliste anonyme). »



Fin des épreuves du DNB, par Geneviève Brassaud

Inspiré ou pas par ces résultats, *L'Express* publie aussi un article d'Anthony Lozac'h, « professeur de collège et membre du syndicat enseignant UNSA » : Brevet des collèges, il est urgent de revoir la copie. Le journal rappelle que « le DNB est appelé également à être remanié par le ministère », tandis qu'Anthony Lozac'h rappelle que « le DNB est avant tout chose le révélateur des inégalités de notre système scolaire : les filles y réussissent mieux, les enfants de cadre ont un meilleur taux de réussite que les enfants d'ouvriers, et il y a des inégalités territoriales. Quelles surprises ! »

Même point de vue dans *La Croix* qui titre : « Le brevet des collèges, un diplôme à réformer ». Le quotidien rappelle qu'« alors que le gouvernement a lancé une réforme du collège et des programmes, le brevet – souvent critiqué pour sa lourdeur, voire son inutilité – est amené à évoluer, avec une nouvelle version attendue pour 2017. »

Bientôt une option bénévolat au baccalauréat ? C'est *Le Monde* qui pose la question : « Instaurer une note de bénévolat au baccalauréat, aux côtés du français, des mathématiques et des autres matières traditionnelles, c'est l'une des 25 mesures préconisées par le rapport "Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes", remis, au beau milieu du bac 2015, au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.

Le rapport avait été commandé en décembre au laboratoire d'idées **France Stratégie**, dirigé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry**. Dans la lettre de mission, le ministre soulignait l'abstentionnisme "préoccupant" des jeunes. Il demandait un état des lieux sur leur "engagement"

et des "outils opérationnels" pour l'améliorer. »

Une réponse peut-être aux préoccupations du ministre avec le lancement officiel aujourd'hui de la Fédération des Maisons des lycéens. L'engagement des jeunes peut commencer dès le lycée !



Option bénévolat au bac, par JiMo

Collège

Prof de collège, c'est « un métier à géométrie variable ». Le *Café pédagogique* s'interroge : « Alors que la réforme du collège fait largement débat, que sait-on du métier de professeur de collège ? Eurydice, un organisme de la Commission européenne, publie une étude comparée du métier enseignant au niveau du collège qui montre la variété des situations en Europe. Et qui confirme quelques particularités bien françaises. La particularité la plus forte est dans la conception même de la fonction. En France il est institué que le fonctionnaire ayant réussi son concours est de plein droit professeur. Chez la plupart de nos voisins, il y a une zone de stage d'un an minimum où le nouveau professeur est accompagné et à l'essai. » C'est en effet une sacrée différence ! Mais est-ce la seule ?

A lire aussi, le billet de Jean-Michel Zakartchouk : Gardiens du Capitole. « Récemment, un avis de l'Académie Française sur la réforme du collège a été émis. On nous dit "à l'unanimité" sans qu'on sache bien s'il s'agit des présents lors d'une réunion (on sait que dans les séances, on est loin de faire le plein) ou si les soi-disant Immortels ont bien tous approuvé ce texte que j'ai tendance à trouver consternant. »

Enseignement supérieur

« La classe inversée n'a pas réponse à tout » dans l'enseignement supérieur, nous dit Morgane Taquet sur le site *Educpros* : « Nouvelle méthode en vogue pour qui veut innover dans l'enseignement supérieur, la classe inversée a aussi ses limites. Notamment celle de ne pas être toujours pertinente pour les étudiants les plus faibles. Retours d'expériences d'enseignants avec *AgroParisTech* et l'École de biologie industrielle. »

Toujours sur *Educpros*, Pierre Mathiot plaide pour la création d'une fondation nationale des Sciences po en Région : « Directeur de Sciences po Lille depuis 2007, Pierre Mathiot quitte ses fonctions à l'été 2015. Le médiatique universitaire, qui dénonce depuis plusieurs années le manque de moyens de son établissement, espère qu'un nouveau cap va être franchi par les

instituts d'études politiques, avec le développement d'un réseau plus intégré. »

Numération

« *Le Cnesco va s'intéresser à la numération au primaire* », nous dit le site *Savoirs & Connaissances*. « *Un appel à candidature a été lancé pour faire intervenir des acteurs de terrain. Après les résultats accablants de l'évaluation Cedre en mathématiques, le Cnesco va lancer en novembre prochain un cycle de conférences portant sur la numération au primaire.* »

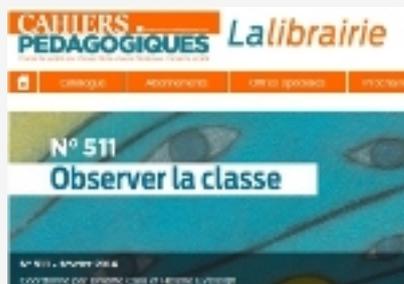
Numérique

« *Le succès du numérique à l'école repose aussi sur la formation des enseignants.* » C'est ce qu'affirme Didier Fleury, Responsable commercial éducation chez Itancia, dans *Les Echos*. « *Une chose est certaine, avec ou sans appréhension, le virage numérique dans l'Éducation nationale ne peut se faire qu'avec un accompagnement qualifié de la part de l'ensemble des intervenants. Le conseil avant vente, le suivi après-vente, la formation, sont autant de services indispensables pour assurer un bon déploiement et une continuité dans l'usage.* »

Pédophilie

L'Agence Reuters nous informe que « *l'Assemblée a adopté dans la nuit de mercredi à jeudi quatre amendements présentés par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur l'adaptation de la procédure pénale au droit européen.* »

Cette revue de presse a été préparée par Bernard Desclaux, Géraldine Duboz et Emilie Kochert. Toute l'équipe de la revue de presse vous donne rendez-vous à la rentrée parce que pendant deux mois, elle sera en vacances !



Dans la librairie des Cahiers Pédagogiques

Nos offres spéciales

Nos formules d'abonnements

Adhérez au CRAP



Métiers de demain : des robots... et des hommes



Les robots seront-ils vos nouveaux collègues de travail ? // © Jean Claude MOSCHETTI/REA
Le prospectiviste et futurologue américain Thomas Fray est formel : "60 % des métiers des dix prochaines années n'ont pas encore été inventés." Les bouleversements déjà à l'œuvre – nouvelles technologies, enjeux climatiques, course à l'innovation et vieillissement de la population – donnent déjà quelques pistes sur ce qu'ils seront.

Bien sûr, les compétences que ces métiers requerront restent encore à définir, et de nouvelles formations vont voir le jour. Une seule certitude : votre avenir sera technologique autant qu'humain. Votre cerveau sera abreuvé de big data (mégadonnées, en anglais), et vos comportements, imprégnés de numérique pour communiquer ou faire vos achats, mais vous aurez à cœur de préserver la planète, de prendre soin de vos aïeux et de vivre dans un monde plus solidaire.

Alors, demain... serez-vous imprimeur 3D ? fabricant de drones ? réparateur de robots domestiques ? thérapeute pour cyber-dépendance ? archiviste de vie numérique ? Découvrez ces nouveaux métiers et ceux en devenir, qui feraient tous très bonne figure dans des films de science-fiction.

Agriculteur urbain. Il devra élaborer de véritables fermes construites à la verticale au cœur des villes grâce à des compétences techniques en énergie solaire et en conception de l'éclairage et aussi grâce à des connaissances en botanique et en horticulture.

- Qui recrutera ? Les villes mais également les entreprises.

Analyste KYC ("know your customer"). Il gèrera les risques d'opérations hasardeuses et d'actions frauduleuses en vérifiant les données d'un client et de ses bénéficiaires.

- Qui recrutera ? Les banques et les assurances.

Architecte digital. Il créera des édifices virtuels pour les firmes qui souhaitent commercialiser leurs produits.

- Qui recrutera ? Les promoteurs, les architectes.

Brand ambassador. "Il ne sera plus un simple vendeur. L'ambassadeur vendra, avant tout, de l'information et du service. Il suivra la clientèle potentielle sur les réseaux sociaux. Il sera rémunéré pour créer de la relation amicale", explique Jean-Baptiste Vallet, co-auteur du "Commerce connecté" (éditions Eyrolles).

- Qui recrutera ? Les magasins, les marques et les sites de vente.
- Concepteur de drones. Il concevra et fabriquera des drones.
- Qui recrutera ? Les fabricants de ce matériel et le secteur de l'aéronautique.
- Conseiller en robot. Le choix d'un robot, professionnel ou domestique, va devenir une question primordiale. Les clients auront besoin d'un conseiller !
- Qui recrutera ? La grande distribution, les magasins spécialisés mais également les distributeurs de biens d'équipement.
- Data-visualisateur. Il ne présentera plus de rapports PowerPoint dans des réunions interminables. Il créera le poste de responsable lean manufacturing. Il pilotera les projets d'amélioration continue de la production pour augmenter la performance d'une usine et éviter ainsi les gaspillages.
- Qui recrutera ? L'ingénierie, la R&D, les usines, (recherche et développement) les services (banque, assurance...).
- Ingénieur en biotechnologies. Il utilisera de façon industrielle les micro-organismes pour réaliser des transformations organiques. Il créera de nouvelles matières, de nouvelles énergies ou de nouvelles bactéries qui serviront aux industries chimiques, pharmaceutiques ou agroalimentaires.
- Qui recrutera ? L'ingénierie et la R&D (recherche et développement).
- Ingénieur en génie biomédical. Les besoins vont quadrupler d'ici à la fin de la décennie. Avec sa double culture électronique et médicale, il installera les plateaux techniques.
- Qui recrutera ? Les hôpitaux et les sociétés de matériel médical.
- Ingénieur en systèmes embarqués télésanté. Il concevra des ordinateurs pour des avions, des voitures ou des drones à des fins de surveillance, de contrôle, de communication, de santé et de sécurité.
- Qui recrutera ? L'aéronautique, l'automobile, le multimédia et le domaine médical.
- Ingénieur méthanisation. Il travaillera à la valorisation des déchets organiques d'origine agricole et/ou industrielle. Il concevra des installations dédiées à la transformation de ces déchets en biogaz.
- Qui recrutera ? Le secteur de la chimie.
- Mémorialiste numérique. Il devra gérer les données personnelles des individus après leur décès afin de déterminer avec leurs proches quelle identité du défunt conserver sur les sites et les médias sociaux.
- Qui recrutera ? Les familles.
- Remixeur de médias. Il sera à la communication ce que le DJ est à la musique. Il maniera avec agilité les contenus (textes, vidéos et images) éparpillés sur la Toile afin de les réunir dans un tout cohérent.
- Qui recrutera ? Le marketing et la communication mais aussi le milieu artistique.
- Réparateur spécialisé en voitures électriques. L'évolution du parc auto le rendra indispensable. Pour l'Observatoire des métiers de l'automobile, 200 garages spécialisés dans ces modèles seront ouverts d'ici à 2020.
- Qui recrutera ? Les constructeurs automobiles et les garages spécialisés.
- Responsable SSI (sécurité et systèmes d'information). Il identifiera l'ensemble des dangers et expliquera les enjeux et impacts pour l'entreprise. Il devra également sécuriser les systèmes d'information.
- Qui recrutera ? Tous les secteurs.
- Responsable SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines). Il traduira dans le système d'information les choix de la direction des ressources humaines pour la doter d'outils de gestion et de décision.
- Qui recrutera ? Les activités informatiques, le conseil en gestion des entreprises et les services RH.
- Téléchirurgien. Il réalisera à distance, à Paris par exemple, une opération sur un patient hospitalisé à New York. Un exploit technologique qui sera permis par le mariage de la robotique et du haut

débit.

- Qui recrutera ? Les hôpitaux et les cliniques.

Thérapeute de fin de vie. Son rôle sera de conseiller les personnes âgées et de planifier au mieux avec elles les différents aspects de leurs dernières années de vie, afin qu'elles soient le plus agréables possible.

- Qui recrutera ? Les maisons de retraite, les hôpitaux et les villes.

Thérapeute spécialiste en cyberdépendance. Il viendra en aide aux personnes présentant un problème de surutilisation des technologies virtuelles. Son rôle sera d'informer, de prévenir et de détecter la cyberdépendance.

- Qui recrutera ? Des centres spécialisés, des hôpitaux et des cliniques.

La boîte à questions

AIBO et ses frères

"En 2035, la guerre des cerveaux se fera via les robots et nous serons équipés d'implants cérébraux pour nous connecter à Internet" prédit Patrick Ferrère, directeur général d'Agr'idées, une association d'agriculteurs réfléchissant à l'impact des nouvelles technologies. Depuis le lancement d'AIBO, le chien robot de Sony, bon nombre de ses congénères ont vu le jour, dotés d'une intelligence artificielle toujours plus poussée, d'un temps d'autonomie toujours plus long, d'une communication simplifiée et d'une mobilité de plus en plus grande.

Le big data

Le "big data" (l'exploitation des données) figure également dans la liste des "technologies disruptives". "À l'avenir, il y a aura de plus en plus de capteurs et de puces qui émettront des informations que l'on pourra collecter et utiliser à des fins commerciales par exemple", explique Guillaume Bourdon, fondateur de Quinten, une société de conseil spécialisée dans la valorisation des données.

Gamification

Ce concept est né aux États-Unis en 2010. L'idée est de transposer les mécanismes du jeu vidéo dans la vraie vie en s'inspirant des ingrédients qui en font le succès (récompenses, défis, progression), afin de rendre la vie plus ludique. Une technique à appliquer à des domaines aussi variés que l'éducation, l'information ou encore le marketing.

Les technologies disruptives

Selon la dernière étude de **France Stratégie**, 12 technologies disruptives transformeront les usages numériques d'ici à 2025. Parmi elles, l'Internet des objets et les voitures automatisées. "Mais aussi les matériaux intelligents dans le domaine des énergies et de la construction", explique Michel Dancette, directeur de l'innovation du fabricant d'usines Fives et co-chef de file du plan Usine du futur, lancé par le gouvernement.

Danièle Licata

Vendredi 26 juin 2015



Enfin des indicateurs environnementaux et sociaux pour le PIB ?

Une consultation citoyenne et d'expert sur le Produit Intérieur Brut (PIB), initiée par **France Stratégie** et le Conseil économique, social et environnemental (CESE), propose 10 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux afin de compléter le PIB.



Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur économique mesurant la production économique intérieure d'un pays, censée représenter sa "richesse".

Utilisé par tous les économistes, mais très critiqué pour les limites de ses indicateurs qui se cantonnent à la croissance de la production, le PIB doit évoluer.

"La difficulté est que, s'il y a consensus pour refuser le PIB comme indicateur unique, il n'existe pas de soubassement théorique indiscutable pour construire l'alternative" explique le CESE.

Les résultats de la consultation du CESE et de **France Stratégie** proposent 10 nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux, pouvant remplacer ou compléter le PIB.



Eco : De nouveaux indicateurs pour le PIB

Le PIB classique ne suffit plus à **France Stratégie** qui propose d'y associer 10 autres indicateurs. Avec le CESE, **France Stratégie** " propose un nombre limité d'indicateurs afin qu'ils s'imposent plus facilement dans le débat public et qu'ils influencent réellement les politiques publiques. Le tableau de bord proposé est composé d'une liste d'indicateurs associés à chaque thème clé de la mesure du progrès". Parmi ceux ci la santé, le taux de diplômés, l'empreinte carbone.

Les indicateurs



Un indicateur «biodiversité»

Bientôt aux côtés du Pib - (produit intérieur brut)

Le Cese (représentants socioprofessionnels) et France stratégie (experts auprès du Premier ministre) devraient proposer prochainement au gouvernement dix indicateurs pour compléter le Produit intérieur brut (Pib), dont l'un sur la biodiversité, mais aussi l'éducation, la santé, le bien-être, etc.

Ils ont été présentés au Cese, le 23 juin.



Transition écologique

Des indicateurs environnementaux, bientôt présentés au gouvernement

L'écologie figure parmi les dix indicateurs complémentaires pour le Pib (produit intérieur brut) présentés à Paris, le 23 juin, par le CESE (représentant socio-professionnels). Le même jour, le ministère de l'Écologie publiait les indicateurs de suivi de la transition écologique.

MESURER la seule production n'est plus suffisante pour diagnostiquer l'état d'un pays. Le CESE (représentants socio-professionnels) et France Stratégie (experts auprès du Premier ministre) devraient proposer prochainement au gouvernement dix indicateurs pour compléter le Produit intérieur brut (Pib), dont l'un sur la biodiversité, mais aussi l'éducation, la santé, le bien-être, etc (1). Ils ont été présentés au CESE, le 23 juin. « *Les agriculteurs ne sont pas très chauds pour que l'on prenne cet indice (d'abondance des oiseaux, ndlr)* », a déclaré Philippe Le Clézio, membre du CESE, rapporteur du projet de résolution sur les nouveaux indicateurs qui a été approuvé par vote en plénière le 24 juin. « *Les indicateurs pourraient être utilisés dès la prochaine loi de finances* », espère-t-il.

Plus largement, c'est la transition écologique qui nécessite d'être évaluée. Le Commissariat général du développement durable (ministère de l'Écologie) a rendu publique, le 23 juin, une proposition

d'indicateurs de suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. Quatre grands thèmes ont été retenus : le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources et les risques sanitaires et environnementaux. L'agriculture est directement concernée par nombre d'indicateurs retenus : consommation d'espaces agricoles par l'artificialisation, consommation de produits phytosanitaires, surfaces cultivées en agriculture biologique, etc. Les experts de France Stratégie rappellent que « les indicateurs doivent être en nombre limité (...) de manière à ce qu'ils puissent être repris dans le débat public et par là influencer les choix de politiques publiques ». (CR)

(1) lire l'article, publié dans Agra Presse le 6 avril 2015, « Des indicateurs environnementaux pour dépoussiérer le Pib »



Sauvons les (vénérables) élites !

Il ne s'agit que d'une proposition parmi d'autres, mais c'est celle qui a le plus fait réagir la classe politique française : plafonner à 70 ans l'âge d'un candidat à une élection, parlementaire ou locale. Commandé fin 2014 au laboratoire d'idées France Stratégie, le rapport «Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes» remis le 22 juin au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, émet des suggestions sur 25 volets thématiques. Mais c'est une de celles figurant au chapitre 21,

«Promouvoir le rajeunissement des institutions démocratiques» qui a passionné et divisé les élus. Certains ont crié au «dénî de démocratie», à la «ségrégation», d'autres ont jugé que l'idée était à creuser, les plus critiques n'étant pas toujours les plus âgés, de même que les plus favorables n'étaient pas nécessairement les plus jeunes.



La libéralisation du transport par autocar tiendra-t-elle ses promesses ?

Accueil > Actualité > RSS externes > La Tribune (actualités)

Publié le samedi 27 juin 2015 à 06h00 par La Tribune (actualités)

Lors de la présentation de la mesure de libéralisation du transport, **France Stratégie** tablait sur la création de 22 000 emplois. Prudent, le gouvernement en évaluera très vite les effets.

Lire la suite sur LaTribune.fr

[Article précédent](#) [Article suivant](#)

La Tribune (actualités) - Derniers articles

- Grèce: quand DSK s'en mêle (aujourd'hui à 06h51)
- Loi Macron, industrie du futur, baisse du coût du travail... qu'en pensent les chefs d'entreprises ? (aujourd'hui à 06h00)
- Réforme de l'aide à la complémentaire santé: "un vrai gain de pouvoir d'achat" (Touraine) (aujourd'hui à 05h48)
- Grèce : banques seront fermées pendant une semaine (hier à 17h49)
- La BCE maintient pour l'heure son aide d'urgence aux banques grecques (hier à 13h30)
- Valls exhorte Athènes à "revenir à la table des négociations" (hier à 09h53)
- Quand Rebsamen parie sur "une baisse effective" du chômage (hier à 09h18)
- Grèce: pour Schäuble, la zone euro va "tout faire pour éviter tout risque de contagion" (hier à 08h22)
- Loi Macron : vers encore plus de flexibilité ? (hier à 08h00)
- La stratégie économique de François Hollande peine à produire ses effets (hier à 07h00)
- Grèce : la victoire à la Pyrrhus de Wolfgang Schäuble (samedi 27 juin à 18h13)
- Grèce: la zone euro refuse toute prolongation de l'aide au delà du 30 juin (samedi 27 juin à 12h42)
- Nouvelle baisse des taux d'intérêt en Chine (samedi 27 juin à 10h13)
- Tunisie: les voyagistes rapatrient massivement les touristes (samedi 27 juin à 08h30)
- Qu'attendent les entreprises pour investir ? (samedi 27 juin à 07h00)
- La libéralisation du transport par autocar tiendra-t-elle ses promesses ? (samedi 27 juin à 06h00)
- Grèce : le tourisme souhaite un accord... et le redoute (samedi 27 juin à 06h00)
- Grèce : Alexis Tsipras convoque un référendum le 5 juillet (vendredi 26 juin à 23h53)
- Etats-Unis : la Cour suprême légalise le mariage pour tous sur tout le territoire (vendredi 26 juin à 14h51)
- L'uberisation va-t-elle tuer nos emplois ? (vendredi 26 juin à 14h20)

Derniers articles des blogs

- Givésurance, entre courtage et charité C'est pas mon idée !
- C'est à nouveau le moment d'épargner pour les Français Top Livret
- Autoroute au pied du château : quelle indemnisation ? SOS conso
- Résultats de l'assurance-vie au mois de mai : toujours en mode croissance Le Cercle de l'épargne
- BOC vs BOQ. Nouveaux modèles d'agence, les choix se précisent Score Advisor

Derniers articles des médias

- La Grèce plonge l'Europe dans la tourmente financière Challenges (économie)
- Crise grecque : affolement sur les Bourses européennes et asiatiques Le Parisien (économie)
- Grèce: les Bourses de Paris et Francfort vont ouvrir en baisse L'expansion (économie)
- La BCE prise entre deux feux LeMonde (Economie)
- Grèce: quand DSK s'en mêle La Tribune (actualités)



Les Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence commencent vendredi autour du thème : "Et si le travail était la solution ?"

Les Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence, organisées par le Cercle des économistes, se tiendront vendredi, samedi et dimanche. Cette année, le thème général est "et si le travail était la solution ?" Pendant trois jours, 220 intervenants de tous horizons venus de 30 pays vont parler de sur cette thématique.

Le vendredi posera le cadre général des réflexions des trois jours. Le samedi englobera le sujet par thématiques précises autour de quatre parcours. Le dimanche traitera des débats politiques français, européens et mondiaux. Le Cercle des économistes conclura les Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence par sa déclaration finale.

Nous publions ci-dessous une partie du programme et le nom de certains intervenants.

Vendredi 3 juillet

Ouverture des Rencontres Economiques d'Aix-en-Provence et remise du prix "La Parole aux Etudiants" par M. Jean-Hervé LORENZI, fondateur et président du Cercle des économistes.

Session inaugurale : Le travail, destin des Hommes. Coordination : M. Jacques MISTRAL (Le Cercle des économistes). Intervenants : Mme Esther DUFLO, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), conseillère du président Barack OBAMA sur les thématiques de développement, M. Anthony GIDDENS, professeur à la London School of Economics, M. Macky SALL, président de la République du Sénégal.

Session 1 - Le plein emploi, une utopie ? Coordination : M. Christian de BOISSIEU (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Jörg ASMUSSEN, secrétaire d'Etat, ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne, Olivier BLANCHARD, Conseiller économique et directeur du département des études du Fonds monétaire international (FMI), Gérard MESTRALLET, président-directeur général d'Engie.

Session 2 - Le travail face aux chocs démographiques et technologiques. Coordination : M. Bertrand JACQUILLAT (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Hervé LE BRAS, démographe, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Laurent MIGNON, directeur général de Natixis, membre du directoire et du comité de direction générale de BPCE, Augustin de ROMANET, président-directeur général d'Aéroports de Paris, Philippe WAHL, président-directeur général de La Poste.

Session 3 - La révolution du travail crée-t-elle le progrès social ? Coordination : M. Yann ALGAN (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Jean-Louis BORLOO, président de l'association Energies pour l'Afrique, ancien ministre, Mme Catherine L. MANN, chef économiste de l'OCDE, M. Georges PLASSAT, président-directeur général de Carrefour.

Session 4 - Les chassés croisés du travail. Coordination : André CARTAPANIS (Le Cercle des économistes). Avec notamment MM. Henrik ENDERLEIN, Jacques Delors Institut – Berlin, Vidar HELGESEN, ministre chargé des affaires de l'EEE et des relations avec l'UE, Norvège, Hubert VEDRINE, ancien ministre des Affaires étrangères.

Débat 1 : Le travail dans les crises. Coordination : M. Olivier PASTRE (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Bruno LAFONT, président-directeur général de Lafarge, Guillaume PEPY, président de la SNCF, Stéphane RICHARD, président-directeur général d'Orange.

Samedi 4 juillet

Débat 2 : Demain, tous créateurs ! Coordination : Mme Hélène REY (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Jacques ATTALI, président de PlaNet Finance, Mme Clara GAYMARD, présidente de General Electric France, présidente de General Electric pour la région Nord-Ouest Europe, responsable des relations avec les gouvernements au niveau international pour le groupe General Electric, M. Erik ORSENNA, membre de l'Académie française.

Débat 3 : Travail et mondialisation. Intervenants : MM. Carlos GHOSN, président-directeur général de Renault, chairman et chief executive officer de Nissan Motor Co.Ltd, Pascal LAMY, ancien directeur général de l'OMC.

Débat 4 : Comment rémunérer capital et travail au XXI^e siècle ? Coordination : Mme Agnès BENASSY-QUERE (Le Cercle des économistes). Intervenants : M. Jean-Bernard LEVY, président-directeur général d'EDF, Mme Stéphane PALLEZ, présidente-directrice générale de La Française des Jeux, MM. Patrick POUYANNE, directeur général, président du comité exécutif de Total, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics.

Débat 5 : Libérer le travail, espoirs et contraintes. Coordination : M. Patrick ARTUS (Le Cercle des économistes). Intervenants : MM. Pierre-André de CHALENDAR, président-directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain, Yves PERRIER, directeur du pôle gestion d'actifs de Crédit Agricole SA, directeur général, président du comité exécutif, d'Amundi, François REBSAMEN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Jean-Dominique SENARD, gérant associé commandité, président de la gérance de Michelin.

Session 5 - Quelles ruptures technologiques au XXI^e siècle ? Coordination : M. Dominique ROUX (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Carlo BOZOTTI, président du directoire de STMicroelectronics, Jean-Louis CHAUSSADE, directeur général de Suez Environnement, Dominique MAILLARD, président du directoire de RTE, Pierre NANTERME, président-directeur général d'Accenture monde, Philippe VARIN, président du conseil d'administration d'Areva, président du Cercle de l'industrie.

Session 6 - Remettre la finance au service du travail et de l'innovation. Coordination : Mme Catherine LUBOCHINSKY (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Bertrand BADRE, directeur général finances de la Banque mondiale, Ross McINNES, président de Safran, Philippe VIDAL, directeur général adjoint du CIC.

Session 7- Quel éco-système pour l'innovation ? Coordination : Mme Françoise BENHAMOU (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Jean BEUNARDEAU, directeur général de HSBC France, Nicolas DUFOURCQ, administrateur-directeur général de Bpifrance, Didier LOMBARD, président de Technicolor, vice-président du conseil de surveillance de STMicroelectronics.

Session 8 – La start-up a-t-elle le monopole de l'innovation ? Avec notamment : MM. Nicolas COLIN, co-fondateur et associé de la société de capital-risque TheFamily, Michel COMBES, administrateur-directeur général d'Alcatel Lucent.

Session 10 - Comment réconcilier formations et offres de travail ? Coordination : M. Pierre-Yves GEOFFARD (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Olivier KLEIN, directeur général de BRED Banque populaire, Nicolas MOREAU, président-directeur général d'Axa France.

Session 11 - Un travailleur, plusieurs carrières. Coordination : Jean-Paul BETBEZE (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Eric LOMBARD, directeur général de Generali France.

Session 12 - Public ou privé pour financer les talents ? Coordination : Stéphane CARCILLO (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Jean-Frédéric de LEUSSE, président du directoire d'UBS France, M. Philippe LAMOUREUX, directeur général de Les Entreprises du médicament (LEEM), Mme Valérie PECRESSE, députée (Les Républicains), ancienne ministre, M. François VILLEROY de GALHAU, chargé par le gouvernement d'une mission sur le financement de l'investissement en France et en Europe.

Session 13 - Le marché du travail est-il vraiment un marché ? Coordination : M. Jean-Paul POLLIN (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. René RICOL, président du comité stratégique de Ricol Lasteyrie Corporate Finance.

Session 14 - Vers un emploi durable. Coordination : Mme Akiko SUWA-EISENMANN (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Yazid SABEG, président de Communication & Systèmes, président d'Altis Semiconductor, ancien commissaire à la diversité et à l'égalité des chances (Altis International), Eric WOERTH, député (Les Républicains), ancien ministre.

Session 15 - Combien de temps travaillerons-nous ? Coordination : M. Philippe TRAINAR (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Michel DERDEVET, secrétaire général et membre du directoire d'ERDF, Guillaume SARKOZY, délégué général de Malakoff Médéric.

Session 16 - Quel est le code du travail idéal ? Coordination : M. Alain TRANNOY (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Christian NOYER, gouverneur de la Banque de France.

Session 17 - Faut-il avoir peur pour nos emplois ? Coordination : M. Pierre DOCKES (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Jacques ASCHENBROICH, administrateur-directeur général de Valeo, Mme Pervenche BERES, députée au Parlement européen, M. Louis GALLOIS, président du conseil de surveillance de Peugeot SA.

Session 18 - S'épanouir au travail. Coordination : M. Marc GUILLAUME (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Michel CICUREL, président de Michel Cicurel Conseil.

Session 20 - A quoi ressemblera l'entreprise de demain ? Coordination : M. Patrice GEOFFRON (Le Cercle des économistes). Avec notamment : M. Jean-Pierre MENANTEAU, directeur général du groupe Humanis.

Dimanche 5 juillet

Débat 6 - Comment parler du travail en France ? Coordination : M. Jean-Hervé LORENZI (Le Cercle des économistes). Intervenants : MM. Laurent BERGER, secrétaire général de la CFDT, et Pierre GATTAZ, président du Medef.



Session 21 - L'Europe a-t-elle tourné le dos au travail ? Coordination : M. David THESMAR (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Jean-Pierre CLAMADIEU, président du comité exécutif et administrateur du groupe Solvay, Marwan LAHOUD, directeur général délégué à la stratégie et au marketing d' Airbus Group, membre du comité exécutif d'Airbus Group, président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), Jean-Claude TRICHET, gouverneur honoraire de la Banque de France, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), président de la Société de gestion de participations aéronautiques, ancien président de la Banque centrale européenne (BCE).

Session 22 - L'emploi : Nouveaux acteurs, nouveaux instruments. Coordination : M. Lionel FONTAGNE (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Benoît COEURE, membre du directoire de la Banque centrale européenne, Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l'union douanière.

Session 23 - Les défis politiques du travail. Coordination : M. Hippolyte d'ALBIS (Le Cercle des économistes). Avec notamment : MM. Alexandre de JUNIAC, président-directeur général d'Air France-KLM, Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des Dépôts, Michael NOONAN, ministre des Finances d'Irlande.

Session 24 - Le travail, richesse du monde. Coordination : M. Jean PISANI-FERRY (Le Cercle des économistes). Intervenants : M. Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Mme Ngozi OKONJO-IWEALA, ancienne ministre des Finances du Nigeria, M. Tidjane THIAM, directeur général de Credit Suisse Group.

Conclusions et déclaration finale du Cercle des économistes : M. Jean-Hervé LORENZI.

analyse

Par **Éric Delbecq**,
 président d'honneur
 de l'Association pour la
 compétitivité et la sécurité
 économique (ACSE) et
 chef du département
 « Sécurité économique »
 de l'Institut national des
 hautes études de la sécurité
 et de la justice (INHES).

Photo ci-dessus :

Inauguration d'une usine Alstom pour l'éolien au Brésil. Le 14 mai 2014, la proposition de rachat du français Alstom, maillon essentiel de l'indépendance énergétique française, par l'américain General Electric a accéléré la signature d'un décret de « patriotisme économique » en gestation depuis plusieurs mois. En pratique, ce décret élargit à cinq nouveaux secteurs (énergie, transports, eau, santé, télécoms) le décret, adopté en 2005 par Dominique de Villepin, qui soumet les investissements étrangers en France dans des secteurs stratégiques (défense, technologies de l'information, jeux d'argent) à l'autorisation du gouvernement. En juin 2014, l'état a finalement autorisé le rachat du pôle énergie d'Alstom par le groupe américain pour 12,35 milliards d'euros. (© Fotos Govba)



Le patriotisme économique : quels enjeux pour la France ?

Revenu sur le devant de la scène ces dernières années, notamment sous l'impulsion du ministre Arnaud Montebourg, le patriotisme économique est un concept sujet à controverse. Quelle définition et quels objectifs donner à cette politique de soutien à la compétitivité pour en faire un réel facteur de vitalité économique nationale ?

Le patriotisme n'est pas le nationalisme

La notion même de patriotisme économique suscite de nombreuses polémiques dans notre pays. Il ne va pas de soi. Pourquoi ? Parce que c'est le rapport au mot « patrie » qui pose d'abord problème. « Patriotisme » n'est finalement guère distingué de « nationalisme ». C'est-à-dire qu'on l'associe à un concept à la fois archaïque et dangereux. Cette confusion doit impérativement être dépassée. Le nationalisme, sinistre vague idéologique du XX^e siècle, place le collectif national, ou plutôt une version phantasmatique et paranoïaque de celui-ci, en valeur suprême, exterminant toutes les autres. Doctrine holiste, fondée sur la peur de l'Autre, elle n'apporte effectivement que haine, ruines et désespoir. L'Histoire en témoigne, de l'affaire Dreyfus à la Seconde Guerre mondiale, en passant par la boucherie de 14-18. Le patriotisme n'a rien à voir avec cette pathologie de l'idée nationale. Romain Gary répétait sans cesse

une vérité lumineuse : le nationalisme, c'est la haine des autres, le patriotisme, c'est l'amour des siens ! Lequel implique le respect des autres nations et la volonté de coopérer avec elles, en respectant l'intérêt de chacune.

Lorsque l'on parle de patriotisme économique, il ne faut donc pas entendre « nationalisme économique », ce qui impliquerait en effet protectionnisme, autarcie et dirigisme... De surcroît, tout en mobilisant des scènes noires du passé, cela irait à l'encontre de la dynamique de la mondialisation, fondée sur l'ouverture et l'échange. On comprend bien que les mots employés et leur charge historique et émotionnelle tendent à obscurcir le débat, parce qu'ils mobilisent non pas des raisonnements, mais des préjugés, des peurs ou des idéologies.

Les opposants au patriotisme économique ont ainsi la tâche facile : celui-ci (qu'ils confondent allègrement avec le nationalisme économique) semble faire obstacle à des lendemains

« radieux » tout en évoquant les démons d'hier... Tout pour déplaire...

Or, le patriotisme économique s'affirme tout au contraire comme un « inventeur d'avenir » (la formule vient du préfet Rémy Pautrat), un catalyseur de nos énergies.

Pour le dire autrement, les enjeux du patriotisme économique s'avèrent simples et essentiels. Ils sont au nombre de cinq :

- La diffusion d'une culture réaliste de ce qu'est le théâtre planétaire des affaires : une logique capitaliste en déploiement, certes, mais aussi des stratégies de puissances sur l'échiquier mondial, dans lesquelles le rôle des États demeure majeur.
- La vitalisation économique de nos territoires et la préservation de secteurs et d'activités stratégiques, deux questions liées.
- La conquête de marchés par le renforcement de la coopération public/privé et la construction d'une « marque France ».
- La mise en place d'une stratégie d'influence normative.
- L'encouragement de logiques coopératives favorisant la « paix économique » et le concept de réciprocité dans les règles de l'échange mondial.

“ Le patriotisme économique s'affirme comme un « inventeur d'avenir », un catalyseur de nos énergies. ”

Il ne s'agit pas simplement de savoir si le capitalisme financier, le libre-échange et le dynamisme des pays émergents s'avèrent compatibles avec la survie industrielle des nations européennes et leur cohésion sociale. Il importe encore de déterminer si nous pouvons préserver des secteurs stratégiques (c'est-à-dire assurer le respect d'exigences de souveraineté et le développement de nos territoires) et donner corps à une doctrine de sécurité économique encore à préciser. Les chemins de l'espérance se situent ici dans une interaction astucieuse entre les modes de gouvernance, la nature et la vie de l'actionnariat, la responsabilité sociale de l'entreprise et la stratégie industrielle de l'État. Encore faut-il, c'est évident, que le contrôle intelligent et ouvert des investissements étrangers reçoive les instruments de sa réalisation sophistiquée et profitable aux nations dans le cadre européen !

Le patriotisme économique ne se résume nullement à l'adoption d'une posture défensive. Il ambitionne d'être porteur d'innovation, de croissance et d'emplois. Il vise au développement d'une « marque France », et trouvera de l'énergie dans les investissements d'avenir capables de favoriser la compétitivité de nos territoires et de leurs entreprises. Le patriotisme économique au bout du compte, c'est la volonté de fédérer les énergies pour créer de la prospérité.

Entreprises apatrides ?

Le drapeau des sociétés : voilà le plus fort argument de certains doctrinaires libéraux ! Comment parler de patriotisme économique à l'heure des firmes « apatrides »... Que l'on nous préserve de l'argument paresseux consistant à nier la nationalité des entreprises... Certes, la déterminer se révèle beaucoup moins simple depuis une vingtaine d'années : la fixer à partir de la localisation du siège social s'avère une approche réductrice.

D'autres repères furent proposés par le Commissariat général du Plan dans un rapport décisif (1). Leur croisement permet ainsi de donner une réponse argumentée à la question de la nationalité des entreprises. La grille de critères permettant de la définir faisait ainsi apparaître cinq paramètres essentiels :

1. La structuration financière (identité des détenteurs du capital et mode de financement des investissements).
2. La territorialité des activités (localisations et ancrages forts).
3. La géographie des activités de recherche et d'innovation.
4. L'origine nationale de la culture d'entreprise (la nationalité du management joue un rôle fondamental sur les décisions stratégiques).
5. L'environnement institutionnel (il s'agit ici de déterminer si l'action des pouvoirs publics favorise ou non l'enracinement national).

Toutefois, leur analyse peut se révéler effectivement insuffisante face à la complexité du montage juridique et financier de certaines entreprises et à la reconfiguration territoriale rapide de leur périmètre productif (délocalisations) et de R&D (laquelle commence à se transporter dans les pays en développement, notamment l'Inde). Dans ces cas particuliers, la détermination de l'origine nationale des principaux actionnaires (notons à ce propos que l'actionnariat familial est facteur d'enracinement national), des mandataires ou des managers jouant le rôle leader dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que l'analyse de leur parcours professionnel et l'évaluation de leurs décisions stratégiques antérieures, fournissent des éléments d'appréciation cruciaux. Actuellement, ce qui apparaît toutefois décisif, c'est la *localisation du centre de décision principal* d'une société. Il en découle une stratégie



Photo ci-dessous :

Avec 128 millions de visiteurs uniques par mois et 2,5 milliards de vidéos vues chaque mois, la plate-forme française Dailymotion est le site internet qui affiche la plus forte audience en Europe et l'un des principaux concurrents de l'américain YouTube. Alors que le gouvernement français s'est opposé par deux fois à la reprise de la pépite numérique française (propriété exclusive d'Orange) par un acheteur étranger (l'américain Yahoo, puis le hongkongais PCCW), c'est finalement le français Vivendi qui va racheter 80 % de Dailymotion. (© dailymotion)

A propos de dailymotion

With 128 million monthly unique visitors (ComScore, 2014) on its website, almost 300 million of people who have seen a video through its video player monthly (stecatalyst, 2014) and over 2.5 billion video views every month, Dailymotion is one of the biggest video platform and the most popular European site - across all categories - in the world according to comScore.

Dailymotion offers an international catalog of tens of millions of HD videos across all digital devices (computers, mobile devices, connected TVs and tablets) and thanks to its partnerships from all over the world, provides free access to live content such as cultural events, sport competitions or breaking news as it happens, and allows its users to watch free or on-demand movies, series or creative and exclusive.

Nous contacter

140 boulevard Malesherbes
 75017 Paris
 +33 1 77 35 11 00

Forme sociale:
 Société anonyme
 RCS
 Paris B 463 487 72
 Siège social:
 140 boulevard Malesherbes 75017 Paris
 Directeur de la publication:
 M. Cédric TOUSSAINT
 Hébergeur:
 Dailymotion SAS au capital de 100 000 000 €

spécifique de l'entreprise à l'égard de la nation qui accueille ce centre de décision.

Certes, il faut aujourd'hui préciser cette dernière notion, car avec l'affaiblissement de la structure pyramidale unique de décision sur un même site, et bien qu'elle demeure assez facile d'accès intuitivement, la notion de « centre de décision » s'enfonce d'un certain flou dès que l'on tente d'en cerner précisément les contours réels. Par conséquent, « la notion de "centre de gravité" (barycentre), notamment mise en avant en 2000,

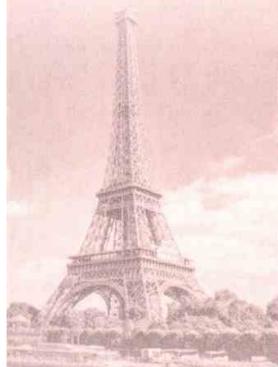


Ci-dessus :

Le 30 janvier 2013, le gouvernement français a lancé la mission de réflexion « marque France », dans le cadre d'une stratégie consistant à promouvoir le « fabriqué en France », les produits et services français à l'export et la destination France pour les investissements directs étrangers. (© Albachiaraa)

Photo ci-contre :

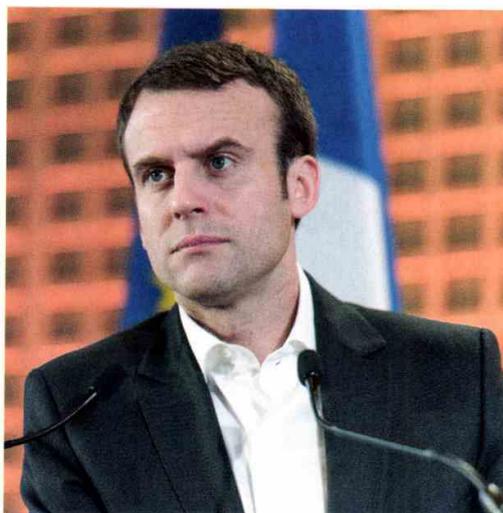
En avril 2015, le groupe finlandais Nokia a conclu un accord de 15,6 milliards d'euros, soutenu par l'État français, pour acheter son concurrent franco-américain Alcatel-Lucent. Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a approuvé ce rachat et déclaré que son objectif était que « dans quelques années, Nokia fasse le choix de devenir français ! ». Certains regrettent la « disparition » de ce fleuron de l'industrie française, qui réalisait cependant 95 % de son chiffre d'affaires à l'étranger et travaillait beaucoup plus avec des clients étrangers qu'avec les opérateurs français, ceux-ci préférant la concurrence étrangère. (© Frédéric Legrand/COME0)



dans le rapport *L'entreprise et l'Hexagone* de l'Inspection générale des finances, paraît de fait plus exploitable. [...] Il s'agit de définir le "cœur décisionnel" et l'ancrage national des entreprises en se fondant sur une méthode de faisceau d'indices, qui détaille des éléments aussi divers que la nationalité des états-majors, le droit gouvernant le contrat de société, la répartition géographique des différents centres de décision et des centres de recherche, les implantations industrielles lourdes, le poids relatif dans le chiffre d'affaires des marchés régionaux où intervient l'entreprise, la composition régionale de l'actionnariat, etc. » (2). Seule cette méthode multicritères du faisceau d'indices permet en effet d'être efficace. Il est à noter cependant que cette approche accorde également une importance majeure à la nationalité des dirigeants (3) et à la réalité de l'implantation territoriale.

La mode du Nation-killing ?

Dès lors, pourquoi tant de crispations ? Probablement parce les arguments techniques masquent en réalité une idéologie : la francophobie, forme particulière d'un *nation-killing* global... Exemple concret : le traitement médiatique du dossier Alstom. À cette occasion, on a entendu que le patriotisme économique serait économiquement toxique. Prétendre réguler les investissements étrangers dans des secteurs stratégiques ou sensibles reviendrait à entraver le fonctionnement naturel



et sain du capitalisme. D'où les reproches adressés par différents « libéraux » au décret de 2005 élargi par Manuel Valls et Arnaud Montebourg à l'occasion du rapprochement entre General Electric et Alstom. N'est-il pourtant pas légitime que l'État français dispose d'outils de négociation pour obtenir des engagements du géant américain en matière d'emploi (et donc de développement des territoires) et d'indépendance nationale (dans le cadre d'un dossier complexe où l'État doit pratiquement inventer en temps réel son rôle de stratège/partenaire) ? Évidemment que oui (ce qui ne nous dispense pas, bien évidemment, d'une réflexion sérieuse sur les conditions de notre compétitivité et la formulation d'un récit économique français : voir le rapport Gallois sur le sujet, le thème des pôles de compétitivité, des chantiers d'avenir ou de la « marque France ») ! Notons par ailleurs que le reste de la planète procède ainsi, les

États-Unis les premiers, imités par les Chinois et les Russes. Les États sont de retour sur l'échiquier du développement industriel et de la conquête commerciale...

Rappelons l'évidence, une fois de plus : il ne s'agit pas de prétendre que les investissements étrangers s'avèrent, par nature, problématiques, voire tout à fait dangereux. L'affaire de l'aéroport de Toulouse constitue pour le coup un cas d'école. La cession par l'État de 49,9 % de son capital à des investisseurs chinois et canadiens est très contestée, mais les arguments de fond manquent terriblement. Les investissements étrangers ne doivent pas être écartés *a priori*. Il s'agit en revanche de savoir si l'on peut en maîtriser les conséquences pour notre pays, pour sa stratégie de puissance économique. Ce qui doit nous guider au final, c'est l'élaboration d'une grille des intérêts français, à commencer par la vitalité de nos territoires, l'emploi et la minimisation des dépendances stratégiques !

Il y aurait ainsi une opportunité pour une sorte de souveraineté industrielle(4) parfaitement assimilable pour le capitalisme financier, la globalisation galopante des activités humaines (l'interdépendance généralisée), et l'internationalisation des firmes. Entre l'attractivité du territoire national, la compétitivité des entreprises et la conquête de marchés par des acteurs nationaux, il faut refuser de choisir et construire un équilibre tenable. Il s'agit aussi de savoir ce qu'est un secteur stratégique : en la matière, nous manquons encore d'imagination et de sens de la prospective !

Le patriotisme économique : un social-libéralisme ?

Le patriotisme économique ne s'identifie pas au protectionnisme, à la fermeture ou au refus des échanges. Il milite simplement pour la *réciprocité* des comportements dans les échanges économiques. Le patriotisme économique n'est pas une forme de nationalisme. Je me permets d'ailleurs d'en proposer la définition suivante à tous ceux que la formule (ou son ambition) n'effraie pas : mettre en œuvre un dispositif de régulation et d'encouragement de l'activité économique qui permette *d'assurer à la nation des retombées positives du développement des entreprises en matière de croissance et d'emploi, ainsi que de conserver sur le sol national des centres de décision majeurs et de garantir la maîtrise d'activités et d'entreprises sensibles indispensables à la préservation de la capacité de décision de l'État. L'ensemble de ces ambitions devant s'enraciner dans le dessein de donner naissance à une Europe puissance et de proportionner les mesures prises à la réciprocité de l'ouverture commerciale et financière des autres nations.*

Le patriotisme économique assure la continuité de l'inspiration morale keynésienne : peut-être est-il même le vrai contenu du social-libéralisme et l'avenir du capitalisme !...

Éric Delbecque

Notes

(1) Commissariat général du Plan, *La nouvelle nationalité de l'entreprise*, rapport du groupe présidé par Jean-François Bigay, Paris, La Documentation française, 1999.

(2) Rapport d'information n° 347 du Sénat sur *La notion de centre de décision économique et les conséquences qui s'attachent, en ce domaine, à l'attractivité du territoire national*, présenté par Christian Gaudin, 2007, p. 63.

(3) Malgré l'internationalisation réelle des équipes dirigeantes, seuls 5 % des PDG des entreprises françaises (c'est-à-dire des 500 dirigeants des plus grandes sociétés) étaient de nationalité étrangère en 2005. Ce taux est de 2 % aux États-Unis !

(4) Cf. Éric Delbecque et Angélique Lafont (dir.), *Vers une souveraineté industrielle*, Paris, Vuibert, 424 p.



22% des étudiants de grandes écoles ont pris une année de césure.



Et si le bénévolat permettait de décrocher un emploi ? Ou un sésame pour un concours ? C'est la proposition intéressante de France Stratégie, le think tank du gouvernement, qui a remis un rapport contenant 25 idées au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner.

Ces propositions ont une ambition : pousser les étudiants à s'engager dans le bénévolat, sans pour autant prêter le flanc aux accusations de travail déguisé gratuit. L'idée est de valoriser le bénévolat, qui mènerait vers l'emploi ou faciliterait l'obtention d'un concours.

Année de césure

La première brique de ce rapport est de développer plus avant les années de césure dans les établissements publics d'enseignement supérieur, qui sont déjà pratiquées à petite échelle dans certaines écoles et universités. Le rapport propose de mettre en place un maintien de l'inscription dans l'établissement, assorti d'une couverture sociale dédiée. Il est envisagé un statut spécifique pour ceux qui voudraient poursuivre une activité bénévole tout en continuant les cours, offrant à ces étudiants une dispense partielle d'assiduité.

Attestation de bénévolat

En retour, les associations et organismes pourraient délivrer une attestation pour confirmer l'expérience du bénévole. Cette attestation pourrait ensuite être produite dans un dossier de participation à un concours, ou encore pour une embauche.

L'idée est bonne et elle a semblé intéresser le ministre de la Jeunesse, qui a estimé qu'il s'agissait là de « pistes intéressantes [qui] feront date dans nos réflexions jusqu'à la fin du quinquennat ». Mais ces dispositions, iconoclastes de l'aveu même des auteurs du rapport, seront-elles reprises par le gouvernement ?



La BCE prise entre deux feux



Jusqu'ici, la BCE s'est engagée à maintenir les liquidités d'urgence pour les banques grecques tant qu'un accord serait en vue. Un « non » au référendum, cumulé au non-remboursement du FMI, changerait la donne.

Dimanche 28 juin, l'institut de Francfort a choisi de maintenir ses aides d'urgence aux banques grecques, mais sans les augmenter. Cette décision a rendu l'instauration du contrôle des capitaux inévitable, accuse le gouvernement grec.

Le pire cauchemar de Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), est peut-être sur le point de se réaliser. Dimanche 28 juin au soir, le premier ministre grec Alexis Tsipras a placé l'institution sur le banc des accusés, aux côtés des ministres des finances de la zone euro. « Les récentes décisions de l'Eurogroupe et de la BCE n'ont qu'un objectif : réprimer la volonté du peuple grec », a dénoncé M. Tsipras sur le réseau social Twitter, peu après avoir annoncé la fermeture des banques et l'instauration du contrôle des capitaux. Une accusation terrible. Mais est-elle justifiée ? Question de point de vue. Pour certains observateurs, la décision prise par la BCE, un peu plus tôt dans l'après-midi, à savoir de maintenir les financements d'urgence (les « ELA ») accordés aux banques grecques mais sans les augmenter, a cristallisé les difficultés du système bancaire et contraint Athènes à instaurer le contrôle des capitaux. Ces dernières semaines, l'institution avait régulièrement relevé le plafond des liquidités d'urgence (jusqu'à 89 milliards d'euros), de manière à ce qu'elles couvrent les fuites des dépôts, plus élevées de jour en jour. Mais elle a changé de ton dimanche, en cessant de remonter ce plafond. Mais quoi qu'en dise le gouvernement Tsipras, la BCE n'a pas tellement eu le choix. « Elle ne pouvait pas continuer de tenir à bout de bras les banques en dehors de tout cadre contractuel européen » estime **Jean Pisani-Ferry**, le patron de **France Stratégie....**

Retrouvez cet article sur LeMonde.fr

La BCE prise entre deux feux La Grèce entre dans la précampagne espagnole

A lire aussi sur [Le Monde.fr](http://LeMonde.fr)

- [La BCE prise entre deux feux](#)
- [La Grèce entre dans la précampagne espagnole](#)
- [Grèce : dans le Péloponnèse, chasse aux distributeurs et crainte du référendum](#)

Le Monde.fr

Copyright © 2015

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- [Sauvegarder l'article](#)

Envoyer à un ami

- [Imprimer l'article](#)

Partager 0



La BCE prise entre deux feux

Le pire cauchemar de Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne (BCE), est peut-être sur le point de se réaliser. Dimanche 28 juin au soir, le premier ministre grec Alexis Tsipras a placé l'institution sur le banc des accusés, aux côtés des ministres des finances de la zone euro. « Les récentes décisions de l'Eurogroupe et de la BCE n'ont qu'un objectif : réprimer la volonté du peuple grec », a dénoncé M. Tsipras sur le réseau social Twitter, peu après avoir annoncé la fermeture des banques et l'instauration du contrôle des capitaux.

Une accusation terrible. Mais est-elle justifiée ? Question de point de vue. Pour certains observateurs, la décision prise par la BCE, un peu plus tôt dans l'après-midi, à savoir de maintenir les financements d'urgence (les « ELA ») accordés aux banques grecques mais sans les augmenter, a cristallisé les difficultés du système bancaire et contraint Athènes à instaurer le contrôle des capitaux.

Ces dernières semaines, l'institution avait régulièrement relevé le plafond des liquidités d'urgence (jusqu'à 89 milliards d'euros), de manière à ce qu'elles couvrent les fuites des dépôts, plus élevées de jour en jour. Mais elle a changé de ton dimanche, en cessant de remonter ce plafond.

Mais quoi qu'en dise le gouvernement Tsipras, la BCE n'a pas tellement eu le choix. « Elle ne pouvait pas continuer de tenir à bout de bras les banques en dehors de tout cadre contractuel européen » estime **Jean Pisani-Ferry**, le patron de **France Stratégie**. L'institution, en somme, était obligée de prendre acte de la brutale interruption des négociations entre Athènes et ses créanciers ce week-end, et de l'annonce, vendredi 26 juin, d'un référendum sur la poursuite ou non du plan d'aide européen par M. Tsipras.

« Bien plus conciliante qu'avec l'Irlande ou Chypre »

Le choix du gouvernement grec de faire campagne pour le non a soulevé l'ire de la Bundesbank, qui milite pour que la BCE suspende totalement les « ELA ».

Ce n'est pourtant pas la stratégie que M. Draghi a choisi de suivre. Depuis l'arrivée de la gauche radicale de Syriza au pouvoir, en février, l'institution tente de minimiser le rôle politique et central qu'elle occupe malgré elle dans le dossier grec.

Le 4 février, elle avait coupé son principal robinet de financement aux banques hellènes – mais tout en leur garantissant l'accès aux ELA -, pour éviter que les politiques européens ne se défaussent sur elle. Son pari était alors qu'en les mettant au pied du mur, elle contraindrait les partenaires de la zone euro à prendre une décision au plus vite.

« Malgré les critiques du gouvernement Tsipras à son égard, elle se montre bien plus conciliante qu'elle ne l'avait été avec l'Irlande ou Chypre », estime Frederik Ducrozet, au Crédit agricole CIB. L'institution ne veut surtout pas être celle qui tirera sur la gâchette en poussant Athènes hors de la zone euro.

Que fera-t-elle ces prochains jours ? Selon toute vraisemblance, elle restera sur la même ligne : tenter de regagner les coulisses en laissant les politiques européens sur le devant de la scène, dans l'espoir qu'un accord de dernière minute soit conclu. D'après une source européenne, aucune nouvelle décision sur les ELA ne devrait être prise avant mercredi 1^{er} juillet.

La veille, la Grèce aura probablement échoué à rembourser les 1,6 milliard d'euros qu'elle doit au FMI. « Mais cela ne changera rien pour la BCE, qui a déjà intégré ce scénario, estime Nicolas Véron, économiste au think tank Bruegel. Pour elle, la véritable échéance sera le référendum du 5 juillet, s'il a bien lieu. »

Position de « stand-by »

D'ici là, la BCE devrait rester en « stand-by ». Si le « oui » l'emporte - c'est-à-dire que les Grecs votent pour la poursuite des réformes et le maintien dans la zone euro -, l'institution poussera un soupir de soulagement et maintiendra, voire relèvera le plafond de ses ELA.

Si en revanche les Grecs votent non, elle n'aura pas d'autre choix que de réviser sa position. « En théorie, les ELA ne peuvent être accordées qu'à des banques solvables », rappelle Eric Dor, économiste à l'école de management Iéseg.

Jusqu'ici, M. Draghi s'est engagé à les maintenir tant qu'un accord serait en vue. Un « non » au référendum, cumulé au non-remboursement du FMI, changerait la donne. « La solvabilité des banques grecques serait de fait dégradée », explique M. Dor.

Maintenir les ELA mettrait alors en péril la santé financière de la banque centrale, comme sa crédibilité. Sur un vote à la majorité des deux tiers du conseil des gouverneurs, elle déciderait probablement de durcir les conditions d'accès aux ELA. Puis de les réduire. Pour continuer à payer les fonctionnaires et verser les retraites, la Grèce, privée de liquidités, n'aurait alors pas d'autres choix que d'imprimer une ou plusieurs monnaies parallèles. Un premier pas vers le Grexit...



Regards croisés France-Chine sur l'évaluation

Programme prévisionnel 9h – 9h30: Session d'ouverture – Regards croisés France-Chine sur les politiques d'évaluation. Paysage institutionnel, attendus politiques et priorités publiques en matière d'évaluation **Jean Pisani-Ferry...**



L'Allemagne peut-elle relever le défi de son vieillissement ?

INFOGRAPHIE - Le déclin démographique allemand, qui s'accompagnera d'un recul de sa puissance économique, est depuis longtemps annoncé. Au milieu du siècle, les Allemands, aujourd'hui 82 millions, seront moins de 70 millions. Le gouvernement Merkel prépare le pays à affronter ce bouleversement.

De notre correspondant à Berlin Au sud de la Pologne, dans le petit village de Zabelkow, près de Kattowitz, une maison de retraite polonaise s'est fait remarquer ces dernières années. Depuis son ouverture en 2013, on y parle essentiellement allemand, des pensionnaires - une quarantaine - au personnel. Le lieu est devenu le symbole d'un phénomène que les médias ont baptisé «Oma Export», l'exportation des grands-mères allemandes. Confrontés au coût des soins dans leur pays et à la pénurie de places dans les résidences, des retraités allemands choisiraient de s'installer à l'étranger, où les prix sont moins élevés. Pour environ 1.300 euros par mois, ils peuvent bénéficier d'un confort qui leur reviendrait à près de 4.000 euros dans leur pays. Le phénomène est encore très marginal. C'est l'une des facettes concrètes du tournant démographique que s'apprête à vivre l'Allemagne dans les prochaines décennies. Pendant quelques années encore, entre 5 et 7, selon la dernière étude de l'Office fédéral des statistiques, la population allemande devrait augmenter. Puis la diminution s'annonce rapide. Au milieu du siècle, la population française dépasserait celle de son voisin, qui ne compterait plus qu'entre 65 et 70 millions d'habitants contre 82 millions aujourd'hui. C'est un bouleversement complet de la société allemande qui se profile, à tel point que le gouvernement d'Angela Merkel s'est emparé du sujet. Deux «sommets sur la démographie» sont d'ores et déjà programmés, le premier le 22 septembre 2015, le suivant en 2017, pour définir les objectifs et les moyens nécessaires pour relever le défi. «Il y a une aversion pour les politiques natalistes, qui sont associées à la propagande nazie» Henrik Utterwede, de l'institut DFI • Pourquoi les Allemands ne font-ils plus d'enfants? Une mère de famille allemande a défrayé la chronique le mois dernier: après avoir déjà eu 13 enfants, elle se trouvait enceinte de quadruplés. Elle est plus qu'un cas isolé. En Allemagne, les couples ont de moins en moins d'enfants, par choix, par défaut ou par atavisme. La dernière étude réalisée pour le ministère de la Famille par l'institut Delta, rendue publique la semaine dernière, est alarmiste: 29 % des Allemands de 30 à 50 ans n'ont pas d'enfants. Entre 20 et 29 ans, le taux grimpe à 79 %. Cette tendance n'est pas récente et, dès les années 1980, des démographes ont tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences de cette évolution, sans être entendus, au contraire. En 1986, le ministre du Travail s'est rendu célèbre en assurant que «les retraites sont sûres». Mais depuis 1970, le taux de fécondité a glissé sous le seuil des 2 enfants par femme, celui qui assure le renouvellement des générations. Aujourd'hui, il s'est établi à 1,3 enfant. Conséquence directe: le taux de natalité est désormais le plus bas du monde avec 8,28 enfants pour 1.000 habitants et, en Allemagne, on meurt plus que l'on ne naît. À la différence de pays comme la France, l'Allemagne n'a pas mené pendant longtemps de politiques favorables aux familles. Le pays n'a pas adapté ses infrastructures pour permettre aux femmes de concilier carrière et maternité. Les progrès sont survenus récemment. Un débat a notamment été lancé sur l'ouverture de l'école toute la journée. «La politique familiale a été totalement réformée en Allemagne», explique la démographe Michaela Kreyenfeld. En 2013, le droit pour chaque parent d'obtenir une place en crèche pour son enfant à partir d'un an a été introduit en Allemagne. Près de 800.000 places ont dû être ouvertes pour répondre aux besoins, notamment à l'Ouest et en Bavière, beaucoup moins bien pourvus que l'ancienne Allemagne communiste. Le gouvernement d'Angela Merkel a doublé le budget fédéral, à 1 milliard d'euros, pour aider les Länder à construire les infrastructures nécessaires. L'objectif est aussi d'augmenter le taux d'emploi des femmes. C'est un changement culturel. De l'autre côté du Rhin, celles qui confient leurs bébés avant trois ans à des structures d'accueil sont encore qualifiées de «mères corbeaux». Plus profondément encore, il existe une autre raison au faible taux de fécondité

allemand. «Il y a une aversion pour les politiques natalistes, qui sont associées à la propagande nazie», explique Henrik Utterwede, de l'institut DFI. En 2050, les plus de 65 ans devraient représenter environ un tiers de la population contre 15 % pour les moins de 20 ans. • Quelle sera la physionomie de l'Allemagne au milieu du siècle? L'espérance de vie est aujourd'hui de 78,8 ans pour un Allemand et de 83,4 ans pour une Allemande. Combiné au faible taux de natalité, le visage de la société allemande est en train de changer. Depuis 2010, le nombre des plus de 65 ans a dépassé celui des moins de 20 ans. Les premiers représentent aujourd'hui 21 % de la population et les derniers 18 %. L'écart va se creuser et, en 2050, les plus de 65 ans devraient représenter environ un tiers de la population contre 15 % pour les moins de 20 ans, selon les prévisions établies par le gouvernement. La pyramide des âges va quasiment se transformer en une colonne filiforme. La population active devrait diminuer pour atteindre 40 millions de personnes en 2030, contre 42,6 millions en 2015. La tendance s'accroîtra ensuite. Le débat sur le manque de main-d'œuvre qualifiée ne fait que commencer en Allemagne. Le pays ne sera pas équitablement touché par ce phénomène. Dans l'ancienne Allemagne de l'Est, le vieillissement se conjugue avec un exode des plus jeunes, qui partent chercher de l'emploi dans les centres urbains ou les régions les plus dynamiques. Depuis 1990, l'âge moyen dans l'ex-RDA a augmenté de 10 ans, alors qu'avant la chute du Mur il était légèrement inférieur à celui de l'Ouest. Il est aujourd'hui de 47 ans à l'Est et de 44 ans à l'Ouest. En France, il est de 40 ans. Les villes allemandes se préparent à cette transformation qui va toucher tous les aspects de la vie quotidienne: du nombre de résidences pour personnes âgées aux infrastructures de transport, qu'il faudra adapter. • Quelle est l'influence du vieillissement démographique sur la politique? L'Allemagne se «fossilise», avaient pronostiqué les chercheurs Stephan Sievert et Reiner Klingholz dans une note du Cerfa publiée en 2010. Après avoir été le moteur économique de l'Europe, l'Allemagne, si rien n'est fait pour contrecarrer les effets du déclin démographique, s'apprête à s'arrêter. Son potentiel de croissance devrait se réduire comme peau de chagrin: 0,3 % par an en 2050, ont calculé les économistes Henrik Enderlein et **Jean Pisani-Ferry** dans leur rapport rendu aux gouvernements français et allemand en décembre. «La question de la retraite à 70 ans est incontournable» Marcel Fratzscher, directeur de l'institut DIW. Toute la politique économique défendue par le gouvernement d'Angela Merkel est fondée sur cette projection: l'Allemagne ne pourra plus compter sur la croissance pour faire face aux défis qui l'attendent. C'est pourquoi tant d'empressement est mis aujourd'hui à réduire le poids de la dette et à défendre le principe d'un budget équilibré, confirme-t-on au ministère des Finances. Le vieillissement de la population aura un coût. Le nombre de personnes dépendantes devrait doubler, de 2 à 4 millions. Toutefois la principale difficulté sur le long terme sera de garantir les retraites. «Aujourd'hui, il y a environ 2,3 travailleurs pour un retraité en Allemagne. D'ici à 2060, il y aura seulement 1,3 travailleur par retraité», ajoutent les deux économistes. La réforme, qui a reporté l'âge de départ à 67 ans, est censée permettre au système d'être équilibré «jusqu'en 2030», estime le Centre de recherche sur le tournant démographique de Rostock (ZDWA). Aux alentours de cette date, les dépenses de retraites devraient être comprises entre 368 et 380 milliards d'euros. Ensuite, une adaptation devra être envisagée. «La question de la retraite à 70 ans est incontournable», a ainsi déclaré Marcel Fratzscher, le directeur de l'institut DIW. Dans ce contexte, la réforme des retraites permettant aux carrières longues de partir à 63 ans, adoptée en 2013, a été dénoncée par l'ensemble des experts allemands. L'impact du vieillissement sera aussi culturel. «D'un pays qui connaît le déclin démographique, on anticipe des changements de mentalité, comme un comportement d'épargne plus fort. Il deviendrait moins dynamique dans ses dépenses», observe Henrik Utterwede. Mais pour le professeur, l'Allemagne n'en sera «pas forcément moins créative»: l'évolution démographique créera de nouveaux besoins. Le patronat a suggéré de favoriser l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile. • L'immigration est-elle une réponse? Grâce au solde migratoire positif, l'Allemagne a déjà ralenti son dépeuplement, a noté au printemps dernier l'Office fédéral des statistiques. Depuis 2010, la tendance s'accroît même: en 2013, le solde migratoire a atteint 428.000 personnes. C'est à peu de chose près le besoin en main-d'œuvre nécessaire au pays chaque nouvelle année. Jusqu'à présent, les projections démographiques prenaient comme hypothèse un solde compris entre 100.000 et 200.000 personnes. Mais le statut de puissance économique européenne a transformé l'Allemagne en pays particulièrement attractif. Elle est devenue la deuxième destination d'immigration du monde après les États-Unis. Cette tendance est appuyée par le gouvernement et par les milieux

économiques. Le patronat a même suggéré de favoriser l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile. Ceux-ci n'ont pas le droit de travailler durant leurs premiers mois après leur arrivée en Allemagne. Cette évolution ne va toutefois pas sans poser des difficultés. L'afflux de migrants a nourri les courants xénophobes qui ont retrouvé une vitalité en Allemagne. Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 29/06/2015.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 28 juin 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



sabineblanc

@sabineblanc

14802

Tweets

364

Following

4872

Followers

“@faerieMoonlight: France Stratégie et ses stats masculinistes <http://t.co/7WLpZHC8XL> via @AlterEcoPlus”

“@faerieMoonlight: France Stratégie et ses stats masculinistes <http://t.co/7WLpZHC8XL> via @AlterEcoPlus”



REVUE DE WEB : ENVIRONNEMENT – 26/06/2015

REVUE DE WEB : ENVIRONNEMENT – 26/06/2015

Vous pouvez aussi :

- Découvrir des initiatives et alternatives écolo et solidaires sur mon Twitter.

Chaque jour, je poste des idées innovantes sur Twitter <https://twitter.com/initiavertes>

- Suivre l'actualité environnementale sur mon site, au fil des jours

<http://www.netvibes.com/radiofranceenvironnement>

AGRICULTURE

Un outil en ligne d'aide à l'irrigation

Une équipe du Centre d'études spatiales de la Biosphère (CESBIO/OMP, CNRS / UPS / IRD / CNES) et de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech a commencé à développer un outil en ligne d'aide à la prise de décision d'irrigation. Cet outil qui continue à être amélioré est d'ores et déjà accessible à tout irrigant du monde entier qui en fait la demande.

CNRS, INSU, 18/06/2015 <http://www.insu.cnrs.fr/node/5374>

Sauver plus d'abeilles sauvages pour sauver nos récoltes

La préservation des abeilles sauvages et surtout de leur diversité est un enjeu majeur pour l'avenir des cultures et de la biodiversité.

SCIENCES ET AVENIR, 23/06/2015

<http://www.sciencesetavenir.fr/animaux/20150622.OBS1261/sauver-plus-d-abeilles-sauvages-pour-sauver-nos-recoltes.html>

Le biogaz et la méthanisation vont-ils encourager la spéculation et la multiplication des fermes-usines ?

BASTAMAG, 23/06/2015

<http://www.bastamag.net/Le-biogaz-et-la-methanisation-vont-ils-encourager-la-speculation-et-la>

Pesticides / Envoyé spécial: l'inter-pro des pommes dépose une plainte devant le Conseil de l'Ordre contre un médecin

Le Dr. Soulié s'est vu mise en cause au travers d'une plainte déposée devant le Conseil de l'Ordre des médecins par l'inter-profession Poires-Pommes suite à un reportage diffusé sur France 2 sur le sujet de la pomme.

GENERATIONS FUTURES, 22/06/2015

<http://www.generations-futures.fr/pesticides/envoye-special-medecin-conseil-de-lordre/>

BIODIVERSITE, PATRIMOINE NATUREL

Mise à jour de la Liste rouge de l'UICN : des succès assombris par le déclin de nombreuses espèces

UICN, 23/06/2015 <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-mondiale-2015-2.html>

Projet de loi biodiversité : La commission des affaires économiques rappelle la nécessité de ne pas opposer économie et biodiversité

SENAT, 25/06/2015 <http://www.senat.fr/presse/cp20150625.html>

Le Parc naturel urbain en Suisse : une utopie ?

Approche philosophique pour dépasser l'opposition ville/nature

VERTIGO, volume 15, n°1, mai 2015 <http://vertigo.revues.org/15874>

CLIMAT

Les Pays-Bas condamnés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

C'est une première et elle risque de mettre la pression sur les États. La justice néerlandaise vient de condamner le pays à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% d'ici 2020.

Un niveau bien plus élevé que les 17% que les Pays-Bas auraient atteint sinon. L'ONG Urgenda et 900 particuliers avaient saisi le tribunal de La Haye en 2013. Une action du même type est en cours en Belgique.

NOVETHIC, 24/06/2015

<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/les-pays-bas-condamnes-a-reduire-leurs-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-143437.html>

« Le terrain judiciaire peut être celui d'une saine révolte citoyenne »

La responsabilisation des Etats sur l'enjeu climatique passera-t-elle par les tribunaux ? La condamnation des Pays-bas ce 24 juin ouvre la voie. A l'échelle mondiale, Corinne Lepage explique pourquoi utiliser l'arme du droit.

Entretien, TERRA ECO, 26/06/2015

<http://www.terraeco.net/Le-terrain-juridique-peut-etre,60342.html>

2015 : l'action sur le climat à l'épreuve des peuples – Un appel international à la veille de la COP 21

Organisations signataires : ActionAid International, Asian Peoples Movement on Debt and Development (APMDD), Bolivian Platform on climate change, CIDSE, Environmental Rights Action/ OilWatch, Friends of the Earth International, Greenpeace International, International Trade Union Confederation, LDC Watch, Mesoamerican Campaign for Climate Justice, Oxfam International, Pan African Climate Justice Alliance (PACJA), 350.org.

ANTI-K.ORG, 26/06/2015

<http://www.anti-k.org/2015/06/26/2015-laction-sur-le-climat-a-lepreuve-des-peuples-un-appel-international-a-la-veille-de-la-cop-21/>

Avec la Fondation de Lille, transformez vos émissions de CO2 en espoir !

Mis en place à l'échelle d'un territoire, Lille et la région Nord-Pas de Calais, le Fonds Solidarité Climat permet aux citoyens, associations, entreprises et collectivités d'agir ensemble dans la lutte contre le changement climatique en soutenant des projets à visée climatique. Il s'inspire d'une démarche de contribution carbone : citoyens, entreprises, collectivités transforment leur empreinte carbone en dons. La dotation disponible permet de financer des projets à visée climatique sur notre territoire ou à l'international.

CERDD, juin 2015

<http://www.cerdd.org/7-parcours-thematiques-pour-faire-le-plein-de-ressources-1/Parcours-6-Changement-climatique/Ressources-Parcours-6/Avec-la-Fondation-de-Lille-transformez-vos-emissions-de-CO2-en-espoir>

Les grands-parents français s'engagent pour le climat

Après la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni, la France voit à son tour émerger un réseau de militants aux cheveux blancs. L'association Grands-parents pour le climat France, dont la première assemblée générale s'est tenue le 12 juin dernier, réunit à ce jour une petite trentaine de plus de 50 ans qui mettent à profit leur temps libre de retraités pour alerter sur l'impact qu'aura le réchauffement climatique sur la vie de leurs petits-enfants.

TERRA ECO, 23/06/2015 <http://www.terraeco.net/Les-grand-parents-francais-s,60291.html>

"Des rivières et des hommes" : ouverture de la deuxième session du MOOC francophone en novembre 2015

C'est dans ce contexte que la deuxième session du MOOC "Des rivières et des hommes" ouvrira sur la plateforme FUN, France Université Numérique, le 3 novembre 2015, avec un programme pédagogique enrichi d'une étude de l'impact des changements climatiques sur les rivières glaciaires. Avec 3500 inscrits issus de 60 pays différents, la première session du MOOC fut un succès. La deuxième session devrait connaître au moins le même succès. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

IRD, 18/06/2015

<http://www.ird.fr/toute-l-actualite/actualites/communiques-et-dossiers-de-presse/des-rivieres-et-des-hommes-ouverture-de-la-deuxieme-session-du-mooc-francophone-en-novembre-2015>

Risque climatique : les agences de notation appelées à la vigilance

Leur responsabilité a largement été reconnue dans la crise financière de 2008. Les agences de notation sont-elles sur le point de reproduire les mêmes erreurs en minimisant les risques liés au réchauffement climatique ? C'est la question que se posent les experts du CIEL (Center for international environmental law) dans un rapport publié mercredi 24 juin. De leur côté, Standard & Poor's et Moody's multiplient les signaux pour montrer qu'elles sont conscientes des enjeux liés au réchauffement global.

NOVETHIC, 25/06/2015

<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/risque-climatique-les-agences-de-notation-appelées-a-la-vigilance-143439.html>

Océans : élévation et réchauffement

Pendant longtemps, les discussions sur le changement climatique n'ont pas pris l'océan en compte. Quel rôle l'océan joue-t-il dans le climat et quels sont les impacts du changement climatique sur l'océan ? Trois chercheurs, Sabrina Speich, Gilles Reverdin et Benoît Meyssignac expliquent le phénomène.

VIDEO (07'00), CNRS, 10/06/2015

<http://videotheque.cnrs.fr/video.php?urlaction=visualisation&method=QT&action=visu&id=4482&type=grandPublic>

Du 1er au 2/07/2015 à Lyon - Sommet mondial climat et territoires

Accueilli par la Région Rhône-Alpes, le Sommet mondial Climat & Territoires est organisé par un large réseau d'acteurs mobilisés pour la COP21. Il s'inscrit dans les événements officiels de la Présidence française.

CERDD, juin 2015

<http://www.cerdd.org/Les-rendez-vous-du-Cerdd/Tout-suivre-de-la-COP21/JUILLET/A-Lyon-Sommet-mondial-climat-et-territoires>

CULTURE

Musique - "The Monsanto Years", le nouvel album de Neil Young

Le Loner prouve une fois de plus que paroles militantes et bon rock ne sont pas incompatibles. (Ce morceau est à 38'50 sur le lecteur)

TELERAMA, 23/06/2015

<http://www.telerama.fr/musique/ecoutez-en-exclu-the-monsanto-years-le-nouvel-album-de-neil-young,128191.php>

Street art - 'AD VITAM AETERNAM ?' L'exposition de Brusk en images

BRUSK interroge dans l'exposition la place de l'homme et de son environnement, dénonce notre société de consommation à travers ses œuvres. Quelle est la place du vivant dans cette jungle urbaine? Oscillant entre volatilité et pesanteur, l'ardeur sauvage et l'immobilisme des statues géantes, l'humain et l'animal, l'apocalypse et une potentielle renaissance, l'exposition de BRUSK est une dichotomie qui invite à une réflexion sur le devenir du vivant, son rapport au réel et à la mort avec un humour et un décalage propre à son œuvre.

Paris (13ème), jusqu'au 11 juillet, GALERIE ITINERANCE

<http://itinerrance.fr/ad-vitam-aeternam-lexposition-de-brusk-en-images/>

Cet été, FNE part en tournée

France Nature Environnement donne le coup d'envoi à l'opération Refaisons le Climat dès le 3 juillet aux Eurockéennes de Belfort avant d'investir les festivals des Vieilles Charrues et de Rock en Seine. Au programme, musique, sensibilisation et solutions face aux dérèglements climatiques. FNE, 23/06/2015 <http://www.fne.asso.fr/fr/cet-ete-fne-part-en-tournee.html>

DECHET

De Berlin à Sofia, les citoyens européens mettent le paquet pour l'économie circulaire : à quand les décideurs ?

Les Amis de la Terre publient l'étude Moins de déchets, un impératif ! Pour une économie circulaire, recycler ne suffit pas qui rappelle qu'en Europe, mise en décharge et incinération restent les modes de traitement des déchets dominants, alors qu'ils sont aussi les plus polluants,

pourtant, des alternatives citoyennes se développent partout en Europe. Il est urgent de généraliser ces initiatives encore trop peu soutenues.

LES AMIS DE LA TERRE, 24/06/2015

<http://www.amisdelaterre.org/Moins-de-dechets-un-imperatif-Pour,1977.html>

La Bourse qui fait décoller les projets Zero Waste

Zero Waste France lance la Bourse décollage Zero Waste, un dispositif de micro bourses pour débloquent des freins techniques auxquels font face des porteurs de projets en phase de recherche et développement. Les solutions de réduction et valorisation de déchets telles que la vente en vrac, le compostage, les emballages réutilisables et le réemploi d'équipements sont source de création d'emplois locaux en plus de permettre la réduction de pollutions environnementales et leur lot d'impacts sur la santé.

ZERO WASTE, 22/06/2015

<https://www.zerowasteFrance.org/fr/articles/169-la-bourse-decollage-de-zero-waste-france>

EAU

Etat des lieux de la présence de polluants dans l'eau

INERIS, 24/06/2015 <http://www.ineris.fr/centredoc/dp-etude-prospective-def-1435304262.pdf>

ECONOMIE

Quand l'économie circulaire s'intéresse à Uber et AirBnB

Uber, Airbnb et Alibaba montrent comment des entreprises innovantes et perturbatrices peuvent créer de la croissance sans réutiliser des ressources précieuses, a-t-il affirmé. L'entreprise de taxis la plus performante au monde ne possède pas de taxis, a commenté le commissaire, et la société hôtelière la plus florissante n'a aucun bien immobilier.

EURACTIV, 26/06/2015

<http://www.euractiv.fr/sections/developpement-durable/quand-leconomie-circulaire-sinteresse-uber-et-airbnb-315782>

Indicateurs de croissance - Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France

Après une large consultation d'experts, de la société civile et des citoyens, **France Stratégie** et le CESE proposent un tableau de bord d'indicateurs destinés à mieux mesurer l'état et le développement de notre pays, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

FRANCE STRATEGIE, PREMIER MINISTRE, 24/06/2015

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/dela-pib-un-tableau-de-bord-france>

Dix nouveaux indicateurs pour requalifier la richesse

L'Assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental a validé le 24 juin un jeu d'indicateurs phares complémentaires au PIB, qui seront annexés à la prochaine loi de finances, afin de mesurer la soutenabilité du progrès. Explications

ACTU ENVIRONNEMENT, 24/06/2015

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/indicateurs-richeesse-pib-environnement-cese-developpement-durable-24816.php4>

Les monnaies alternatives à la recherche du meilleur modèle

Abeille, Plume, Piaf, Sol, Sel... Les monnaies parallèles se multiplient en France ces dernières années. Qu'ont-elles en commun et qu'est-ce qui les différencie ? Pour y voir plus clair, voici un comparatif des trois monnaies locales ayant cours à Toulouse.

REPORTERRE, 26/06/2015

<http://www.reporterre.net/Les-monnaies-alternatives-a-la-recherche-du-meilleur-modele>

ENERGIE

La Paléo-énergétique : une contre-histoire de l'énergie

L'histoire de l'énergie n'est ni linéaire, ni darwinienne. Elle regorge d'innovations fantastiques oubliées qui n'ont pas été généralisées à leur époque, alors qu'elles répondaient déjà à des problématiques contemporaines.

De nombreux exemples existent comme en Hollande où les voitures électriques en autopartage

ont été expérimentées dès 1974. Les « Vélibs » existaient à la Rochelle à la même époque. Jean-Luc Perrier, enseignant à l'université catholique d'Angers, a construit sa voiture qui fonctionnait à l'hydrogène produit à l'énergie solaire et qui ne rejetait que de la vapeur d'eau en 1979. Les premiers concentrateurs solaires thermiques, conçus à Tours par le professeur Augustin Mouchot, étaient déjà présentés lors de l'exposition universelle de 1878. Alors que dirigeable et train magnétique reviennent au goût du jour, cette recherche propose une plongée dans les oubliés de l'histoire de l'énergie.

<http://www.paleo-energetique.org/>

Les chouettes pourraient rendre les éoliennes plus silencieuses

Une enquête sur la façon dont les chouettes volent et chassent en silence a permis aux chercheurs de développer un prototype de revêtement de lames d'éoliennes qui pourrait réduire considérablement le nombre de décibels qu'elles génèrent.

ENERZINE, 24/06/2015

<http://www.enerzine.com/3/18529+les-chouettes-pourraient-rendre-les-eoliennes-plus-silencieuses+.html>

Un stockage d'énergie solaire révolutionnaire qui imite la nature

Le stockage d'électricité solaire, une question au cœur de la transition énergétique, reste encore problématique. Des chimistes américains pourraient avoir trouvé la solution avec un procédé capable de stocker cette énergie durant plusieurs semaines, contre quelques microsecondes jusqu'à présent. Leur secret : réorganiser les matériaux au sein de cellules photovoltaïques organiques en s'inspirant des plantes et de la photosynthèse.

FUTURA SCIENCES, 24/06/2015

<http://www.futura-sciences.com/magazines/matiere/infos/actu/d/energie-stockage-energie-solaire-revolutionnaire-imit-nature-58708/>

L'excellence environnementale s'invite dans les territoires

Qui a-t-il de commun entre Brest, Roissy et La Réunion ? A priori la ressemblance n'est pas flagrante... Et pourtant, ces trois territoires ont signé avec la ministre Ségolène Royal, mercredi 24 juin, des conventions d'appui financier pour leur programme en faveur du développement durable. Ils sont tous les trois lauréats des Territoires à énergie positive.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 24/06/2015

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-excellence-environnementale-s.html>

Biocarburants de deuxième génération : espoirs industriels, inquiétudes environnementales

Le projet français de biocarburants de deuxième génération Futurol vient d'entrer en phase d'industrialisation. Cinq unités de biocarburants 2G à l'échelle industrielle sont actuellement en service dans le monde. Le développement de ces agrocarburants produits à partir de la ligno-cellulose des plantes suscite des craintes sur le plan environnemental. Il faudra en particulier s'assurer de gérer au mieux la matière première. Sous réserve que ce soit le cas, l'Union européenne a une belle carte industrielle à jouer.

NOVETHIC, 22/06/2015

<http://www.novethic.fr/lapres-petrole/innovation-energetique/isr-rse/biocarburants-de-deuxieme-generation-espoirs-industriels-inquietudes-environnementales-143429.html>

Est-il possible d'exploiter « proprement » les sables bitumineux de l'Alberta ?

Il y a quelques mois, Shell et Veolia annonçaient en fanfare le projet de créer une usine écologique d'exploitation des sables bitumineux à Carmon Creek, sur la rivière de la Paix en Alberta. Les entreprises promettent que cette usine aura un impact quasi nul sur les ressources en eau, mais beaucoup d'observateurs sont sceptiques, et les détails manquent quant à ce que recouperont exactement ces promesses. Second volet de l'enquête exclusive d'Edward Struzik sur les sables bitumineux et l'eau.

MULTINATIONALES.ORG, 18/06/2015

<http://multinationales.org/Est-il-possible-d-exploiter-proprement-les-sables-bitumineux-de-l-Alberta>

ENTREPRISES

Énergies fossiles, dividendes, grands barrages et libéralisation : le véritable bilan annuel d'Engie

Le groupe énergétique Engie (ex GDF Suez) s'affiche volontiers comme un champion de la transition énergétique, mais ses pratiques et ses sources de production ont-elles réellement changé ? La gestion du groupe privilégie-t-elle les intérêts financiers à court terme des dirigeants et des actionnaires (dont l'État français), ou bien ceux des usagers, des salariés, et les intérêts à long terme de l'entreprise elle-même ? C'est à ces questions que tente de répondre l'Observatoire des multinationales à travers son « rapport annuel alternatif » sur Engie. C'est le second rapport de ce type publié cette année par l'Observatoire, après celui sur Total paru à la fin du mois de mai. MULTINATIONALES.ORG, 25/06/2015 http://multinationales.org/IMG/pdf/cr_engie.pdf

Bruxelles reste le terrain de jeu privilégié des lobbyistes

En seulement six mois, plus de 4 000 rencontres ont eu lieu entre les hauts responsables de la Commission européenne et les représentants d'intérêts. Majoritairement du secteur privé. C'est ce que montre une étude de Transparency International grâce à la mise en place d'un outil de suivi des pratiques de lobbying dans l'Union européenne.

NOVETHIC, 25/06/2015

<http://www.novethic.fr/gouvernance-dentreprise/lobbying/isr-rse/bruxelles-reste-le-terrain-de-jeu-privilogie-des-lobbystes-143441.html>

MEDIAS

Les médias peuvent s'engager : en Angleterre, « The Guardian » mène campagne contre les pollueurs

REPORTERRE, 23/06/2015

<http://www.reporterre.net/Les-medias-peuvent-s-engager-en-Angleterre-The-Guardian-mene-campagne-contre>

NUCLEAIRE

4 Juillet 2015 : Actions ronds-points

Des actions « ronds-points » sont organisées par le réseau Sortir du nucléaire, partout en France pour exiger la fermeture des réacteurs de plus de 30 ans, à commencer par Fessenheim en 2015
SORTIR DU NUCLEAIRE, juin 2015 <http://www.sortirdunucleaire.org/4juillet2015>

Nucléaire : une industrie en faillite

Contrairement aux idées reçues, le secteur du nucléaire est aujourd'hui en situation de quasi faillite économique. Les récents rebondissements autour de la situation désastreuse d'Areva ne doivent pas faire illusion. Il ne s'agit pas d'un acteur mal géré ou en crise passagère : c'est toute une industrie qui se trouve aujourd'hui dans l'impasse. C'est ce que démontre une nouvelle étude publiée par Greenpeace. Les chiffres sont accablants.

Vidéo et texte, GREENPEACE, 24/06/2015

<http://energie-climat.greenpeace.fr/nucleaire-une-industrie-en-faillite>

Le nucléaire français confronté à ses erreurs de stratégie

Greenpeace vient de publier un rapport commandé au cabinet d'expertise WISE-Paris, « Nucléaire français : l'impasse industrielle », qui dresse un constat accablant des choix stratégiques de l'industrie nucléaire hexagonale depuis la fin du vingtième siècle.

Dans un entretien au Journal de l'énergie, le directeur de WISE-Paris et l'auteur principal du rapport¹, Yves Marignac, explique le fossé grandissant entre les ambitions d'EDF et d'Areva et la réalité économique d'une industrie nucléaire à bout de souffle.

JOURNAL DE L'ENERGIE, 25/06/2015

<http://journaldelenergie.com/nucleaire/le-nucleaire-francais-confronte-a-ses-erreurs-de-strategie/>

Plateau de Millevaches : ils s'opposent au stockage de stériles miniers par Areva

La loutre fluorescente, c'est le nom du collectif, créé par les habitants du plateau de Millevaches, pour dénoncer le projet de stockage de résidus miniers dans l'ancienne mine d'uranium du Longy. La population craint que l'entreposage des roches radioactives pollue les sources environnantes.

FRANCE 3 LIMOUSIN, 22/06/2015

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/limousin/2015/06/22/plateau-de-millevaches-ils-s-opposent-au-stockage-de-steriles-miniers-par-areva-753631.html>

L'in vraisemblable fiasco d'Areva à Tchernobyl

Avec le réacteur EPR, Areva n'en est pas à son premier ratage dans le domaine de l'ingénierie nucléaire. Le groupe nucléaire français a connu un incroyable fiasco à Tchernobyl (Ukraine). Un épisode peu glorieux sur lequel la presse ne s'est pas beaucoup attardée.

JOURNAL DE L'ENERGIE, 06/05/2015

<http://journaldelenergie.com/nucleaire/linvraisemblable-fiasco-dareva-a-tchernobyl/>

POLITIQUE

Pacte pour la transition : les collectivités s'engagent !

Le pacte pour la transition est un outil conçu par le Collectif pour une transition citoyenne, dont les Amis de la Terre sont un membre très actif, et Alternatiba pour appuyer les citoyens qui souhaitent que leurs élus s'engagent dans la transition. Une quinzaine de mesures très concrètes, qui couvrent de nombreux champs d'action (habitat, transport, énergie...) et qui peuvent être mises en œuvre en moins d'un an sont proposées avec pour objectif de faciliter le dialogue entre les citoyens et les élus.

LES AMIS DE LA TERRE, 23/06/2015

<http://www.amisdelaterre.org/Pacte-pour-la-transition-les.html>

SANTE

Santé et changement climatique : un appel à l'action immédiate

Agir contre le changement climatique est à la fois une urgence et l'opportunité d'accomplir les plus grands progrès pour la santé publique au cours du 21^e siècle. C'est en ces termes que le rapport de la Commission du Lancet sur la santé et le changement climatique présente le défi posé à l'humanité.

LE MONDE, 23/06/2015

http://www.lemonde.fr/climat/article/2015/06/23/sante-et-changement-climatique-un-appel-a-l-action-immEDIATE_4659542_1652612.html#xVbPYCmcrBLz6h6E.99

Les Monographies du CIRC évaluent le DDT, le lindane, et le 2,4-D

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER, 23/06/2015

http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2015/pdfs/pr236_F.pdf

La radioactivité peut tuer à faibles doses

Une étude coordonnée par le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) et publiée le 21 juin sur le site Internet de la revue scientifique The Lancet Haematology, montre que l'exposition prolongée à de faibles doses de radioactivité accroît le risque de décès par leucémie chez les travailleurs du nucléaire.

JOURNAL DE L'ENERGIE, 22/06/2015

<http://journaldelenergie.com/nucleaire/la-radioactivite-peut-tuer-a-faibles-doses/>

TRANSPORT

Le fret maritime, passager clandestin du climat

Le fret maritime, actuellement en pleine expansion, représente pourtant un véritable angle mort dans les politiques climatiques internationales, ce qui est d'autant plus problématique que les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du transport maritime international devraient croître de 50 à... 250 % d'ici 2050. Explications.

NOVETHIC, 23/06/2015

<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/le-fret-maritime-passager-clandestin-du-climat-143431.html>

Réduction de la pollution : les constructeurs automobiles dans les clouds

La plupart des grands constructeurs automobiles ont déjà atteint l'objectif 2015 de réduction des émissions de dioxyde de carbone en Europe, fixé à 130g CO₂/km. C'est ce que révèlent les

données de l'Agence Européenne de l'Environnement, relayées par l'organisation européenne "Transport & Environment".

NOVETHIC, 19/06/2015

<http://www.novethic.fr/empreinte-terre/pollution/isr-rse/reduction-de-la-pollution-les-constructeurs-automobiles-dans-les-clois-143421.html>

- A l'occasion de la prochaine Conférence annuelle sur le climat à Lima (Pérou. 01-12/12/2014) et du Sommet sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre 2015, nous vous proposons une rubrique CLIMAT sur mon Netvibes, pour suivre l'actualité sur cette thématique. Vous y trouverez des sites institutionnels, des sites de la société civile ainsi que des flux d'actualités issues des médias et des blogs.

<http://www.netvibes.com/radiofranceenvironnement#CLIMAT>

- D'autres veilles internet de la Doc consacrées aux actualités dans les domaines Europe, Société, Sciences, Culture - sont accessibles sur la page Veille documentaire de l'intranet

Cette sélection a été réalisée par Anne Gouzon de la Documentation de Radio France.